Soixante-dix-neuvième année. — N° 244. Le Numéro : 4 francs. Jeudi 16 Octobre 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux...	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays.....	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

Décret du 15 octobre 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10238).

Ministère de la justice.

Décrets des 30 septembre et 14 octobre 1947 portant nominations et acceptation de démission dans la magistrature (p. 10238).

Décret du 14 octobre 1947 admettant plusieurs juges de paix à la retraite (p. 10245).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 15 octobre 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, élévation à la dignité de grand'croix et de grand officier (p. 10245).

Décret du 15 octobre 1947 portant témoignage de la Reconnaissance française pour faits de résistance (p. 10248).

Ministère de la guerre.

Arrêté du 2 octobre 1947 relatif aux allégements aux obligations militaires d'activité accordés à certaines catégories de jeunes gens de la classe 1947 (p. 10248).

(1 f.)

Ministère de la marine.

Décret et *décision* du 7 octobre 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10248).

Décision du 7 octobre 1947 conférant la médaille militaire (officiers mariniers et marins) (p. 10252).

Ministère des finances.

Décret n° 47-1988 du 15 octobre 1947 relatif au contrôle de la gestion des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes (p. 10258).

Arrêté du 15 octobre 1947 fixant le taux d'intérêt des bons à cinq ans émis par la caisse nationale de crédit agricole (p. 10258).

Ministère de l'économie nationale.

Arrêté portant nomination de secrétaires d'administration de 2e classe à l'administration centrale (p. 10258).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant nominations, maintien en fonctions, attribution de mission et titularisation (enseignement supérieur et enseignement du second degré) (p. 10258).

Ministère de la France d'outre-mer.

Médaille d'honneur des épidémies (p. 10260).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 7 octobre 1947 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'office national d'immigration (p. 10259).

Arrêté du 9 octobre 1947 portant création des caisses régionales d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (p. 10259).

Arrêté approuvant et enregistrant les modifications apportées à ses statuts par la caisse primaire de sécurité sociale de Clermont-Ferrand (rectificatif) (p. 10259).

Arrêté portant nomination (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 10259).

Médaille d'honneur du travail des employés et ouvriers du commerce et de l'industrie (pagination spéciale M. O., pp. 249 à 280 [*suite*]).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 47-1968 relatif à l'introduction dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion des lois et décrets dont l'application relève du ministère de la santé publique et de la population (rectificatif) (p. 10260).

Arrêté du 25 septembre 1947 portant validation des services accomplis par le personnel auxiliaire temporaire et contractuel dans les administrations centrales de l'ancien ministère de la santé publique, de l'ancien secrétariat général à la famille et à la population et du ministère de la santé publique et de la population (p. 10260).

Arrêté du 6 octobre 1947 abrogeant l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 1946 fixant la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur les demandes de subventions présentées au titre de l'enfance inadaptée, déficiente ou en danger moral (p. 10260).

Arrêté du 10 octobre 1947 portant nomination des membres de la commission centrale d'examen des titres des assistants, assistantes et auxiliaires de service social (p. 10260).

Circulaire n° 260 relative à l'application, aux travailleurs allemands immigrant en France et aux prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres, de la circulaire n° 18 du 20 janvier 1947, relative à l'introduction et à l'implantation des immigrants et de leur famille (rectificatif) (p. 10260).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 20 septembre 1947 fixant le nombre des agents assermentés du service municipal du logement de Chambéry (Savoie) (p. 10259).

Secrétariat d'Etat à la présidence du conseil.

Décret du 2 octobre 1947 remettant à la disposition de son ministère d'origine un chef de service du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil (p. 10260).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 10261).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRES D'ÉTAT

Décret du 15 octobre 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947 du Président de la République, rendu sur la proposition du président du conseil,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 7 octobre 1947 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur,

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Jean (Eugène), président de la société « La Tour d'Auvergne de Rennes »; 25 ans de services sportifs.

M. Perron (Melaine), moniteur d'éducation physique des écoles libres de la ville de Rennes; 27 ans de services sportifs.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 30 septembre 1947 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 30 septembre 1947:

COUR D'APPEL D'AGEN

Département du Gers.

Le juge de paix d'Auch (cantons Nord et Sud) et Masseube (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Gimont et Saramon (Gers).

Est nommé juge de paix de Crozon (Finistère) (3e classe), en remplacement de M. Riflet, qui a été nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Rohan et Saint-Jean-Brévelay (Morbihan) (3e classe):

M. Martignon, juge de paix de 3e classe personnelle d'Isle-Jourdain et Cologne (Gers), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de l'Isle-Jourdain et Cologne.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Saint-Méen et Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) (3e classe), en remplacement de M. Carre, qui a été nommé juge de paix de Questembert, Rochefort-en-Terre et Allaire (Morbihan) (2e classe):

M. Cambriels, juge de paix de Plaisance, Marciac et Montesquiou (Gers), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Plaisance, Marciac et Montesquiou.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Tinteniac, Hede et Becherel (Ille-et-Vilaine) (3e classe), en remplacement de M. Conduche qui a été mis à la disposition du ministre des affaires étrangères:

M. Pere-Laperne, juge de paix de Riscle et Aignan (Gers), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Riscle, Aignan et Nogaro (Gers).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Mirebeau, Lencloitre et Moncontour (Vienne) (3e classe), en remplacement de M. Audoire qui a été nommé juge de paix de Brest (1er et 3e canton) (Finistère) (2e classe).

M. Marot, juge de paix de Vic-Fezensac et Jegun (Gers), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Vic-Fezensac et Jegun.

Département de Lot-et-Garonne.

Le juge de paix d'Agen (1er canton) et Laplume (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Beauville, Laroque-Timbault et Puymirol (Lot-et-Garonne).

Le juge de paix de Port-Sainte-Marie, Prayssas et Damazan (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Mezin et Francescas (Lot-et-Garonne).

Le juge de paix de Tonneins, le Mas-d'Agenet et Castelmoron (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Casteljaloux, Houeilles et Bouglon (Lot-et-Garonne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Saint-Rambert et Hauteville (Ain) (3e classe), en remplacement de M. Emeyriat qui a été nommé juge de paix de Bellegarde et Collonges (Ain) (3e classe):

M. Hauret, juge de paix de Monflanquin et Villereal (Lot-et-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Monflanquin et Villereal (Lot-et-Garonne).

Département du Lot.

Le juge de paix de Cahors (cantons Sud et Nord) et Lalbenque (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Germain et Labastide-Murat (Lot).

Le juge de paix de Gramat, Livernon et Lacapelle-Marival (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Souillac et Payrac (Lot).

Le juge de paix de Saint-Céré, Bretenoux et Latronquière (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Martel et Vayrac (Lot).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle d'Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle) (3e classe), en remplacement de M. Humbrecht, qui a été nommé juge de paix de Pavilly, Duclair et Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure) (2e classe):

M. Delrieu, juge de paix de Cajarc et Limogne (Lot), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Cajarc, Limogne, Lauzès et Saint-Géry (Lot).

Est nommé juge de paix de Fumay (Ardennes) (3e classe), en remplacement de M. Petit, qui a été nommé juge de paix de Lunéville (cantons Sud-Est et Nord) et Arracourt (Meurthe-et-Moselle) (2e classe).

M. Pebeyre, juge de paix de 3e classe personnelle de Puy-l'Evêque et Luzech (Lot), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Puy-l'Evêque, Luzech, Catus et Cazals (Lot).

Est nommé juge de paix de Stenay, Dun-sur-Meuse et Montfaucon (Meuse) (3e classe), en remplacement de M. Peter, non acceptant, et qui a été maintenu dans les fonctions de juge de paix de Chalais, Brossac et Aubeterre (Charente).

M. Blanie, juge de paix de 3e classe personnelle de Montcuq et Castelnau-Montratier (Lot), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Montcuq et Castelnau-Montratier (Lot).

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Département des Alpes-Maritimes.

Est nommé juge de paix d'Oyonnax et Izernore (Ain) (3e classe), en remplacement de M. Chiron, nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Nantua (Ain).

M. Orsatti, juge de paix de 3e classe personnelle de Sospel et Breil (Alpes-Maritimes), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Sospel et Breil (Alpes-Maritimes).

Est nommé juge de paix de Saint-Germain-les-Belles et Pierre Buffière (Haute-Vienne) (3e classe), en remplacement de M. Borye, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Gourdon (Lot).

M. Blanchard, juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Martin-de-Vésubie, Roquebillière et Utelle (Alpes-Maritimes), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Martin-de-Vésubie, Roquebillière, Utelle, Saint-Sauveur, Saint-Etienne-de-Tinée, Villars-sur-Var, Roquesteron, Puget-Théniers et Guillaumes (Alpes-Maritimes).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Chambon-sur-Voueize, Evaux et Auzances (Creuse) (3e classe), en remplacement de M. Cavaroc, non acceptant, et qui a été maintenu dans les fonctions de juge de paix de Beaulieu et Mercœur (Corrèze).

M. Guillot, juge de paix de Vence, Coursegoules et le Bar (Alpes-Maritimes), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Vence, Coursegoules et le Bar (Alpes-Maritimes).

Département du Var.

Le juge de paix de Draguignan et Lorgues (Var) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Callas et Fayence (Var).

Est nommé juge de paix de Bourbourg et Gravelines (Nord) (3e classe), en remplacement de M. Lanquetin, qui a été nommé juge de paix d'Audenge et Belin (Gironde) (3e classe).

M. Hanne, juge de paix de 3e classe personnelle de Salernes et Aups (Var), qui est délégué pour assurer le service de la justice des cantons de Salernes et Aups (Var).

Est nommé juge de paix de Fauquembergues et Lumbres (Pas-de-Calais) (3e classe), en remplacement de M. Montagne, qui a été nommé juge de paix de Guéret, Saint-Vaury et Bonnat (Creuse) (2e classe).

M. Leydet, juge de paix de 3e classe personnelle de Rians et Barjols (Var), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Rians, Barjols, Saint-Maximin, Laroquebrussanne, Tavernes et Colignac (Var).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Croisilles et Marquion (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Faugeroux, qui a été nommé juge de paix du Cateau et Carnières (Nord) (2e classe).

M. Abos, juge de paix du Luc et Besse (Var), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons du Luc et Besse (Var).

Département des Bouches-du-Rhône.

Le juge de paix des Martigues (Bouches-du-Rhône) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Berre-l'Etang (Bouches-du-Rhône).

Département des Basses-Alpes.

Le juge de paix de Manosque, Reillane et Valensole est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons des Mées, Peyruis, Barrême, Senez et Mezel (Basses-Alpes).

Est nommé juge de paix de Bailleul (cantons Sud-Ouest et Nord-Est) (Nord) (3e classe), en remplacement de M. Quarez, décédé:

M. Murati, juge de paix de 3e classe personnelle de Riez et Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Riez, Moustiers-Sainte-Marie, Annot, Entrevaux, Barcelonnette, Saint-Paul, le Lauzet, Colmars Allos, Castellane, Saint-André-les-Alpes (Basses-Alpes) et Comps-sur-Artubie (Var).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Berlaimont et Landrecies (Nord) (3e classe), en remplacement de M. Duchaussoy, qui a été nommé juge de paix de Dontenac et Vigeois (Corrèze) (3e classe):

M. Contri, juge de paix de Sisteron, Noyers-sur-Jabron et Volonne (Basses-Alpes), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Sisteron, Noyers-sur-Jabron, Volonne, la Motte-du-Caire et Turriers (Basses-Alpes), Tallard, Barcelonnette, Laragne, Ribiers, Embrun, Savines et Chorges (Hautes-Alpes).

COUR D'APPEL D'AMIENS

Département de l'Aisne.

Le juge de paix de Laon, Sissonne et Crécy-sur-Serre (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Neufchâtel-sur-Aisne et Craonne (Aisne).

Département de l'Oise.

Le juge de paix de Noyon, Guiscard et Ribécourt (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Lassigny et Ressons (Oise).

Le juge de paix de 3e classe personnelle de Beauvais (canton Nord-Est) et Nivilliers (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Formerie, Songeons, Granvilliers et Marseille-en-Beauvaisis (Oise).

Le juge de paix de 3e classe personnelle de Beauvais (canton Sud-Ouest) et Auneuil (Oise) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Crèvecœur-le-Grand et Froissy (Oise).

Département de la Somme.

Le juge de paix d'Amiens (canton Sud-Ouest) et Picquigny (1re classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Molliens-Vidame et Hornoy (Somme).

Le juge de paix d'Amiens (cantons Nord-Est et Nord-Ouest) (1re classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Poix et Conty (Somme).

COUR D'APPEL D'ANGERS

Département de la Mayenne.

Le juge de paix de Mayenne (cantons Est et Ouest) et Ambrières-le-Grand (Mayenne) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Lassay et le Horps (Mayenne).

Le juge de paix d'Evron, Sainte-Suzanne et Bais (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Montsurs (Mayenne).

Le juge de paix de Laval (cantons Est et Ouest) et Loiron (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton d'Argentre (Mayenne).

Département de la Sarthe.

Le juge de paix de la Ferté-Bernard, Bonnétable et Tuffe (Sarthe) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Vibraye et Montmirail (Sarthe).

COUR D'APPEL DE BASTIA

Département de la Corse.

Le juge de paix de Santa-Maria, Sicche et Zicavo (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Bastelica (Corse).

Est nommé juge de paix de 1re classe personnelle de Saint-Loup-sur-Semouse et Vauvillers (Haute-Saône) (3e classe), en remplacement de M. Charbonnier, qui a été nommé juge de paix à Luxeuil et Faucogney (Haute-Saône) (3e classe):

M. Bujoli, juge de paix de Sarrola-Carcopino et Sari-d'Orcino, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Sarrola-Carcopino, Sari-d'Orcino, Bocognano, Salice, Vico, Soccia, Piana et Evisa (Corse).

Est nommé juge de paix d'Héricourt (Haute-Saône) (3e classe), en remplacement de M. David, qui a été mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes:

M. Colonna d'Istria, juge de paix de 3e classe personnelle d'Olmeto et Petreto-Bicchisano (Corse), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Olmeto, Petreto-Bicchisano, Porto-Vecchio et Bonifacio (Corse).

Est nommé juge de paix de Corbigny, Lormes et Montsauche (Nièvre) (3e classe), en remplacement de M. Fourchotte, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite:

M. Ricci, juge de paix de 3e classe personnelle de Rogliano et Luri (Corse), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Rogliano et Luri (Corse).

Est nommé juge de paix de 1re classe personnelle de la Guerche-sur-l'Arbois et Sancoins (Cher) (3e classe), en remplacement de M. Fonte, qui a été nommé juge de paix de la Charité et Pouilly (Nièvre) et Sancergues (Cher) (2e classe):

M. Antonini, juge de paix de Saint-Florent, Nonza et Oletta (Corse), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Florent, Nonza, Oletta, Murato et Saint-Pietro-di-Tenda (Corse).

Est nommé juge de paix de 1re classe personnelle de Levroux, Valençay et Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre) (3e classe), en remplacement de M. Viau, qui a été admis à cesser ses fonctions:

M. Marcantei, juge de paix de Vescovato (Corse), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Vescovato, Campile et Campitello (Corse).

Est nommé juge de paix de Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois (Nièvre) (3e classe), en remplacement de M. Thévenot, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de Château-Chinon:

M. Braccini, juge de paix de 3e classe personnelle de Morosaglia, San-Lorenzo et Piedicroce, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Morosaglia, San-Lorenzo, Piedicroce, Calacuccia, Omessa (Corse).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Nérondes et Baugy (Cher) (3e classe), en remplacement de M. Joullie, qui a été nommé juge de paix de Saint-Benin-d'Azy et Saint-Saulge (Nièvre) (3e classe):

M. de Casabianca, juge de paix de 3e classe personnelle de Pero-Casavecchie, San-Nicolao et Porta, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Pero-Casavecchie, San-Nicolao et Porta (Corse).

Est nommé juge de paix de Balleroy, Caumont et Tilly-sur-Seulles (Calvados) (3e classe), en remplacement de M. Raymond, dont la démission a été acceptée:

M. Poli, juge de paix de 3e classe personnelle de Piedicorte-di-Caggio et Sermano, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Piedicorte-di-Caggio, Sermano, Cervione, Valle-d'Alesani, Moita et Pietra-di-Verde (Corse).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Douvres et Creully (Calvados) (3e classe), en remplacement de M. Geraud, qui a été nommé juge de paix de Maurs, Saint-Mamet et Montsalvy (Cantal) (3e classe):

M. Orabona, juge de paix de Lama et Castifao, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Lama et Castifao (Corse).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de la Haye-du-Puits, Barneville et Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) (3e classe), en remplacement de M. Amouroux, décédé:

M. Constantini, juge de paix de Vezzani et Ghisoni, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Vezzani, Ghisoni et Prunelli-di-Fiumorbo (Corse).

Est nommé juge de paix de Marigny, Canisy et Tessy-sur-Vire (Manche) (3e classe), en remplacement de M. Salle, décédé:

M. Franceschi, juge de paix de 3e classe personnelle de Calenzana, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort du canton de Calenzana (Corse).

Est nommé juge de paix de Thury-Harcourt et Bretteville-sur-Laize (Calvados) (3e classe), en remplacement de M. Gretere, qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Charleville et Montherme (Ardennes) (2e classe):

M. Taddei, juge de paix de 3e classe personnelle de l'Ile-Rousse et Muro, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de l'Ile-Rousse et Muro (Corse).

Est nommé juge de paix de Troarn et Bourguebus (Calvados) (3e classe), en remplacement de M. Cornu, qui a été nommé juge de paix de Flers, Tinchebray et Meissei (Orne) (2e classe):

M. Cangioni, juge de paix de 3e classe personnelle de Belgodere et Olmi-Capella, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Belgodere et Olmi-Capella (Corse).

COUR D'APPEL DE BESANÇON

Département du Doubs.

Le juge de paix de Besançon (Sud), Marchaux et Roulans (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Boussières, Quingey, Levier et Amancey (Doubs).

Le juge de paix de Maiche et le Russey (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Pont-de-Roide et Saint-Hippolyte (Doubs).

Territoire de Belfort.

Le juge de paix de Belfort, Fontaine et Rougemont-le-Château et Giromagny (1re classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Champagney (Haute-Saône).

Département du Jura.

Le juge de paix de Poligny, Voiteur et Sellières (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Salins-les-Bains (Jura).

Le juge de paix de Dôle, Montbarrey et Villers-Farlay (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Rochefort-sur-Henon, Dampierre, Gendrey, Montmirey (Jura), Pesmes et Marnay (Haute-Saône).

Département de la Haute-Saône.

Le juge de paix de Villersexel, Noroy-le-Bourg et Montbozon (Haute-Saône) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Gy et Rioz (Haute-Saône).

COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Département de la Charente.

Le juge de paix d'Angoulême (1er canton) et Saint-Amand-de-Boixe (Charente) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Rouillac et Hiersac (Charente)

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de la Ferté-Macé et Juvigny-sous-Andaine (Orne) (3e classe), en remplacement de M. Boutron, qui a été nommé juge de paix de Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure) (2e classe):

M. Rochet, juge de paix de Chalais, Brossac et Aubeterre (Charente), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Chalais, Brossac et Aubeterre.

Département de la Dordogne.

Le juge de paix de Brantôme, Saint-Pardoux et Champagnac-de-Belair (Dordogne) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Verteillac et Mareuil (Dordogne).

Est nommé juge de paix de Periers, Lessay et Saint-Sauveur-Lendelin (Manche) (3e classe) en remplacement de M. Brissaud, qui a été nommé juge de paix de Verneuil, Nonancourt et Damville (Eure) (3e classe):

M. Becquet, juge de paix de 3e classe personnelle de Vergt et Sainte-Alvere (Dordogne) (1e classe), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Vergt et Sainte-Alvere (Dordogne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Condé-sur-Noireau, Vassy (Calvados) et Athis (Orne) (3e classe), en remplacement de M. Depin, qui a été nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne et Loulay (Charente-Maritime) (3e classe):

M. Comoy, juge de paix de Belvès, Villefranche-du-Périgord et Monpazier (Dordogne) (1e classe), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Belvès, Villefranche-du-Périgord, Monpazier, le Bugue et Saint-Cyprien (Dordogne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Carentan, Saint-Jean-de-Daye et Sainte-Mère-l'Eglise (Manche) (3e classe), en remplacement de M. Leboucher, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite:

M. Thauzies, juge de paix de Domme et Carlux (Dordogne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Domme et Carlux.

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle du Faouet, Gourin et Guemene (Morbihan) (2e classe), en remplacement de M. Garsmeur, qui a été nommé juge de paix de Fougères (canton Nord), Louvigne-du-Désert et Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine) (2e classe):

M. Langlois, juge de paix de 3e classe personnelle de Montpon-sur-l'Isle et Villefranche-de-Longchapt (Dordogne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Montpon-sur-l'Isle et Villefranche-de-Longchapt (Dordogne).

Département de la Gironde.

Le juge de paix de Langon et Saint-Macaire (Gironde) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Villandraut et Saint-Symphorien (Gironde).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Pont-l'Abbé et Plogastel (Finistère) (2e classe), en remplacement de M. Sebire qui a été nommé juge de paix du Mans (1er canton) et Ballon (Sarthe) (1re classe):

M. Ladoux, juge de paix de 3e classe personnelle de Sainte-Foy-la-Grande et Pellegrue (Gironde), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Sainte-Foy-la-Grande et Pellegrue.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Joinville, Poissons et Doulaincourt (Haute-Marne) (3e classe), en remplacement de M. Gisser qui a été nommé juge de paix de Bar-le-Duc, Vavincourt et Revigny-sur-Ornain (Meuse (2e classe):

M. Dalleau, juge de paix de Grignols et Auros (Gironde), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Grignols et Auros.

COUR D'APPEL DE BOURGES

Département du Cher

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Montchanin et Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Peter qui a été nommé juge de paix de Craon, Cosse-le-Vivien et Saint-Aignan-sur-Roé (2e classe) (Mayenne):

M. Frete, juge de paix d'Aubigny et Argent (Cher), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Aubigny et Argent.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Toulon-sur-Arroux, Issy-l'Evêque et Gueugnon (Saône-et-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Blot qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône:

M. Chaboureau, juge de paix de Vailly-sur-Sauldre et Léré (Cher), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Vailly-sur-Sauldre et Léré.

Département de la Nièvre.

Le juge de paix de Nevers et Pougues (Nièvre) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Benin-d'Azy et Saint-Saulge (Nièvre).

COUR D'APPEL DE CAEN.

Département du Calvados.

Le juge de paix de Lisieux (1er et 2e canton) et Orbec (Calvados) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Thiberville et Broglie (Eure).

Le juge de paix de Trouville et Honfleur (Calvados) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Beuzeville et Cormeilles (Eure).

Département de l'Orne.

Le juge de paix d'Alençon (cantons Est et Ouest) et Carrouges (Orne) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Sees, Mortrée, le Mesle-sur-Sarthe Pervenchères et Bazoches (Orne) et Saint-Paterne et la Fresnaye-sur-Sarthe (Sarthe).

Le juge de paix de Belleme, le Theil et Noce (Orne) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Remalard et Longny (Orne).

Le juge de paix de Flers, Messei et Tinchebray (Orne) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Putanges et Briouze (Orne).

Le juge de paix de Laigle et la Ferté (Orne) (3e) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Moulins-la-Marche, Courtomer et Tourouvre (Orne).

Le juge de paix de Vimoutiers, Trun et Gacé (Orne) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons du Merlerault et Exmes (Orne).

COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY

Département de la Savoie.

Le juge de paix d'Aix-les-Bains, Albens et Ruffieux (Savoie) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Châtelard (Savoie).

Le juge de paix de Chambéry (cantons Sud et Nord) et la Motte-Servolex (Savoie) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Yenne (Savoie).

Le juge de paix de Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, Chamouy et la Rochette (Savoie) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Modane, Lanslebourg, la Chambre et Aiguebelle (Savoie).

Le juge de paix d'Ugines et Beaufort (Savoie) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Bourg-Saint-Maurice et Aime (Savoie).

Département de la Haute-Savoie.

Le juge de paix d'Annecy (canton Nord) et Thones (Haute-Savoie) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Frangy et Seyssel (Haute-Savoie).

Le juge de paix d'Annemasse, Boege et Reignier (Haute-Savoie) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Pol-de-Léon, Plouescat et Plouzevede (Finistère) (2e classe), en remplacement de M. Duffaud, qui a été nommé juge de paix de Lézignan, Capendu et Cinclas (Aude) (2e classe):

M. Vieujot, juge de paix de 3e classe personnelle de Chamonix (Haute-Savoie), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort du canton de Chamonix (Haute-Savoie).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Xertigny, Bains-les-Bains et Ploimbières-les-Bains (Vosges) (3e classe), en remplacement de M. François, qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Remiremont, Saulxures-sur-Moselotte et le Thillot (Vosges) (2e classe):

M. Charpentier, juge de paix de Taninges, Samoens et Saint-Jeoire (Haute-Savoie), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Taninges, Samoens et Saint-Jeoire (Haute-Savoie).

COUR D'APPEL DE DIJON

Département de la Côte-d'Or.

Le juge de paix de Dijon (E. et N.) et Saint-Seine-l'Abbaye (1re classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Is-sur-Tille, Selongey, Mirebeau, Fontaine-Française, Recey-sur-Ource et Grançay-le-Château (Côte-d'Or).

Le juge de paix de Montbard et Vinarey (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saulieu et Liernais (Côte-d'Or).

Est nommé juge de paix de Richelieu et Ile-Bouchard (Indre-et-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Soulier, non acceptant et dont la nomination a été rapportée.

M. Maljean, juge de paix de 3e classe personnelle d'Aignay-le-Duc et Baigneux, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Aignay-le-Duc et Baigneux (Côte-d'Or).

Département de la Haute-Marne.

Le juge de paix de Chaumont et Juzennecourt (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Bourmont-Clefmont, Nogent-en-Bassigny, Châteauvillain, Arc-en-Barrois, Vignory, Andelot et Saint-Blin (Haute-Marne).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Bergues, Houdschoote et Wormhoudt (Nord) (2e classe), en remplacement de M. Graillot, qui a été nommé juge de paix d'Avesnes (cantons Nord et Sud) et Solre-le-Château (Nord) (2e classe):

M. Rémond, juge de paix de 3e classe personnelle de Prauthoy et Longeau, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Prauthoy, Longeau, Fays-Billot, Laferté-sur-Amance, Bourbonne-les-Bains, Varennes-sur-Amance, Montigny-le-Roi et Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne).

Département de Saône-et-Loire.

Le juge de paix d'Epinac-les-Mines (Saône-et-Loire) et Nolay (Côte-d'Or) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Arnay-le-Duc et Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).

Le juge de paix de Tournus, Lugny et Sennecy-le-Grand (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Cuisery et Montpont (Saône-et-Loire).

Le juge de paix de Cluny, Saint-Gengoux-le-National et Tramayes (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Bonnet-de-Joux et la Guiche (Saône-et-Loire).

Le juge de paix de Saint-Germain-du-Bois et Pierre-en-Bresse (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Verdun-sur-le-Doubs et Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Clary (Nord) (2e classe), en remplacement de M. Proudhon, qui a été nommé juge de paix de Tournan, Mormant et Rozoy (Seine-et-Marne) (2e classe):

M. Jeanneret, juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Léger-sous-Beuvray et Mesvres (Saône-et-Loire), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Léger-sous-Beuvray et Mesvres.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Département du Pas-de-Calais.

Le juge de paix de Beaumetz-les-Loges et Pas-en-Artois (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais).

COUR D'APPEL DE GRENOBLE

Département de la Drôme.

Le juge de paix de Montélimar, Marsanne et Loriol (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle d'Ambazac et Laurière (Haute-Vienne) (3e classe), en remplacement de M. Marinier, qui a été mis à la disposition du directeur des affaires allemandes et autrichiennes:

M. Blache, juge de paix de Saint-Jean-en-Royans, la Chapelle-en-Vercors (Drôme) et Pont-en-Royans (Isère), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Jean-en-Royans, la Chapelle-en-Vercors (Drôme) et Pont-en-Royans (Isère).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Bénévent-l'Abbaye et le Grand-Bourg (Creuse) (3e classe), en remplacement de M. Duchaussoy, qui a été nommé juge de paix d'Orchies, Cysing et Marchiennes (Nord) (2e classe):

M. Arnaud, juge de paix de Dieulefit et Bourdeaux, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Dieulefit et Bourdeaux (Drôme).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Sézanne, Anglure et Esternay (Marne) (3e classe), en remplacement de M. Fortier, qui a été nommé juge de paix de Montivilliers et Criquetot (Seine-Inférieure) (2e classe);

M. Gautier, juge de paix de Buis-les-Baronnies et Sederon, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Buis-les-Baronnies, Sederon, Remuzat, la Motte-Chalençon (Drôme), Serres, Rosans, Orpierre, Veynes et Aspres (Hautes-Alpes).

Département de l'Isère.

Le juge de paix des cantons de Vizille et Vif (Isère) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Clelles, Mens, Monestier, Bourg-d'Oisans (Isère), la Grave, Guillestre, Aiguilles, l'Argentière, Saint-Etienne-en-Devoluy, Saint-Bonnet, Saint-Firmin et Orcières (Hautes-Alpes).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Montguyon et Montlieu (Charente-Maritime) (3e classe), en remplacement de M. Lecrenais, qui a été nommé juge de paix de la Rochelle (canton Est) et la Jarrie (Charente-Maritime) (2e classe):

M. Puissant, juge de paix de Tullins et Vinay, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Tullins et Vinay (Isère).

COUR D'APPEL DE LIMOGES

Département de la Corrèze.

Le juge de paix de Tulle (cantons Nord et Sud) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Laplau, la Roche-Canillac, Egletons, Corrèze, Meymac et Bugeat (Corrèze).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Saint-Didier-en-Velay (Haute-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Aujollet, qui a été nommé juge de paix de Saint-Flour (canton Nord et Sud), Ruines, Chaudesaigues et Pierrefort (Cantal) (2e classe).

M. Cavaroc, juge de paix de Beaulieu et Mercœur, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Argentat, Saint-Privat, Beaulieu, Mercœur, Meyssac et Beynac (Corrèze).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Manzat et Combronde (Puy-de-Dôme) (3e classe), en remplacement de M. Andrieux, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite:

M. Debord, juge de paix de Lubersac, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort du canton de Lubersac (Corrèze).

Département de la Creuse.

Le juge de paix de Felletin et Crocq (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Royère, Gentioux, la Courtine (Creuse) et Sornac (Corrèze).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Bacqueville, Tôtes et Longueville (Seine-Inférieure) (3e classe), en remplacement de M. Cahingt, qui a été nommé juge de paix de Pavilly-Duclair et Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure) (2e classe):

M. Malterre, juge de paix de Chenerailles et Jarnages, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Chenerailles, Jarnages, Ahun et Saint-Sulpice-des-Champs (Creuse).

Département de la Haute-Vienne.

Le juge de paix de Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne et Saint-Laurent-sur-Gorre (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

COUR D'APPEL DE LYON

Département de l'Ain.

Le juge de paix d'Ambérieu, Lagnieu et Lhuis (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Pont-d'Ain, Poncin, Champagne et Virieu-le-Grand (Ain).

Le juge de paix de Bourg, Ceyzeriat, Coligny et Treffort (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Villars (Ain).

Le juge de paix de Montluel et Meximieux (3e classe), est chargé du service de la justice, dans le ressort du canton de Chalamont (Ain).

Le juge de paix de Bellegarde et Collonges (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Seyssel, Gex et Ferney (Ain).

Département de la Loire.

Le juge de paix de 4e classe personnelle de Monthrison et Saint-Georges-en-Couzan (Loire) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Anthème et Viverols (Puy-de-Dôme).

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

Département de l'Aude.

Le juge de paix de Carcassonne (canton Ouest et Est) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Alzonne, Saissac et Montréal (Aude).

Le juge de paix de Lezignan-Corbières, Capendu et Ginestas (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Lagrasse et Mouthoumet (Aude).

Le juge de paix de Quillan, Axat, Belcaire (Aude) et Quérigut (Ariège) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Chalabre et Alaigne (Aude).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Bruyères, Brouvelières et Rambervillers (Vosges) (2e classe), en remplacement de M. Louis, qui a été nommé juge de paix de Beaune (cantons Nord et Sud) et Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) (2e classe):

M. Bernamonti, juge de paix de 3e classe personnelle de Conques et Mas-Cabardès, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Conques et Mas-Cabardès (Aude).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Renan et Ploudalmezeau (Finistère) (2e classe), en remplacement de M. Leridon, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine):

M. Geli, juge de paix de 3e classe personnelle de Belpech, Salles-sur-l'Hers et Fanjeaux, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Belpech, Salles-sur-l'Hers et Fanjeaux (Aude).

Département de l'Aveyron.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Ploeuc et Uzel (Côtes-du-Nord) (3e classe), en remplacement de M. Bily, qui a été nommé juge de paix de Vitré (cantons Ouest et Est) et Châteaubourg (Ille-et-Vilaine) (3e classe):

M. Beaumevieille, juge de paix de Marcillac et Conques, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Marcillac et Conques (Aveyron).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Coucy-le-Château et Anizy-le-Château (Aisne) (3e classe), en remplacement de M. Leleu, qui a été nommé juge de paix de la Fère (3e classe) (Aisne):

M. Vaissier, juge de paix de Laguiole, Saint-Chely-d'Aubrac et Saint-Amans, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Laguiole, Saint-Chely-d'Aubrac, Saint-Amans, Sainte-Geneviève et Mur-de-Barrez (Aveyron).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Marle et Rozoy-sur-Serre (Aisne) (3e classe), en remplacement de M. Fayet, qui a été nommé juge de paix de Roye et Rosières (Somme) (3e classe):

M. Tremolet (Alberti), juge de paix de Saint-Geniez et Campagnac, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Geniez, Campagnac (Aveyron), la Canourgue, Saint-Germain-du-Theil, Sainte-Enimie et le Massegros (Lozère).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle d'Oisemont, Hallencourt et Gamaches (Somme) (3e classe), en remplacement de M. d'Angelis, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Montmorillon:

M. Tremolet (François), juge de paix de Severac-le-Château, Laissac et Vezins-de-Levezou, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Severac-le-Château, Laissac, Vezins-de-Levezou, Saint-Beauzely et Salles-Curan (Aveyron).

Département de l'Hérault.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle du Teilleul-Barenton (Manche) et Passais (Orne) (3e classe), en remplacement de M. Guinier, qui a été nommé juge de paix de Guingamp, Bourbriac et Callac (Côtes-du-Nord) (2e classe):

M. Mout, juge de paix de Ganges et Saint-Martin-de-Londres, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Ganges et Saint-Martin-de-Londres (Hérault).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Villeaux, Pouilly-en-Auxois et Sombernon (Côte-d'Or) (3e classe), en remplacement de M. Bardeau, qui a été nommé juge de paix de Bolbec, Saint-Romain-de-Colbosc et Lillebonne (Seine-Inférieure) (2e classe):

M. Lambert, juge de paix des Matelles et Claret, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons des Matelles et Claret (Hérault).

Département des Pyrénées-Orientales.

Le juge de paix de Perpignan (canton Ouest), Thuir et Millas (1re classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Vinça, Sournia, Montlouis, Saillagouse et Olette (Pyrénées-Orientales).

Le juge de paix d'Argelès-sur-Mer (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Arles-sur-Tech et Prats-de-Molló (Pyrénées-Orientales).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle d'Ault (Somme) (3e classe), en remplacement de M. Richoux, qui a été nommé juge de paix de Méru (Oise) (3e classe):

M. Vidal, juge de paix de Saint-Paul-de-Fenouillet et la Tour-de-France, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Paul-de-Fenouillet et la Tour-de-France (Pyrénées-Orientales).

COUR DE NANCY

Département des Ardennes.

Le juge de paix de Sedan (cantons Nord et Sud) et Flize (Ardennes) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons du Chesne, Bazancy et Omont (Ardennes).

Le juge de paix de Château-Porcien, Asfeld et Chaumont-Porcien (Ardennes) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Attigny, Tourteron et Machault (Ardennes).

Département de Meurthe-et-Moselle.

Le juge de paix de Toul (Nord et Sud) et Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Thiaucourt et Domèvre-en-Haye (Meurthe-et-Moselle).

Le juge de paix de Baccarat et Badonviller (Meurthe-et-Moselle) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Cirey et Blamont (Meurthe-et-Moselle).

Département de la Meuse.

Le juge de paix de Commercy et Void (Meuse) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Vaucouleurs et Gondrecourt-le-Château (Meuse).

Le juge de paix de Verdun-Charny et Souilly (Meuse) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Spincourt, Etain et Fresnes-en-Woëvre (Meuse).

Est nommé juge de paix de Voves, Janville et Orgères-en-Beauce (Eure-et-Loir) (3e classe), en remplacement de M. Collin, qui a été nommé juge de paix de Maintenon et Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir) (3e classe):

M. Dresch, juge de paix de 3e classe personnelle de Triaucourt et Vaubecourt (Meuse), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Triaucourt-Vaubecourt, Clermont-en-Argonne et Varennes-en-Argonne (Meuse).

Département des Vosges.

Est nommé juge de paix du Monastier, Saint-Julien-Chapteuil et Fay-sur-Lignon (Haute-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Viscomte, en congé de longue durée:

M. Lecomte, juge de paix de 3e classe personnelle de Darney et Monthureux-sur-Saône, qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Darney, Monthureux-sur-Saône, Châtenois et Bulgnéville (Vosges).

COUR D'APPEL DE NIMES

Département de l'Ardèche.

Est nommé juge de paix de Thizy et Amplepuis (Rhône) (3e classe), en remplacement de M. Jehl, dont la démission a été acceptée:

M. Plantier, juge de paix de 3e classe personnelle d'Antraigues (Ardèche), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort du canton d'Antraigues (Ardèche).

Département du Gard.

Le juge de paix de Bagnols-sur-Cèze, Lussan et Pont-Saint-Esprit (Gard) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Roquemaure (Gard).

Est nommé juge de paix de Montrichard (Loir-et-Cher) et Bléré (Indre-et-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Darnault, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite:

M. Gilles, juge de paix de 3e classe personnelle d'Aramon et Remoulins (Gard), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Aramon et Remoulins (Gard).

Est nommé juge de paix de Vercel et Pierrefontaine (Doubs) (3e classe), en remplacement de M. Gainet, qui a été nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Maîche et du Russey (Doubs) (3e classe):

M. Conduzorgues, juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Hippolyte-du-Fort, Lassalle et Sumène (Gard), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Hippolyte-du-Fort, Lassalle, Sumène, Trèves (Gard) et Meyrueis (Lozère).

Département de la Lozère.

Le juge de paix de Langogne-Villefort et Grandrieu (Lozère) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Coucouron et Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Châtillon-sur-Chalaronne et Saint-Trivier-sur-Moignans (Ain) (3e classe), en remplacement de M. Fruhinsholz, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal cantonal de Sélestat (Bas-Rhin):

M. Lacroix, juge de paix de Saint-Alban, le Malzieu-Ville et Saint-Amans (Lozère), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Alban, le Malzieu-Ville, Saint-Amans, Saint-Chely-d'Apcher, Aumont et Fournels (Lozère).

Département de Vaucluse.

Le juge de paix d'Avignon (canton Nord) (Vaucluse) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Villeneuve-les-Avignon (Gard).

Le juge de paix de Carpentras (cantons Nord et Sud) et Beaumes (Vaucluse) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Sault et Mormoiron (Vaucluse).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Pornic et Bourgneuf-en-Retz (Loire-Inférieure) (3e classe), en remplacement de M. Guillet, qui a été nommé juge de paix de Guérande, le Croisic et Herdignac (Loire-Inférieure) (2e classe):

M. Feata, juge de paix de Gordes et Bonnieux (Vaucluse), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Gordes et Bonnieux (Vaucluse).

COUR D'APPEL D'ORLÉANS

Département du Loiret.

Le juge de paix de Bellegarde, Lorris et Beaune-la-Rolande (Loiret) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Malesherbes et Puiseaux (Loiret).

Département de Loir-et-Cher.

Le juge de paix de Blois (canton Ouest), Herbault et Selommes (Loir-et-Cher) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Marchenoir et Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher).

COUR D'APPEL DE PARIS

Département de l'Aube.

Le juge de paix de Troyes (1er canton), Piney et Lusigny (Aube) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Arcis-sur-Aube, Romerupt, Brienne-le-Château et Chavanges (Aube).

Le juge de paix de Troyes (3e canton), Bouilly et Ervy (Aube) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons des Riceys et Mussy-sur-Seine (Aube).

Département d'Eure-et-Loir.

Le juge de paix de Senonches, la Ferté-Vidame et Brezolles (Eure-et-Loir) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de la Loupe (Eure-et-Loir).

Le juge de paix d'Illiers et Brou (Eure-et-Loir) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Thiron-Gardais (Eure-et-Loir).

Département de la Marne.

Le juge de paix de Châlons-sur-Marne et Suippes (Marne) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Ecury-sur-Coole et Marson (Marne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle d'Aumale, Blangy et Londinières (Seine-Inférieure) (3e classe), en remplacement de M. Potencier, qui a été nommé juge de paix de Plancoët, Matignon et Ploubalay (Côtes-du-Nord) (2e classe):

M. Chassan, juge de paix de Dormans et Châtillon-sur-Marne (Marne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Dormans, Châtillon-sur-Marne, Montmirail et Montmort (Marne).

Département de Seine-et-Marne.

Le juge de paix de Tournan, Mormant et Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Département de l'Yonne.

Le juge de paix de Chablis, Ligny-le-Châtel et Seignelay (Yonne) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Ancy-le-Franc, Cruzy-le-Châtel, l'Isle-sur-Serein, Guillon et Noyers (Yonne).

COUR D'APPEL DE PAU

Département des Landes.

Est nommé juge de paix de Saint-Maixent (1er et 2e canton) et Menigoute (Deux-Sèvres) (3e classe), en remplacement de M. Boisson, qui a été nommé juge de paix de la Roche-sur-Yon, le Poiré-sur-Vie et les Essarts (Vendée) (2e classe):

M. Chassaigne, juge de paix de 3e classe personnelle de Sore, Pissos et Labrit (Landes), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Sore, Pissos, Labrit, Parentis-en-Born et Mimizan (Landes).

Département des Basses-Pyrénées.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Verneuil, Nonancourt et Damville (Eure) (3e classe), en remplacement de M. Brissaud, qui a été mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes:

M. Courtes, juge de paix d'Arudy et Laruns (Basses-Pyrénées), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Arudy et Laruns (Basses-Pyrénées).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Chaumont-en-Vexin et le Goudray-Saint-Germer (Oise) (3e classe), en remplacement de M. Bourdier, qui a été nommé juge de paix de Meulan (Seine-et-Oise) (3e classe):

M. Lapèble, juge de paix de Monein et Lasseube (Basses-Pyrénées), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Monein et Lasseube (Basses-Pyrénées).

Département des Hautes-Pyrénées.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Pré-en-Pail, Couptrain et Villaines-le-Juhel (Mayenne) (3e classe), en remplacement de M. Guy, qui a été nommé juge de paix de Mayenne (cantons Est et Ouest) et Ambrières-le-Grand) (Mayenne) (3e classe):

M. Fevre, juge de paix de Saint-Laurent-de-Neste et Mauléon-Barcusse (Hautes-Pyrénées), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Laurent-de-Neste et Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Gerron et Landivy (Mayenne) (3e classe), en remplacement de M. Belondre, qui a été nommé juge de paix du Pont-de-Cé et Thouarcé (Maine-et-Loire) (2e classe):

M. Soube, juge de paix d'Arreau, Vieille-Aure et Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons d'Arreau, Vieille-Aure et Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Chalonnes-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Masson, dont la démission a été acceptée:

M. Dupont, juge de paix de Vic-sur-Bigorre, Rabastens (Hautes-Pyrénées) et Montaner (Basses-Pyrénées), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Vic-en-Bigorre, Rabastens (Hautes-Pyrénées), et Montaner (Basses-Pyrénées).

COUR D'APPEL DE POITIERS

Département de la Charente-Maritime.

Le juge de paix de Rochefort (canton Sud) (Charente-Maritime) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Pierre d'Oléron et le Château (Charente-Maritime).

Le juge de paix de la Rochelle (canton Ouest) et Marans (Charente-Maritime) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Martin-de-Ré et Ars-en-Ré (Charente-Maritime).

Département de la Vendée.

Le juge de paix de Saint-Gilles-sur-Vie, Saint-Jean-de-Monts et Palluau (Vendée) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de l'Ile-d'Yeu (Vendée).

Département de la Vienne.

Le juge de paix de Vivonne-en-Couhe (Vienne) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Lusignan (Vienne).

COUR D'APPEL DE RENNES

Département des Côtes-du-Nord.

Le juge de paix de Saint-Brieuc (cantons Sud et Nord) (Côtes-du-Nord) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Plouagat et Chatelaudren (Côtes-du-Nord).

Le juge de paix de Guingamp, Bourbriac et Callac (Côtes-du-Nord) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord).

Le juge de paix de Rostrenen, Maël-Carhaix et Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Mur-de-Bretagne et Gouarec (Côtes-du-Nord).

Le juge de paix de Lamballe et Pleneuf (Côtes-du-Nord) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Jugon et Plelan-le-Petit (Côtes-du-Nord).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Saint-Claude et Champagne-Mouton (Charente) (3e classe), en remplacement de M. Carde, qui a été nommé juge de paix d'Eymet, Issigeac et Sigoules (Dordogne) (3e classe):

M. Le Bris, juge de paix de Quintin et Corlay (Côtes-du-Nord), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Quintin et Corlay (Côtes-du-Nord).

Département du Finistère.

Le juge de paix de Brest (2e canton) et Plabennec (Finistère) (2e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton d'Ouessant (Finistère).

Département de la Loire-Inférieure.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Châteauneuf, Lignières et Charost (Cher) (3e classe), en remplacement de M. Monnet de Lorbeau, qui a été nommé juge suppléant à Madagascar:

M. Palvadeau, juge de paix de Riaillé et Saint-Mars-le-Jaille (Loire-Inférieure), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Riaillé, Saint-Mars-le-Jaille, Moisdon-la-Rivière et Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure).

Département du Morbihan.

Le juge de paix de Quiberon et Belz (Morbihan) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Belle-Isle-en-Mer (Morbihan).

COUR D'APPEL DE RIOM

Département du Cantal.

Le juge de paix de Riom-es-Montagne et Condat (Cantal) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saignes et Champs (Cantal).

Département de la Haute-Loire.

Le juge de paix de Langeac, Pinols et Lavoute-Chilhac (Haute-Loire) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Saugues (Haute-Loire).

Le juge de paix de Craponne-sur-Arzon, Allegre et la Chaise-Dieu (Haute-Loire) (3e classe), est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons d'Arlanc et Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme).

Département du Puy-de-Dôme.

Le juge de paix de Clermont-Ferrand (cantons Nord et Est) (Puy-de-Dôme) (1re classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Pont-du-Château et Vertaizon (Puy-de-Dôme).

Le juge de paix de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Bourg-Lastic, Herment, Latour-d'Auvergne, Tauves (Puy-de-Dôme), Bort et Eygurande (Corrèze).

Le juge de paix de Saint-Germain-Lembron, Ardes et Jumeaux (Puy-de-Dôme) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Besse et Champeix (Puy-de-Dôme).

Le juge de paix de Montaigut et Menat (Puy-de-Dôme) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Gervais et Pionsat (Puy-de-Dôme).

Le juge de paix de Courpière et Lezoux (Puy-de-Dôme) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Cunlhat et Saint-Amand-Roche-Savine (Puy-de-Dôme).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Falaise (cantons Nord et Sud) et Morteaux-Coulibeuf (Calvados) (3e classe), en remplacement de M. Adenot, qui a été nommé juge de paix de Monthazon, Azay-le-Rideau et Sainte-Maure (Indre-et-Loire) (2e classe):

M. Bailly, juge de paix de Saint-Amand, Tallende et Veyre-Monton (Puy-de-Dôme), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Amant-Tallende, Veyre-Monton et Vic-le Comte (Puy-de-Dôme).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Samer et Desvres (Pas-de-Calais) (2e classe), en remplacement de M. Fontaine, qui a été nommé juge de paix d'Amiens (canton Sud-Ouest) et Picquigny (Somme) (1re classe):

M. Chassaing, juge de paix de 3e classe personnelle de Randan et Ennezat (Puy-de-Dôme), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Randan et Ennezat (Puy-de-Dôme).

Est nommé juge de paix de Bourbon-Lancy et Digoin (Saône-et-Loire) (2e classe), en remplacement de M. Chabrier, qui a été nommé juge de paix de Sedan (cantons Sud et Nord) et Flize (Ardennes) (2e classe):

M. Chemel, juge de paix de 3e classe personnelle de Chateldon et Maringues (Puy-de-Dôme), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Chateldon et Maringues (Puy-de-Dôme).

COUR D'APPEL DE ROUEN

Département de l'Eure.

Le juge de paix d'Evreux (cantons Nord et Sud) et Saint-André-de-l'Eure (Eure) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons du Neubourg et Amfreville (Eure).

Le juge de paix de Beaumont-le-Roger, Beaumesnil et Brionne (Eure) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Montfort-sur-Risle et Saint-Georges-du-Vièvre (Eure).

Département de la Seine-Inférieure.

Le juge de paix de Grand-Couronné (Seine-Inférieure) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Routot et Bourgtheroulde (Eure).

Le juge de paix de Forges-les-Eaux, Argueil et Gournay (Seine-Inférieure) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Saëns et Bellencombre (Seine-Inférieure).

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

Département de l'Ariège.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de la Clayette, Chauffailles et Matour (Saône-et-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Leloup, qui a été nommé juge de paix de Valenciennes (canton Sud) (Nord) (2e classe), M. Cassede, juge de paix du Mas-d'Azil et du Fossat (Ariège), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons du Mas-d'Azil et du Fossat (Ariège).

Département de la Haute-Garonne.

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Pont-à-Marcq, en remplacement de M. Cleve, qui a été nommé juge de paix d'Arras (cantons Sud et Nord) et Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais) (2e classe):

M. Brouilhet, juge de paix de Grenade et Cadours (Haute-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Grenade et Cadours (Haute-Garonne).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle d'Orchies, Cysoing et Marchiennes (Nord) (2e classe), en remplacement de M. Duchaussoy, qui a été nommé juge de paix du Cateau et Carnières (Nord) (2e classe):

M. Begue, juge de paix de 3e classe personnelle de Villemur-sur-Tarn et Fronton (Haute-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Villemur-sur-Tarn, Fronton, Montastruc et Verfeil (Haute-Garonne), Rabastens, Salvagnac et Lisle-sur-Tarn (Tarn).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Morez-et-Saint-Laurent (Jura) (3e classe), en remplacemnt de M. Litschic, dont la nomination a été rapportée:

M. Carlus, juge de paix de Rieumes et Saint-Lys (Haute-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Rieumes et Saint-Lys (Haute-Garonne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Bonzenac et Vigeois (Corrèze) (3e classe), en remplacement de M. Pressiat, qui a été nommé juge de paix de Nantiat et Nieul (Haute-Vienne) (3e classe):

M. de Germon, juge de paix de Caraman et Lanta (Haute-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Caraman et Lanta (Haute-Garonne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle du Bois-d'Oingt et Lamure-sur-Azergues (Rhône) (3e classe), en remplacement de M. Jacquemin, qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Chamond (Loire) (2e classe):

M. Dubarry, juge de paix de Salies-du-Salat et Saint-Martory (Haute-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Salies-du-Salat et Saint-Martory (Haute-Garonne).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Dié, Provenchueres et Fraize (Vosges) (2e classe), en remplacement de M. Callies, qui a été nommé juge de paix de Toul (cantons Nord et Sud), et Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle) (2e classe):

M. Azaïs, juge de paix de 3e classe personnelle de Montesquieu-Volvestre et Rieux (Haute-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Montesquieu-Volvestre et Rieux (Haute-Garonne).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Brest (1er et 2e canton) (Finistère) (2e classe), en remplacement de M. Moniéat, qui a été nommé juge de 2e classe au tribunal de première instance de Brest (Finistère):

M. Grand, juge de paix de 3e classe personnelle de Bagnères-de-Luchon et Saint-Béat (Haute-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Bagnères-de-Luchon et Saint-Béat (Haute-Garonne).

Département du Tarn.

Le juge de paix de Carmaux, Pampelonne et Monestiés (Tarn) (3e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Valence-d'Albigeois et Valderies (Tarn).

Le juge de paix d'Albi (Tarn) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort du canton de Réalmont (Tarn).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Varzy, Premery et Brinon-sous-Beuvron (Nièvre) (3e classe), en remplacement de M. Sevin, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Clamecy (Nièvre):

M. Saint-Etienne, juge de paix de Villefranche-d'Albigeois et Alban (Tarn), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Villefranche-d'Albigeois et Alban (Tarn).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Sourdeval, Juvigny et Saint-Pois (Manche) (3e classe), en remplacement de M. de Fromont de Mouaille, qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Caen (canton Ouest), Villers-Bocage et Evrecy (Calvados) (2e classe):

M. Bessières, juge de paix de Cordes et Vaour (Tarn), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Cordes, Vaour et Castelnau-de-Montmiral (Tarn).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Thiéblemont-Farémont, Heiltz-le-Maurupt et Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne) (3e classe), en remplacement de M. de Manneville, décédé:

M. Vialar, juge de paix de Brassac, Anglès et Vabre (Tarn), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Brassac, Anglès, Vabre, Lacaune et Murat-sur-Vèbre (Tarn).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Loudéac, Merdrignac et la Chèze (Côtes-du-Nord) (2e classe), en remplacement de M. Monier, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite:

M. Boyer, juge de paix de 3e classe personnelle de Puylaurens, Cuq-Toulza et Vielmur (Tarn), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Puylaurens, Cuq-Toulza et Vielmur (Tarn).

Département de Tarn-et-Garonne.

Le juge de paix de Montauban (cantons Ouest et Est) (Tarn-et-Garonne) (2e classe) est chargé du service de la justice dans le ressort des cantons de Molières et Lafrançaise (Tarn-et-Garonne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Champdeniers et Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres) (3e classe), en remplacement de M. Dabin, qui a été nommé juge de 3e classe au tribunal de première instance de Parthenay (Deux-Sèvres):

M. Clavel, juge de paix de Monclar-de-Quercy et Villebrumier (Tarn-et-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Monclar-de-Quercy et Villebrumier (Tarn-et-Garonne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Bauhaguet et Auzon (Haute-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Bailly, qui a été nommé juge de paix de Saint-Amant-Tallende et Veyre-Monton (Puy-de-Dôme) (1e classe):

M. Barsse, juge de paix de Saint-Antonin et Caylus (Tarn-et-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Saint-Antonin et Caylus (Tarn-et-Garonne).

Est nommé juge de paix de 4e classe personnelle de Longuyon (Meurthe-et-Moselle) (3e classe), en remplacement de M. Bardou qui a été nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Dol, Pleine-Fougères et Combourg (Ille-et-Vilaine) (2e classe):

M. Landes, juge de paix de Valence-d'Agen et Auvillars (Tarn-et-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Valence-d'Agen, Auvillars, Bourg-de-Visa et Montaigu-de-Quercy (Tarn-et-Garonne).

Est nommé juge de paix de 3e classe personnelle de Trélon (Nord) (2e classe), en remplacement de M. Gaeng, qui a été nommé juge de paix de Fécamp et Goderville (Seine-Inférieure) (2e classe):

M. Gaubert, juge de paix de 2e classe personnelle de Beaumont-de-Lomagne et Lavit (Tarn-et-Garonne), qui est délégué pour assurer le service de la justice dans le ressort des cantons de Beaumont-de-Lomagne et Lavit (Tarn-et-Garonne).

Décret du 30 septembre 1947 portant nominations et affectations de magistrats.

Par décret en date du 30 septembre 1947, sont nommés juges d'instruction de 1re classe détachés au tribunal de première instance de la Seine:

M. Fayon, procureur de la République près le tribunal de première instance de Montreuil.

M. Zousman, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille.

M. Simon, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Lourdes, est nommé juge d'instruction de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

M. Le Caron de Choqueuse, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Corbeil, est nommé juge d'instruction de 3e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

Décret du 14 octobre 1947 portant acceptation de démission d'un magistrat.

Par décret en date du 14 octobre 1947, la démission de M. Cremezi, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, est acceptée.

Décret du 14 octobre 1947 portant nomination dans la magistrature.

Par décret en date du 14 octobre 1947, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du garde des sceaux du 7 avril 1945 par lesquelles M. Veron-Reville, juge au tribunal de première instance de Bordeaux, a été admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Veron-Reville est nommé juge au tribunal de première instance de Limoges.

Décret du 14 octobre 1947 portant nominations dans la magistrature.

Par décret du 14 octobre 1947, est nommé, à compter du 1er août 1947, au grade de substitut du procureur de la République de 2e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles:

M. Bonglet, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Villefranche-sur-Saône.

Est nommé, à compter du 1er septembre 1947, au grade de substitut du procureur de la République de 2e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles:

M. Nicolas, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance d'Epinal.

Décret du 14 octobre 1947 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 14 octobre 1947, sont rappelés à l'activité, à compter du 1er octobre 1947, pour exercer les fonctions de juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine:

M. Boulin-Desvignes, vice-président honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Chaudoye, vice-président honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Malet, vice-président honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Rebrassier, vice-président honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Roger, vice-président honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Berthelemot, juge honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Herold, juge honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Le Nail, juge honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

M. Curmer, président honoraire au tribunal de première instance de Versailles.

M. Duchesne, président honoraire au tribunal de première instance de Colmar.

M. Roussel, président honoraire au tribunal de première instance de Versailles.

M. Thermes, président honoraire au tribunal de première instance de Lille.

M. Niez, président honoraire au tribunal de première instance de Troyes.

M. Pernot, président honoraire du tribunal de première instance de Meaux.

M. Beaurain, président honoraire au tribunal de première instance de Fontainebleau.

M. Batez, juge honoraire au tribunal de première instance de Pontoise.

M. Fricker, juge honoraire au tribunal de première instance de la Seine.

Décret du 14 octobre 1947 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 14 octobre 1947, est nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Sanguinetti, juge de paix de 4e classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

M. Sanguinetti, nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Décret du 14 octobre 1947 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 14 octobre 1947, sont nommés:

Président du tribunal de première instance de Sfax, sur sa demande, M. Lautrec, procureur de la République près ledit tribunal, en remplacement de M. Fontana, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Bizerte.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Carles, suppléant rétribué du juge de paix de Tunis (canton Nord).

Suppléant rétribué du juge de paix de Tunis (canton Nord), sur sa demande, M. Fabre, suppléant rétribué du juge de paix d'Alger (canton Nord), en remplacement de M. Carles.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Huet, juge de paix de 4e classe de Souk el Arba.

Juge de paix de 4e classe de Souk el Arba, M. Robert, suppléant rétribué du juge de paix de Tunis (canton Nord), en remplacement de M. Huet.

Suppléant rétribué du juge de paix de Tunis (canton Nord), sur sa demande, M. Perucci, suppléant rétribué du juge de paix de Souk Ahras.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Belvisi (Gabriel), avocat (loi du 28 avril 1919, art. 18, 7°).

Juge de paix de 2e classe de Bizerte, sur sa demande, M. Paoli, juge de paix de 2e classe de Grombalia, en remplacement de M. Lati, qui a été nommé juge de paix de Beja.

Juge de paix de 2e classe de Sousse, M. Akermann, juge de paix de 3e classe de Souk Ahras, en remplacement de M. Vinqut, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Tunis.

Juge de paix de 4e classe de Thala, M. Py, suppléant rétribué du juge de paix du Kef, en remplacement de M. Fabiani, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis.

Suppléant rétribué du juge de paix du Kef, M. Jourdan (André), licencié en droit, en remplacement de M. Py.

Décret du 14 octobre 1947 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 14 octobre 1947, sont nommés:

Juge au tribunal de première instance de Casablanca, M. Maumy, juge de paix de 2e classe de Safi, en remplacement de M. Clairac, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Marrakech.

Juge de paix de 3e classe de Safi, M. Chaudouet, suppléant rétribué du juge de paix de Casablanca (canton Sud), en remplacement de M. Maumy.

Juge au tribunal de première instance de Marrakech, M. Poli, juge de paix de 3e classe d'Agadir, en remplacement de M. Touze, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Casablanca.

Juge au tribunal de première instance de Marrakech, M. Profizy, juge suppléant rétribué du tribunal de première instance de Fès, en remplacement de M. de Brun du Bois Noir, dont la démission a été acceptée.

Juge suppléant rétribué au tribunal de première instance de Fès, M. Frediani, suppléant rétribué du juge de paix de Port-Lyautey, en remplacement de M. Profizy.

Juge suppléant rétribué au tribunal de première instance de Rabat, sur sa demande, M. Carteret, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Pau, en remplacement de M. Azoulay, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marrakech.

Juge suppléant rétribué au tribunal de première instance de Casablanca, M. Belot, suppléant rétribué du juge de paix de Rabat (canton Sud), en remplacement de M. Bartoli, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Bastia.

Décret du 14 octobre 1947 admettant plusieurs juges de paix à faire valoir leurs droits à la retraite.

Par décret en date du 14 octobre 1947, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite (lois des 14 avril 1924, 18 août 1936 et 15 février 1946):

A compter du 8 septembre 1947: M. Borie, juge de paix de Lyon (1er et 2e arrondissement) (Rhône).

A compter du 29 septembre 1947: M. Grenier, juge de paix de Saint-Etienne (cantons Sud-Est et Nord-Est) (Loire).

A compter du 2 octobre 1947: M. Brisse, juge de paix de Thouars et Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A compter du 15 octobre 1947: M. Dedieu, juge de paix de Biarritz (Basses-Pyrénées).

A compter du 30 octobre 1947: M. Rumigny, juge de paix de Lannion, Plouaret et Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 15 octobre 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur:

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Degrave (Joseph), maire de Castelnaudary (Aude). Chevalier depuis 1937.

M. Delugin (Jean-Marc-Roger-Laforêt), maire de Nabinaud (Charente), conseiller général. Chevalier depuis août 1929.

M. Faye (Louis), maire de Saint-Cyr-de-Valorges (Loire). Chevalier depuis 1939.

M. Lapuyade (Henri-Pierre-Paul), président du conseil général des Basses-Pyrénées, maire de Pau. Chevalier du 6 août 1937.

M. Rochefort (Georges-René), maire de Lorcières (Cantal). Chevalier du 11 novembre 1927.

M. Thormann (Charles-Rodolphe), conseiller général du Bas-Rhin. Chevalier du 10 juillet 1918.

M. Verneuil (Georges-Jean-Pierre), ancien préfet de la Charente-Maritime. Chevalier du 1er juin 1918.

M. Vivier (Paul-Robert), préfet d'Indre-et-Loire. Chevalier du 30 juillet 1935.

Décret du 15 octobre 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 11 avril 1924 et 3 juillet 1933;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur,

Au grade de chevalier.

M. Alessandri (Germain), maire de Focicchia (Corse); 30 ans de fonctions de maire.

M. Amable (Robert), ancien maire de Parnay (Cher); 37 ans de fonctions de maire.

M. Aubert (Léo-Georges), maire de Civrac-sur-Dordogne (Gironde); 35 ans de fonctions de maire.

M. Aubry (Louis), maire de Précy-Notre-Dame (Aube); 35 ans de fonctions de maire.

M. Baradat (Pierre), maire de Caubios-Loos (Basses-Pyrénées); 30 ans de fonctions de maire.

M. Boussat, maire de Saint-Germain-de-Belves (Dordogne); 31 ans 6 mois de fonctions de maire.

M. Bouysset (Jean-Maurice), maire de Nojals-et-Clotte (Dordogne); 39 ans de fonctions de maire.

M. Champion (Henri-Fernand), ancien maire de Choiseul (Haute-Marne); 35 ans de fonctions de maire.

M. Choisy (Henri-Lucien), maire de Bagneux-la-Fosse (Aube); 35 ans de fonctions de maire.

M. Colillon (Octave), maire de Saint-Generoux (Deux-Sèvres); 31 ans de fonctions de maire.

M. Decron (Georges), maire de la Chapelle-Saint-Etienne (Deux-Sèvres); 43 ans de fonctions de maire.

M. Desanlis (Aubin), maire de Blaise-sous-Hauteville (Marne); 31 ans de fonctions de maire.

M. Duranteau (Gustave), maire de Jugazan (Gironde); 35 ans de fonctions de maire.

M. Ferry (Honoré), maire de Geovreissiat (Ain); 33 ans de fonctions de maire.

M. Guyot (Louis), maire de Preuilly (Cher); 43 ans de fonctions de maire.

M. Lemaignen (Louis), maire de Bauzy (Loir-et-Cher); 33 ans de fonctions de maire.

M. Leroy (Désiré), maire de Villez-le-Neubourg (Eure); 34 ans de fonctions de maire.

M. Lulel (Alix), maire de Pavillon-Sainte-Julie (Aube); 34 ans de fonctions de maire.

M. Mathieu (Charles), maire de Limont-Fontaine (Nord); 33 ans de fonctions de maire.

M. Mégie (Arnaud), maire de Saint-Amans-de-Pellagal (Tarn-et-Garonne); 35 ans de fonctions de maire.

M. Morlière (Emilien), ancien maire de Grandfresnoy (Oise); 33 ans de fonctions de maire.

M. Noyer (Jean), maire de Farges-Allichamps (Cher); 35 ans de fonctions de maire.

M. Pedron (François), maire de Larre (Morbihan); 36 ans de fonctions de maire.

M. Pigandet, ancien maire de Goullières (Puy-de-Dôme); 33 ans de fonctions de maire.

M. Roiron (Jean), maire de Saint-Just-de-Baffie (Puy-de-Dôme); 36 ans de fonctions de maire.

Décret du 15 octobre 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Rejou (Maurice), adjoint au maire de Thiviers (Dordogne); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires de guerre et de fonctions électives.

Décret du 15 octobre 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Guelin (Jean), adjoint au maire de Lanton (Gironde); 56 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de service de guerre;

M. Rabouln (Etienne), président du conseil général de Maine-et-Loire; 38 ans de fonctions électives, de services militaires et de guerre et de pratique professionnelle.

M. Ricupeyroux (Paul), adjoint au maire de Castres (Tarn); 32 ans de fonctions électives, de services militaires de guerre et d'activité professionnelle.

M. Spindler (Paul), chef de division à la préfecture du Haut-Rhin; 31 ans de fonctions publiques et militaires de guerre.

Décret du 15 octobre 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 11 avril 1924 et 3 juillet 1933;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, règlements et décrets en vigueur;

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Blanc (Félicien), maire de Largentière (Ardèche); 39 ans d'activité professionnelle, de services militaires de guerre et de fonctions électives, dont 22 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels: maire depuis 22 ans. Depuis qu'il a assumé le mandat de maire, s'est consacré à ses fonctions avec un dévouement absolu.

M. Leclerc (Charles), maire de Vayres (Haute-Vienne); 41 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels: maire depuis 18 ans, député à l'Assemblée constituante, dévoué et ardent républicain.

M. Luiset (Claudius), maire de Sillingy (Haute-Savoie); 45 ans d'activité professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 28 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels: administrateur dévoué et compétent.

M. Marion (René), maire de Quissac (Gard); 35 ans de services civils et militaires, dont 10 ans comme maire. Titres exceptionnels: résistant. Révoqué comme maire pour hostilité au gouvernement de Vichy.

M. Soullet (André-Augustin), maire de Puy-Hardy (Deux-Sèvres); 53 ans de pratique professionnelle, de fonctions électives et de services militaires de guerre. Titres exceptionnels: 18 ans de maire, administrateur résistant, jouit de l'estime de la population.

M. Vasselle (Louis), maire d'Oursel-Maison (Oise); 51 ans d'activité professionnelle et de fonctions électives, dont 28 ans de mairie. Titres exceptionnels: administrateur de très grande valeur. Jouit de la plus haute estime de ses administrés.

Décret du 15 octobre 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 11 avril 1921 et 3 juillet 1933;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Gauthier (Jean-Roger), maire de Razac-sur-Ile (Dordogne); 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires de guerre, de fonctions électives, dont 18 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels: maire depuis 18 ans. Excellent administrateur, a toujours mis son dévouement, son activité et sa compétence au service des intérêts de ses concitoyens. Particulièrement attaché à la cause de l'urbanisme, a réalisé de nombreux travaux d'aménagement tels que: adduction d'eau potable, électrification, création de lavoirs et de chemins vicinaux. A ainsi amélioré la salubrité publique et modernisé les conditions d'habitation de sa commune.

Décret du 15 octobre 1947 portant élévation à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, pris en conseil des ministres,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que l'élévation à la dignité de grand'croix du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

PROMOTION DE L'ALGÉRIE

Est élevé à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Benbadis Mohamed Mustapha, ancien membre du conseil supérieur, ancien conseiller général. Grand officier du 13 août 1930.

Décret du 15 octobre 1947 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947, pris en conseil des ministres,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les élévations à la dignité de grand officier du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

PROMOTION DE L'ALGÉRIE

Sont élevés à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Benelhadj-Djelloul Ahmed ould Benahmed, bachagha en retraite. Commandeur du 13 août 1932.

Salah Ahmed ben Bouali, ben Kaddour, agha honoraire. Commandeur du 24 août 1929.

Taleb Chaïb ould Benaouda, cadi. Commandeur du 30 octobre 1936.

Décret du 15 octobre 1947 portant promotion au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions au grade de commandeur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

PROMOTION DE L'ALGÉRIE

Sont promus au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Benchiha Mohamed dit « Bouclf » ould el Hadj, conseiller général. Officier du 23 novembre 1937.

Bendib Larbi, président de djemaa. Officier du 23 novembre 1937.

Bendjemaa Abdelmadjid ben Abdallah, grand muphti malékite. Officier du 20 janvier 1933.

Foudil (René), négociant armateur. Officier du 8 août 1935.

Kaid Ameur Hadj Ahmed, bachagha en retraite. Officier du 13 mars 1936.

Levy (Charles), agriculteur, ancien délégué financier. Officier de janvier 1928.

Décret du 15 octobre 1947 portant promotion au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions au grade d'officier du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

PROMOTION DE L'ALGÉRIE

Sont promus au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Baylet (Albert-Joseph), instituteur honoraire. Chevalier du 23 décembre 1925.

Bendaoud Zerrouk ben Lahcène, secrétaire interprète de commune mixte. Chevalier du 24 mai 1938.

Daho Mustapha ben Mohamed, cadi. Chevalier du 12 octobre 1930.

Djezairi Mostepha, cadi. Chevalier du 12 août 1930.

Haroum Salah ben Abdellah, conseiller municipal. Chevalier du 5 novembre 1935.

Kadri Mohamed ould Embarek ould Ouahab, membre de commission municipale. Chevalier du 11 mai 1933.

Lalou (Jacob), adjoint de la commune mixte de Laghouat. Chevalier du 8 février 1929.

Laquiere (Raymond-Eugène), maire et conseiller général, vice-président de l'assemblée financière de l'Algérie. Chevalier du 13 mars 1933.

Major Ismaïl ben Mohamed, secrétaire interprète de sous-préfecture. Chevalier du 13 mars 1938.

Mekkaoui Habib ould Hadj Abdelkader, caïd. Chevalier du 10 août 1930.

Messaoud Naceur Messaoud, bachagha. Chevalier depuis août 1939.

Naceur Hachemi ould Bekhaled, khodja, interprète. Chevalier du 3 novembre 1933.

Saidi Saïd ben Ammar, adjoint sanitaire. Chevalier du 15 novembre 1935.

Sidi Boumedine Abdelkader ben Seghir, caïd. Chevalier du 12 août 1930.

Slimani Saïd ben Hamida, caïd. Chevalier du 29 octobre 1931.

Smati Larbi, bachagha. Chevalier du 20 octobre 1933.

Truet (Hippolyte-François-Marie), inspecteur de l'enseignement agricole. Chevalier du 16 juin 1920.

Décret du 15 octobre 1947 portant nomination au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 octobre 1947,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations au grade de chevalier du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

PROMOTION DE L'ALGÉRIE

Sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Abdelmadjid Brahim ben Rezgui, caïd. Titres exceptionnels: services rendus à la cause française; 10 ans et 4 mois de services civils.

Aberkane Mokhtar ben Saïd, interprète judiciaire; plus de 25 ans de services civils et de fonctions électives.

Aboucaya (Gaston), avocat, adjoint au maire de Tlemcen; 34 ans et 8 mois de services civils et d'exercice de fonctions électives.

Achour Djoudi dit Amirouche, interprète judiciaire. Titres exceptionnels: fonctionnaire dévoué faisant preuve de sentiments républicains et patriotiques; 13 ans de services civils et militaires.

Agnel (Léonce-Ferdinand), chef de service des expéditions aux houillères du Sud-Oranais; 42 ans et 3 mois de services civils et militaires.

Aït Ali Ahmed ben Belaïd, membre de l'assemblée financière de l'Algérie, conseiller général. Titres exceptionnels: au cours de vingt-trois ans d'exercice de mandats électifs n'a cessé de mettre sa grande influence au service de la France.

Amrane Bachir ben Belkacem, président du conseil de section de S. I. P.; 27 ans de fonctions électives, de services civils et militaires.

Assoul Assoul ben Ali, conseiller municipal. Titres exceptionnels: au cours de vingt ans d'exercice de fonctions électives a rendu de grands services à l'influence française.

Benaffane Habib ould Khelifa, caïd. Titres exceptionnels: grâce à son prestige, à son autorité, rend les plus grands services à la cause française; 10 ans de services civils.

Benaim (Joseph-William), directeur propriétaire du Comptoir chimique nord-africain; 27 ans de services.

Benamar Saïd, interprète judiciaire; 23 ans de services civils et militaires.

Benchennouf Abdelkader ben si el Hachemi, caïd. Titres exceptionnels: se trouve à la tête des deux douars les plus importants de la commune mixte de Khenchela, qu'il administre avec la plus grande compétence et le plus parfait loyalisme; 11 ans de services civils et militaires.

Benelmadjat Abdelkadi, instituteur, conseiller municipal; 32 ans de services civils.

Benkada Belarbi Mohamed, adjoint au maire à Saint-Denis-du-Sig; 29 ans d'exercice de fonctions électives et de pratique agricole.

Benmansour Rabah, greffier notaire; 21 ans de services civils.

Bentahar Mohammed el Madani ben Lakhdar, secrétaire interprète de commune en retraite; 44 ans de services administratifs.

Bentahar Seddik ben Bachir dit « Mahmoudi », gérant des P. T. T. Titres exceptionnels: services rendus à l'influence française au cours de 16 ans de services civils.

Bey Mohamed ben Mohammed, caïd; 30 ans de services civils et militaires.

Boudjidj Zeghid, président du conseil de section S. I. P. Titres exceptionnels: services rendus à l'influence française durant 11 ans de services civils.

Bouhedja Mahmoud, interprète judiciaire; 33 ans de services civils.

Bourbia Belkacem dit « Tahar », secrétaire interprète des services civils de l'Algérie; 28 ans et 10 mois de services civils.

Boutaleb Abdelkader, caïd; 22 ans de services.

Boutaleb Hocine, président de djemaâ; 25 ans de services civils.

Boutemene Yahia, secrétaire interprète de sous-préfecture; 26 ans de services civils et militaires.

Bouziane Ahmed ould Tayeb, caïd; 27 ans de services civils et d'exercice de fonctions électives.

Chabert (Victor-Noé-François), maire de Saint-Leu (Oran), directeur d'école honoraire; 33 ans et 3 mois de services civils et militaires.

Chekkal Ali, avocat; 27 ans de services civils.

Denjean (Victor-Joseph), maire de Thiersville; 50 ans de magistrature municipale, de services militaires et de pratique agricole.

El Beze (Itrou-Emile), négociant en tissus; 39 ans de pratique commerciale, de fonctions électives et de services militaires.

Elkamal Mohamed Elmahdi, médecin de colonisation. Titres exceptionnels: a pris une part active en 1943, 1944, 1945 à la lutte contre le typhus; 15 ans et 8 mois de services civils.

Ferre (Lucien), sous-préfet de Tizi-Ouzou; 26 ans et 9 mois de services civils et militaires.

Franchi (Jean-Martin-Toussaint, chef de division de l'administration communale; 26 ans de services civils et militaires.

Gaba Mohamed, caïd. Titres exceptionnels: caïd dévoué, n'a cessé au cours de 9 années de services civils de mettre sa grande influence au service de la France.

Gozlan (Gaston-Elie), négociant en tissus; 28 ans de services civils et militaires.

Hadjseyd Laïd ben Hadj Saïd, infirmier; 29 ans de services civils.

Hammouche (Ammar), professeur de lycée, conseiller municipal; 33 ans de services civils et d'exercice de fonctions électives.

Keramane (Ismaël), contrôleur à la S. I. P.; 30 ans de services.

Kerbadou Laïch, président de djemaâ; 28 ans d'exercice de fonctions électives.

Kherbache Ali ben Ahmed, caïd; 26 ans de services civils et militaires.

Labani Mohamed ould Hadj Labane, caïd, membre de Djemaâ; plus de 25 ans d'exercice de fonctions électives, de services civils et militaires et de pratique agricole.

Laribi Lakhal ould Adda, conseiller municipal; 30 ans de services.

Male (Fernand), maire de Mascara, conseiller général, membre de l'assemblée financière de l'Algérie; 26 ans de services civils et militaires et d'exercice de fonctions électives.

Malfray (Eugène-Adrien), administrateur principal des services civils de l'Algérie; 25 ans de services civils et militaires.

Medjadji Bou Hadjar, caïd; 22 ans et 6 mois de services civils et militaires.

Medjahed Messaoud, cadi; 20 ans de services civils et militaires.

Mekkaoui Mohamed dit « Fredj » ould Hadj Abdelkader, membre du conseil d'administration de la coopérative des céréales de Mascara, conseiller municipal de Oued Taria (Oran); 26 ans de pratique agricole, de services militaires et de fonctions électives.

Mokhtari Mokhtar, caïd; 29 ans de services civils et militaires et de pratique agricole.

Nedjar Mohamed ben Mohamed, président de l'Amicale des agents du culte musulman du département d'Alger; 48 ans de services.

Nibouche Mohammed ben Saïd, secrétaire interprète des services civils de l'Algérie; 28 ans et 7 mois de services civils.

Ourabah Hassen, agha; 25 ans de services.

Orry (René-Georges), administrateur principal des services civils de l'Algérie; 22 ans de services civils et militaires.

Ruff (Maurice-André-Léon), inspecteur du service de la protection des végétaux; 26 ans de services civils et militaires.

Sari Ali Abdallah Hadj Eddine, membre du comité supérieur économique de l'Algérie, membre du comité d'escompte de la banque de l'Algérie; 30 ans de services civils.

Smaïl Lounes ben Mohamed. Titres exceptionnels: fonctionnaire d'élite, d'un parfait loyalisme et du plus grand patriotisme. A créé dans son douar un bureau de bienfaisance qu'il alimente à ses frais; 3 ans et 7 mois de services.

Smati Mohammed ben Hadj, agha; 23 ans et 8 mois de services civils.

Talbi Ali ben Abdallah, moniteur; 30 ans et 8 mois de services civils.

Thevenard (Claude), conseiller municipal de Bougie, ingénieur T. P. E.; 48 ans de services civils et militaires et d'exercice de fonctions électives.

Tidjani Benamor ben si Mohamed Kebir ben si Bachir, khalifa. Titres exceptionnels; au cours de 13 ans de services civils a toujours fait preuve du plus parfait loyalisme et du plus grand dévouement.

Touzene Hachemi ben Foudil, aoun judiciaire en retraite; 35 ans de services civils.

Vrolyk (Fernand-Charles), directeur du cabinet du secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie; 26 ans de services civils.

Ziani Amara, caïd; au cours de 19 ans de services civils et militaires a rendu de grands services à la France.

Décret portant témoignage de la Reconnaissance française, pour faits de résistance.

Par décret du 15 octobre 1947, la médaille de la Reconnaissance française est décernée, pour faits de résistance, aux personnes dont les noms suivent:

Médaille d'argent.

(A titre posthume.)

Mme Fraenkel (Jeannine), secrétaire, Paris (17e).

Médaille d'argent.

M. Cosson (Robert-Pierre), hôtelier à Geaune (Landes).

M. Coste (Albert), contrôleur principal des contributions directes, 7, rue Saint-Amand, à Perpignan.

M. Geffiot (Pierre-Marie-Constant), capitaine de réserve, G. M. T. O. A.

Mlle Gilles (Madeleine-Marie-Bertille), professeur au lycée de Perpignan, 4, cité Bartissol, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Mme Merasse (Marcelle), herbagère à Cartignies (Nord).

Mme Oyon, 58, rue Sagebien, le Mans (Sarthe).

M. Pinel (Hector-Joseph), peaussier, 87, rue Nicolas-Chorier, Grenoble (Isère).

Médaille de bronze.

(A titre posthume.)

M. Cascarosa (Gilbert-Salvador), directeur de la coopérative des blés à Marmande (Lot-et-Garonne).

M. Dupas (Jean-Marie-Joseph), cultivateur à Ligne (Loire-Inférieure).

Médaille de bronze.

M. Aubert (Charles), 8, rue Rossini, à Nice (Alpes-Maritimes).

M. Bataille (Georges), chef de rivage aux houillères nationales, 30, rue Jean-de-Bologne, à Douai (Nord).

M. Beaufils (Roger), représentant de commerce, 16, rue des Cloys, à Paris.

M. Billieres (André), directeur départemental des sports à Toulouse, 39, rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse.

M. Bonnard (André), professeur au lycée de Mont-de-Marsan (Landes).

M. Bordenave (Constant-Charles), agent contractuel à l'office du blé, 68, boulevard Rochechouart, Paris.

M. Brocard (Adrien-Gabriel), imprimeur éditeur, 37, rue Saint-André-des-Arts, Paris (6e).

M. Broch (Paul-Casimir-Joseph), instituteur à Prades, 46, rue du Palais-de-Justice, à Prades (Pyrénées-Orientales).

M. Canal (Georges), instituteur à Sainte-Marie-de-la-Mer (Pyrénées-Orientales).

M. Chantoin (Pierre-Charles), commerçant à Chambon-Feugerolles (Loire).

M. Constans (Raymond), étudiant à Marmande (Lot-et-Garonne).

M. Corcelle (Louis-Paul-Achille), docteur en médecine, place Armand-Fallières, à Agen (Lot-et-Garonne).

M. Cordier (Rémy-Arthur-Joseph), docteur en pharmacie, 45, rue de Lyon, à Paris.

M. David (Maurice), directeur commercial, 40, allée de Stalingrad, le Perreux-sur-Marne (Seine).

M. Fabre (Joseph), comptable chemins de fer départementaux, 6, rue Georges-Fauré, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Fremault (Augustin-Clément), avenue du Bois-Brandin, à Coye-la-Forêt (Oise).

Mme Gilbert (Marguerite-Jeanne), éditeur cours médicaux, 15, rue de l'Odéon, Paris (6e).

M. Guichard (Marcel-Georges), dessinateur, 12, villa Stendhal, Paris.

M. Kiefe (Robert), avocat, 51, rue de Maubeuge, Paris (9e).

M. Lagors (Guy), instituteur à Hostens (Gironde).

M. Leroy (Jean-Henri), industriel, 122, boulevard de Saint-Quentin, à Amiens (Somme).

M. Lescout (Jean), maire de Bousses (Lot-et-Garonne).

M. Muller (Georges), cultivateur et maire d'Altwiller (Bas-Rhin).

M. Provost (Henri-Albert), sous-chef de bureau au ministère de l'éducation nationale, 11, rue des Archives, Paris (4e).

M. Renard (Pierre-Emile), sous-chef de bureau au ministère de l'éducation nationale, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

Mlle Roche (Simone-Jeanne), à Castelnau-de-Médoc

M. Rogowsky (Eugène), écrivain, 38, avenue Maréchal-Joffre, à Nice (Alpes-Maritimes).

M. Roussel (Louis-Julien), secrétaire des œuvres sociales catholiques de Nice et président de l'association populaire d'entr'aide, 19 *bis*, ruelle Sainte-Catherine, à Nice.

M. Roux (Jacques), pharmacien, 12, rue de Belgrade, à Grenoble (Isère).

M. Tessier (Antoine), moniteur, 45, allée Gambetta, à Clichy (Seine).

M. Villard (Marc-Joseph), instituteur à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Une lettre de remerciements est adressée à:

M. Balse (Louis), receveur des postes, télégraphes et téléphones à Saint-Sylvestre-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Mme Beaufils (Andrée), secrétaire, 16, rue des Cloys, Paris (18e).

M. Bidet (Donatien-Joseph), receveur buraliste à Bérie (Loire-Inférieure).

M. Brieu (Gabriel), instituteur à Osseja (Pyrénées-Orientales).

M. Charpentier (Camille), ouvrier instructeur au collège moderne et technique de Prades (Pyrénées-Orientales).

M. Cozic (Amédé-Hervé), ingénieur civil, 4, rue Guépin, à Nantes (Loire-Inférieure).

M. Crampe (Pierre-Jean-Marie), propriétaire à Cheust (Hautes-Pyrénées).

M. Creus (Pierre-Joseph), directeur d'école à Cerbère (Pyrénées-Orientales).

M. Daufly (Jules-Joseph), artisan amoulingueur à Jans (Loire-Inférieure).

Mlle Delarasse (Suzanne-Alphonsine), directrice de laboratoire, 7, rue Théophile-Roussel, Paris (12e).

M. Gois (Fernand-Désiré), négociant à Vic-Bigorre (Haute-Pyrénées).

M. Guibert (François-Marie), à Lusanger (Loire-Inférieure).

Mme Imbert (Emma-Lucie), professeur au lycée la Fontaine, à Paris.

M. Laroche (Pierre-Baptiste), meunier, Moulin provençal par Chambon (Lozère).

M. Malet (Gaudérique-François), instituteur à Err (Pyrénées-Orientales).

Mlle Pasquet (Joséphine-Juliette), élève à l'école nationale d'administration, 7, rue Antoine-Chantin, à Paris (14e).

M. Rabouesnel (Francis-Marie) à Lusanger (Loire-Inférieure).

M. Ratouit (Louis-Pierre), secrétaire de mairie à Jans (Loire-Inférieure).

La lettre de remerciements décernée à M. Dooghe (Robert), négociant en beurre et fromage, rue du Tir, à Tulle (Corrèze) par décret du 17 mai 1947, est remplacée par une médaille de bronze.

La lettre de remerciements décernée à M. Jonquet (Fernand), négociant en gros en épicerie, 9, rue du Fourel, à Tulle (Corrèze) par décret du 17 mai 1947, est remplacée par une médaille de bronze.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Allégements aux obligations militaires d'activité accordés à certaines catégories de jeunes gens de la classe 1947.

Le ministre de la guerre,

Vu le décret n° 47-666 du 9 avril 1947 relatif à l'appel de la classe 1947;

Vu l'arrêté du 19 mai 1947 relatif aux allégements aux obligations militaires d'activité accordés à certaines catégories de jeunes gens de la classe 1947,

Arrête:

Article unique. — Bénéficieront d'une réduction des six derniers mois de leurs obligations militaires d'activité dans les mêmes conditions que ceux visés à l'article 1er de l'arrêté du 19 mai 1947, les jeunes gens appartenant aux catégories ci-après:

Pupilles de la nation.

Jeunes gens dont un proche parent (père, mère, épouse, frère ou sœur) est mort victime de la guerre.

Jeunes gens classés « soutiens de famille » en exécution des prescriptions de l'article 21 de la loi du 31 mars 1928.

Jeunes gens appartenant à des familles de cinq enfants vivants ou morts victimes de la guerre.

Fait à Paris, le 2 octobre 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Décret du 7 octobre 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 1947, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 17 septembre 1947 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers des différents corps de la marine dont les noms suivent:

(Pour compter du 8 mai 1947.)

A titre exceptionnel.

ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement.

TABLEAU GENERAL

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

BARRIERE (H.-P.), capitaine de vaisseau; 29 ans de services, dont 17 ans 4 mois à la mer. Officier du 7 novembre 1942.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

PENTIER (P.-J.-S.), ingénieur mécanicien général de 2e classe; 33 ans 7 mois de services, dont 27 ans 8 mois à la mer. Officier du 7 novembre 1942.

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

SOCLET (M.-G.-L.), capitaine de corvette; 19 ans 7 mois de services, dont 14 ans 8 mois à la mer, 2 fois cité. Chevalier du 5 juin 1940.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

LASPOUGEAS (R.-J.-B.), ingénieur mécanicien principal; 20 ans 7 mois de services, dont 15 ans 3 mois à la mer. Cité. Chevalier du 13 octobre 1940.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

BENSUSSAN (I.-H.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 19 ans 7 mois de services. Chevalier du 15 mars 1941.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

LANDRIN (R.), lieutenant de vaisseau; 21 ans 7 mois de services, dont 8 ans 3 mois à la mer. Cité.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

SELIGMANN (P.-J.), ingénieur principal de l'artillerie navale; 19 ans 6 mois de services.

PONS (E.-A.), ingénieur de 1re classe de l'artillerie navale; 17 ans 3 mois de services. Cité.

Par décret du Président de la République en date du 7 octobre 1947, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 17 septembre 1947 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers des différents corps de la marine dont les noms suivent:

(Pour compter du 8 mai 1947.)

ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement.

TABLEAU SPECIAL DE L'AERONAUTIQUE

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

GIRAUD (P.-H.-H.), lieutenant de vaisseau; 21 ans 1 mois de services, dont 20 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 22 juin 1939. Cité.

CAILLAUD (A.-E.-J.-M.), lieutenant de vaisseau; 20 ans 10 mois de services, dont 20 ans 6 mois à la mer. Chevalier du 1er janvier 1940.

CHARRE (L.-M.-J.), lieutenant de vaisseau; 20 ans 7 mois de services, dont 20 ans 7 mois à la mer. Chevalier du 30 janvier 1937. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MARTIN (R.-N.), ingénieur mécanicien principal; 18 ans 7 mois de services, dont 18 ans 3 mois à la mer. Chevalier du 1er juillet 1941.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

AUDIBERT (P.-M.-A.-A.), lieutenant de vaisseau; 15 ans 7 mois de services, dont 15 ans 3 mois à la mer. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

POINCELET (R.-L.-C.), ingénieur mécanicien principal; 18 ans 6 mois de services, dont 17 ans 11 mois à la mer.

Corps des officiers des équipages.

DE VISA (R.), officier des équipages de 1re classe; 19 ans 4 mois de services, dont 17 ans 2 mois à la mer. 2 fois cité.

TABLEAU GENERAL

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

LE BLANC (E.-M.-J.), capitaine de vaisseau; 29 ans 1 mois de services, dont 16 ans 8 mois à la mer. Officier du 20 octobre 1933. 3 fois cité.

PELLIET (H.-E.), capitaine de vaisseau; 23 ans 7 mois de services, dont 23 ans 7 mois à la mer. Officier du 23 décembre 1938. 2 fois cité.

PLANTE (J.-C.), capitaine de vaisseau; 33 ans 7 mois de services, dont 21 ans 11 mois à la mer. Officier du 30 décembre 1933. 2 fois cité.

HEBRARD (P.-L.), capitaine de vaisseau; 29 ans de services, dont 22 ans 4 mois à la mer. Officier du 22 novembre 1934.

DURAND COUPPEL DE SAINT-FRONT (Y.-M.), capitaine de vaisseau; 29 ans 10 mois de services, dont 26 ans 5 mois à la mer. Officier du 11 janvier 1935.

MADELIN (P.), capitaine de vaisseau; 32 ans 8 mois de services, dont 19 ans 11 mois à la mer. Officier du 16 juin 1937. 2 fois cité.

SENES (M.-J.-V.), contre-amiral; 32 ans 7 mois de services, dont 22 ans 7 mois à la mer. Officier du 23 décembre 1938. 2 fois cité.

Corps des contrôleurs de la marine.

DRIART (L.-A.-A.), contrôleur général de 2e classe; 32 ans 1 mois de services, dont 7 ans 1 mois à la mer. Officier du 11 janvier 1935.

Corps du commissariat de la marine.

MORLEC (J.-L.-M.), commissaire en chef de 1re classe; 37 ans 8 mois de services, dont 11 ans 10 mois à la mer. Officier du 22 juin 1939.

Corps de santé de la marine.

MÉDECINS

DULISCOUET (R.), médecin général de 2e classe; 37 ans 4 mois de services, dont 13 ans 6 mois à la mer. Officier du 11 juin 1937. 3 fois cité.

PHARMACIEN CHIMISTE

WINLIG (M.-M.-E.), pharmacien en chef de 1re classe; 34 ans 4 mois de services. Officier du 1er janvier 1940.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

SABINE (R.), ingénieur général de 2e classe du génie maritime; 32 ans 8 mois de services. Officier du 28 juin 1935.

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

ROBERT (P.-J.-V.), capitaine de vaisseau; 27 ans 5 mois de services, dont 22 ans 2 mois à la mer. Chevalier du 28 juin 1934.

COSTAGLIOLA (M.), capitaine de frégate; 32 ans 4 mois de services, dont 16 ans 2 mois à la mer. Chevalier du 25 janvier 1929. Cité.

BROSSET-HECKEL (A.-J.), capitaine de frégate; 31 ans 9 mois de services, dont 24 ans à la mer. Chevalier du 11 février 1930.

MELLERIO (M.-F.-L.), capitaine de corvette; 30 ans 1 mois de services, dont 16 ans à la mer. Chevalier du 9 juillet 1930.

GUILLERMIT (J.-J.), capitaine de frégate; 29 ans 10 mois de services, dont 16 ans 1 mois à la mer. Chevalier du 9 juillet 1930. Cité.

SERRES (J.-E.-L.), capitaine de frégate; 30 ans 7 mois de services, dont 13 ans 4 mois à la mer. Chevalier du 27 juin 1929.

BRUE (A.-B.-L.-M.), capitaine de frégate; 29 ans 10 mois de services, dont 18 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 20 janvier 1931. Cité.

MARTIN (L.-A.), capitaine de corvette; 29 ans de services, dont 22 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 30 juillet 1933.

MAINCENT (V.-F.), capitaine de frégate; 28 ans 3 mois de services, dont 18 ans 6 mois à la mer. Chevalier du 30 décembre 1933.

REYNAUD (J.-J.-E.), capitaine de frégate; 27 ans 8 mois de services, dont 21 ans 5 mois à la mer. Chevalier du 30 décembre 1933.

LE GOZ (P.-J.), capitaine de frégate; 29 ans de services, dont 12 ans 5 mois à la mer. Chevalier du 30 décembre 1933. Cité.

PICHEVIN (L.-J.-H.), capitaine de frégate; 27 ans 7 mois de services, dont 20 ans 7 mois à la mer. Chevalier du 28 juin 1934.

COSLEOU (J.-H.), capitaine de frégate; 27 ans 7 mois de services, dont 20 ans 3 mois à la mer. Chevalier du 28 juin 1934.

JOUSLIN (L.-J.), capitaine de frégate; 27 ans 7 mois de services, dont 14 ans 3 mois à la mer. Chevalier du 11 janvier 1935.

LE MASSON (R.-E.-H.), capitaine de frégate; 26 ans 7 mois de services, dont 20 ans 11 mois à la mer. Chevalier du 11 janvier 1935.

PETITOT (E.-D.), capitaine de frégate; 25 ans 8 mois de services, dont 15 ans 9 mois à la mer. Chevalier du 11 janvier 1935.

FRANCONIE (P.-M.-A.), capitaine de frégate; 24 ans 7 mois de services, dont 18 ans 9 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936.

SEGUR (G.-J.), capitaine de corvette; 26 ans 7 mois de services, dont 12 ans 10 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936. Cité.

VIALET (P.-M.), capitaine de corvette; 25 ans 7 mois de services, dont 19 ans 1 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936. Cité.

TAILLIEZ (J.-F.-M.-J.), capitaine de corvette; 25 ans 7 mois de services, dont 16 ans 3 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936. Cité.

BONNIN (P.), capitaine de corvette; 24 ans 7 mois de services, dont 17 ans 10 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936. Cité.

ESPOUY (E.-L.-B.), capitaine de corvette; 20 ans 7 mois de services, dont 17 ans 6 mois à la mer. Chevalier du 30 juin 1937.

HOURDIN (J.), capitaine de corvette; 20 ans 7 mois de services, dont 20 ans un mois à la mer. Chevalier du 31 décembre 1937. Cité.

VEYRE DE SORAS (A.-M.), capitaine de corvette; 20 ans 7 mois de services, dont 17 ans 7 mois à la mer. Chevalier du 31 décembre 1937.

MACHENAUD (W.-M.-G.), capitaine de corvette; 25 ans 7 mois de services, dont 13 ans 1 mois à la mer. Chevalier du 11 janvier 1936. Cité.

DELORT (J.-H.-L.), capitaine de corvette; 21 ans 7 mois de services dont 20 ans 5 mois à la mer. Chevalier du 16 juin 1938.

TELLIER (M.), capitaine de corvette; 20 ans 7 mois de services, dont 20 ans à la mer. Chevalier du 30 juin 1937.

LAUNAY (J.-L.), capitaine de corvette; 21 ans 7 mois de services, dont 21 ans 3 mois à la mer. Chevalier du 31 décembre 1937. Cité.

ATTANE (R.-F.-J.), capitaine de corvette; 22 ans 7 mois de services, dont 21 ans 1 mois à la mer. Chevalier du 31 décembre 1937. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

LE BROZEC (J.-F.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 23 ans 7 mois de services, dont 15 ans 10 mois à la mer. Chevalier du 16 juin 1938.

PINVIDIC (R.-H.-E.), ingénieur mécanicien principal; 24 ans 9 mois de services, dont 13 ans 1 mois à la mer. Chevalier du 11 janvier 1936.

GUENA (J.), ingénieur mécanicien principal; 22 ans 9 mois de services, dont 14 ans 11 mois à la mer. Chevalier du 23 décembre 1938.

LEPORT (G.-A.), ingénieur mécanicien principal; 22 ans 7 mois de services, dont 17 ans 6 mois à la mer. Chevalier du 30 janvier 1937.

LE TALLEC (J.-M.), ingénieur mécanicien principal; 21 ans 7 mois de services, dont 20 ans 10 mois à la mer. Chevalier du 22 juin 1939.

Corps du contrôle de la marine.

ANDRE (G.-J.-B.-V.), contrôleur général de 2e classe; 23 ans 6 mois de services, dont 4 ans 4 mois à la mer. Chevalier du 23 décembre 1938.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

JESTIN (A.-M.), officier des équipages principal; 32 ans 8 mois de services, dont 10 ans 11 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936.

MAZURE (J.-G.), officier principal des équipages; 25 ans 7 mois de services, dont 19 ans 11 mois à la mer. Chevalier du 11 janvier 1936.

OLLIVIER (Y.), officier des équipages principal; 36 ans 5 mois de services, dont 23 ans 7 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936.

QUEMENER (P.-M.), officier des équipages principal; 37 ans 9 mois de services, dont 16 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 30 janvier 1937.

GUILLEVIC (D.-A.-M.), officier des équipages principal; 35 ans 1 mois de services, dont 11 ans à la mer. Chevalier du 30 juin 1937.

PLUMENCY (G.), officier des équipages principal; 33 ans 1 mois de services, dont 14 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 30 juin 1937.

Corps du commissariat de la marine.

ROULLEAU (F.-J.), commissaire en chef de 1re classe; 24 ans 6 mois de services, dont 5 ans 6 mois à la mer. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1938.

BENARD (P.-M.-L.), commissaire en chef de 2e classe; 23 ans 6 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 1er janvier 1939.

TISSOT (M.-J.-G.), commissaire en chef de 2e classe; 24 ans de services, dont 9 ans 7 mois à la mer. Chevalier du 30 juin 1937.

Corps des officiers d'administration (intendance et santé).

BOURGUY (L.-F.-J.), officier d'administration en chef; 39 ans 3 mois de services, dont 3 ans 7 mois à la mer. Chevalier du 11 janvier 1935.

Corps des ingénieurs de direction de travaux de l'intendance maritime.

PONDAVEN (J.), ingénieur principal des directions de travaux de l'intendance maritime; 33 ans de services, dont 1 an 9 mois à la mer. Chevalier du 3 février 1937.

Corps de santé de la marine (médecins).

FUMAT (M.-L.-R.), médecin en chef de 2e classe; 26 ans 4 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 2 juillet 1936.

Corps des ingénieurs hydrographes.

BRUNEL (J.-A.-P.), ingénieur hydrographe en chef de 1re classe; 26 ans 7 mois de services, dont 6 ans 4 mois à la mer. Chevalier du 30 janvier 1937.

Corps des officiers d'administration comptables des matières.

MILLION (M.-J.-M.), officier en chef d'administration; 37 ans 3 mois de services, dont 7 ans à la mer. Chevalier du 11 janvier 1935. Blessé.

Corps des officiers de gendarmerie maritime.

FELCE (F.-M.), lieutenant-colonel de gendarmerie maritime; 32 ans 2 mois de services. Chevalier du 30 janvier 1937. Deux fois cité.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

ZIEGEL (R.), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime; 28 ans 9 mois de services. Chevalier du 28 juin 1934.

BROGARD (J.), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime; 24 ans 8 mois de services. Chevalier du 28 décembre 1938.

WANNER (M.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 21 ans 7 mois de services. Chevalier du 23 décembre 1938.

LINYER GILLES DE LA BERARDIERE DE LA BARBEE (M.), ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale; 29 ans de services. Chevalier du 28 juin 1934.

Corps des ingénieurs de direction de travaux des constructions navales et de l'artillerie navale.

DELAVOYS (M.), ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales; 42 ans 11 mois de services. Chevalier du 20 janvier 1931.

BILBAUD (G.), ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales; 41 ans 6 mois de services. Chevalier du 24 décembre 1934.

GUEGUEN (Y.), ingénieur en chef des directions de travaux de l'artillerie navale; 37 ans 6 mois de services. Chevalier du 31 décembre 1937.

LAINE (G.), ingénieur principal des directions de travaux des constructions navales; 41 ans 3 mois de services. Chevalier du 31 décembre 1937.

Corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

MARMOTTANS (B.), ingénieur en chef des directions de travaux des travaux maritimes; 39 ans 8 mois de services. Chevalier du 8 janvier 1927.

Corps des officiers d'administration des directions de travaux des constructions navales et armes navales.

THEVENARD (C.), officier en chef d'administration; 36 ans 8 mois de services. Chevalier du 30 décembre 1933.

Corps des officiers assimilés de la poste navale.

CORNE (V.), capitaine de frégate auxiliaire de la poste navale; 32 ans 1 mois de services. Chevalier du 17 décembre 1933.

Officiers des différents corps de la marine marchande, administrateurs de l'inscription maritime.

BERTHEMET (C.-M.), administrateur en chef de 1re classe; 28 ans 6 mois de services. Chevalier du 1er avril 1931.

Professeurs d'hydrographie.

VIDEMENT (L.-M.-T.), professeur en chef de 2e classe; 32 ans 8 mois de services, dont 5 ans 8 mois à la mer. Chevalier du 1er janvier 1926.

FREDENUCCI (F.), professeur en chef de 1re classe; 32 ans de services, dont 7 ans à la mer. Chevalier du 9 mars 1932. Cité.

Officiers d'administration.

GARIN (H.-A.-M.), officier d'administration principal; 33 ans 8 mois de services. Chevalier du 6 août 1936. Blessé. Cité.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

DE VANSSAY DE BLAVOUS (J.-M.), lieutenant de vaisseau; 16 ans 7 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

GROSJEAN (H.-A.-E.), lieutenant de vaisseau; 14 ans 7 mois de services, dont 10 ans 11 mois à la mer. Blessé. Cité.

BORDEAUX (J.-P.-M.), lieutenant de vaisseau; 16 ans 7 mois de services, dont 15 ans 4 mois à la mer. Cité.

ARAGNOL (H.-E.-J.), lieutenant de vaisseau; 18 ans 5 mois de services, dont 18 ans à la mer. Cité.

LAPLACE (L.-C.), capitaine de corvette; 20 ans de services, dont 13 ans 6 mois à la mer.

ARNOULX DE PIREY (E.-A.), lieutenant de vaisseau; 18 ans 7 mois de services, dont 12 ans 10 mois à la mer. Cité.

SURPLY (J.), lieutenant de vaisseau; 18 ans 7 mois de services, dont 12 ans 9 mois à la mer. Cité.

COLLINOT (R.-G.), lieutenant de vaisseau; 18 ans 5 mois de services, dont 15 ans 7 mois à la mer.

MOUTON (S.-M.-V.), lieutenant de vaisseau; 16 ans 7 mois de services, dont 14 ans 2 mois à la mer. Cité.

LE MAITRE (L.-H.), lieutenant de vaisseau; 16 ans 7 mois de services, dont 16 ans 2 mois à la mer. Cité.

FAURE (Ch.), lieutenant de vaisseau; 16 ans 7 mois de services, dont 16 ans 6 mois à la mer. Cité.

FOILLARD (T.-M.-M.), lieutenant de vaisseau; 16 ans 7 mois de services, dont 12 ans à la mer. Cité.

GIACOMI (L.-L.-A.), lieutenant de vaisseau; 17 ans 7 mois de services, dont 15 ans à la mer. Deux fois cité.

RISLER (F.), lieutenant de vaisseau; 16 ans 7 mois de services, dont 11 ans 7 mois à la mer.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

SIMON (A.-M.-C.-F.), ingénieur mécanicien principal; 20 ans 1 mois de services, dont 18 ans 5 mois à la mer. Cité.

FOURNIER (A.-P.-M.), ingénieur mécanicien principal; 19 ans 7 mois de services, dont 13 ans 3 mois à la mer.

AINAUD (M.-F.), ingénieur mécanicien principal; 19 ans 7 mois de services, dont 17 ans 2 mois à la mer.

VERGNE (Ch.-M.), ingénieur mécanicien principal; 19 ans 7 mois de services, dont 13 ans 9 mois à la mer.

SALON (A.-G.-M.), ingénieur mécanicien principal; 19 ans 7 mois de services, dont 13 ans à la mer.

LE DANTEC (L.-J.), ingénieur mécanicien principal; 19 ans 7 mois de services, dont 10 ans 10 mois à la mer.

Corps du contrôle de la marine.

GARIEL (G.-C.-F.-J.), contrôleur de 1re classe; 19 ans 6 mois de services, dont 2 ans 4 mois à la mer.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

LE BRAS (M.-A.), officier des équipages de 2e classe; 27 ans 10 mois de services, dont 18 ans 11 mois à la mer.

SEIGNEUR (J.-B.-A.), officier des équipages de 2e classe; 27 ans 4 mois de services, dont 22 ans à la mer.

GOURVES (C.-L.), officier des équipages de 1re classe; 28 ans 10 mois de services, dont 9 ans 4 mois à la mer.

PLIHON (H.-A.-M.), officier des équipages de 1re classe; 27 ans 9 mois de services, dont 24 ans 10 mois à la mer.

JACOLOT (F.), officier des équipages de 1re classe; 24 ans 11 mois de services, dont 11 ans 2 mois à la mer.

BERTRAND (R.-J.), officier des équipages de 1re classe; 28 ans 8 mois de services, dont 10 ans 4 mois à la mer.

PARET (J.), officier des équipages de 1re classe; 29 ans 1 mois de services, dont 11 ans 9 mois à la mer.

DELAUGE (F.), officier des équipages de 1re classe; 29 ans de services, dont 20 ans 11 mois à la mer. Blessé.

FEIDT (G.-M.-A.), officier des équipages de 1re classe; 28 ans 6 mois de services, dont 19 ans 2 mois à la mer.

ACCARIAS (P.), officier des équipages de 1re classe; 17 ans 7 mois de services, dont 11 ans 10 mois à la mer.

NICOLAS (J.), officier des équipages de 1re classe; 29 ans de services, dont 23 ans 2 mois à la mer.

TREMEL (Y.), officier des équipages de 2e classe; 30 ans 11 mois de services, dont 10 ans 4 mois à la mer.

GARCHEY (F.-F.), officier des équipages de 1re classe; 28 ans 1 mois de services, dont 13 ans 10 mois à la mer.

CAUDAL (J.-E.-M.), officier des équipages de 2e classe; 28 ans 8 mois de services, dont 8 ans 3 mois à la mer.

SOUST (R.-Ch.-L.), officier des équipages de 2e classe; 23 ans 11 mois de services, dont 19 ans 6 mois à la mer.

Corps du commissariat de la marine.

PAULY (A.-Ch.-M.), commissaire principal; 48 ans 6 mois de services, dont 3 ans 10 mois à la mer. Cité.

GIRARD (P.-M.-F.), commissaire en chef de 2e classe; 18 ans 6 mois de services, dont 4 ans 10 mois à la mer.

CALLOT (P.-H.), commissaire en chef de 2e classe; 20 ans 6 mois de services, dont 5 ans 8 mois à la mer.

Corps des officiers d'administration (Intendance et santé).

COUELLAN (A.), officier d'administration de 1re classe; 26 ans 6 mois de services, dont 8 ans 2 mois à la mer.

Corps de santé de la marine.

MÉDECINS

CORNET (J.-A.-M.), médecin principal; 21 ans 4 mois de services, dont 3 ans 11 mois à la mer.

FLANDRIN (J.-M.), médecin principal; 20 ans 4 mois de services, dont 8 ans 1 mois à la mer. Cité.

COULANGES (J.-L.), médecin principal, 20 ans 4 mois de services, dont 6 ans 11 mois à la mer.

PHARMACIENS-CHIMISTES

LARVOR (L.-J.-G.), pharmacien-chimiste en chef de 2e classe; 23 ans 4 mois de services.

Corps des ingénieurs hydrographes.

ANTHOINE (R.-F.-G.), ingénieur hydrographe en chef de 2e classe; 20 ans 7 mois de services, dont 4 ans 5 mois à la mer.

Corps des officiers de justice maritime.

LIZOP (R.-M.-G.), officier de justice maritime de 2e classe; 32 ans 8 mois de services militaires et civils.

Corps des greffiers de justice maritime.

PARACLET (P.-T.-M.-E.), officier greffier de 2e classe; 20 ans 7 mois de services, dont 12 ans 9 mois à la mer. Cité.

Corps des officiers d'administration comptables des matières.

MATELOT (J.-F.), officier d'administration de 1re classe comptable des matières; 31 ans 10 mois de services, dont 7 ans 8 mois à la mer.

Corps des officiers de gendarmerie maritime.

PEYRASSOL (L.-Ch.), capitaine de gendarmerie maritime; 13 ans 2 mois de services, dont 8 ans 4 mois à la mer. Cité.

Corps des administrateurs des services centraux de la marine.

LE BOUFFANT (F.-F.-D.), administrateur en chef de 2e classe des services centraux de la marine; 23 ans 7 mois de services, dont 6 ans 8 mois à la mer.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

VEROT (J.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 23 ans 7 mois de services.

CHARBONNIER (J.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale; 21 ans 7 mois de services.

OLLAGNIER (P.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 23 ans 7 mois de services.

Corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions navales et de l'artillerie navale.

LE ROUX (G.), ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale; 36 ans 8 mois de services.

GOARANT (J.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 36 ans 8 mois de services.

FLEJO (A.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 38 ans 5 mois de services.

DEGORCE (A.), ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale; 33 ans 3 mois de services.

AUDRIN (P.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 35 ans 4 mois de services.

JULLIEN (P.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 35 ans 7 mois de services.

DENARDOU (G.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 36 ans 7 mois de services.

CLAVIER (R.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 34 ans de services.

MESNAGE (Ch.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 33 ans 11 mois de services.

LE DOUARIN (J.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 34 ans 4 mois de services.

GOURDON (J.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 33 ans 11 mois de services.

LE DUC (R.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 32 ans 5 mois de services.

BOUCHAUD (M.), ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale; 33 ans 4 mois de services.

ARNAUD (M.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 34 ans 1 mois de services.

LE LIDEC (P.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 33 ans de services.

KERMARREC (J.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 33 ans 2 mois de services.

Corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

QUEFFELEC (F.), ingénieur de 1re classe; 31 ans 1 mois de services, dont 2 ans 2 mois à la mer.

ROCHELAUD (R.), ingénieur de 1re classe; 19 ans de services, dont 4 ans 7 mois à la mer.

Corps des officiers d'administration des directions de travaux des constructions navales et armes navales.

MARQUAUX-RUIX (E.), officier d'administration de 1re classe; 26 ans 1 mois de services.

DAUMAS (G.), officier d'administration de 1re classe; 26 ans 5 mois de services.

Corps des ingénieurs des travaux maritimes.

PAIRIER (Ch.-M.), ingénieur en chef de 1re classe; 16 ans 7 mois de services, dont 2 ans à la mer.

Corps des officiers assimilés de la poste navale.

VAUTOUR (P.), enseigne de vaisseau de 1re classe auxiliaire de la poste navale; 24 ans 1 mois de services.

LANGE (M.), enseigne de vaisseau de 1re classe auxiliaire de la poste navale; 22 ans 4 mois de services.

Officiers de différents corps de la marine marchande.

ADMINISTRATEUR DE L'INSCRIPTION MARITIME

GIRARD (G.-R.), administrateur principal de l'inscription maritime; 18 ans 7 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

BOUCHEAU (R.-E.-A.), officier d'administration principal; 37 ans 7 mois de services, dont 6 ans 10 mois à la mer.

Décision du 7 octobre 1947 portant nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décision du Président de la République en date du 7 octobre 1947 rendue sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés chevalier de la Légion d'honneur les officiers mariniers dont les noms suivent:

(Pour compter du 8 mai 1947.)

ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement.

TABLEAU SPECIAL DE L'AERONAUTIQUE

PILOTE D'AVIATION

ZULBERTI (Joseph), mle 58-T-30-A, premier maître. Médaillé militaire du 30 janvier 1941. 16 ans 10 mois de services, dont 15 ans 10 mois à la mer. 3 fois cité.

TABLEAU GENERAL

MANŒUVRIER

HUGUEN (Joseph), mle 112.060-2, premier maître. Médaillé militaire du 1er juillet 1931. 30 ans 2 mois de services, dont 23 ans 2 mois à la mer. Cité.

TIMONIER

APPERE (Aristide), mle 114.068-2, premier maître. Médaillé militaire du 1er juillet 1931. 29 ans 8 mois de services, dont 25 ans 1 mois à la mer.

PILOTE DE LA FLOTTE

LE STUM (Louis), mle 116.106-2, premier maître. Médaillé militaire du 12 février 1931. 29 ans 2 mois de services, dont 25 ans à la mer.

CANONNIER

GLINEC (François), mle 123.566-2, premier maître. Médaillé militaire du 1 juillet 1934. 25 ans 4 mois de services.

OPTICIEN-TÉLÉMÉTRISTE

BRIGNOU (Jean), mle 48.610-1, premier maître. Médaillé militaire du 13 mars 1930; 29 ans 2 mois de services, dont 23 ans 2 mois à la mer.

TORPILLEUR

PEUCAT (Jean), mle 116.370-2, maître principal. Médaillé militaire du 12 février 1931; 29 ans 3 mois de services, dont 20 ans à la mer.

ÉLECTRICIEN

KERSALE (René), mle 116.211-2, premier maître. Médaillé militaire du 9 juillet 1930; 29 ans 2 mois de services, dont 21 ans à la mer. Cité.

RADIOTÉLÉGRAPHISTE

EVENOU (Francisque), mle 110.926-2, maître principal. Médaillé militaire du 12 février 1931; 30 ans 9 mois de services, dont 16 ans à la mer.

MÉCANICIENS

CAROFF (Hervé), mle 32.493-3, premier maître. Médaillé militaire du 12 février 1931; 29 ans 3 mois de services, dont 19 ans à la mer. Cité.

FILIPPI (Antoine), mle 699-27-V, premier maître. Médaillé militaire du 31 décembre 1937; 20 ans 2 mois de services, dont 15 ans 9 mois à la mer. Blessé. Trois fois cité.

FLOCH (René), mle 120.083-2, maître principal. Médaillé militaire du 12 février 1931; 28 ans de services, dont 23 ans à la mer.

FOURRIERS

VALENTI (Simon), mle 98.772-5, maître. Médaillé militaire du 28 décembre 1934; 24 ans 2 mois de services, dont 9 ans à la mer.

DAOUBEN (Joseph), mle 123.553-2, maître principal. Médaillé militaire du 7 juillet 1933; 24 ans 5 mois de services, dont 18 ans 1 mois à la mer. Cité.

GUYOT (Joseph), mle 116.321-2, maître principal. Médaillé militaire du 2 février 1932; 28 ans 1 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer.

COMMIS AUX VIVRES

AUDO (Eugène), mle 36.537-2, maître principal. Médaillé militaire du 2 février 1932; 26 ans 2 mois de services, dont 13 ans 9 mois à la mer.

INFIRMIER

HAMILTON DE LAROCHE (Jules), mle 124.486-2, premier maître. Médaillé militaire du 30 juin 1932; 26 ans de services, dont 11 ans 4 mois à la mer. Cité.

PILOTE D'AVIATION

CHEVANTON (Pierre), mle 701-25-2, maître principal. Médaillé militaire du 16 février 1935; 22 ans 3 mois de services, dont 20 ans 10 mois à la mer. Quatre fois cité.

MITRAILLEUR-BOMBARDIER

LIEGAUT (Marcel), mle 4.386-C-23, maître principal. Médaillé militaire du 1er janvier 1939; 18 ans 9 mois de services, dont 16 ans 2 mois à la mer. Quatre fois cité.

MARINIER DE PORT

BREANO (Louis), mle 39.407-3, maître principal. Médaillé militaire du 28 juin 1935; 32 ans 7 mois de services, dont 5 ans à la mer. Cité.

POMPIER DE PORT

SIMON (François), mle 124.452-2, maître principal. Médaillé militaire du 30 décembre 1934; 32 ans 8 mois de services, dont 1 an 7 mois à la mer. Cité.

Décision du 7 octobre 1947 conférant la médaille militaire.

Par décision du Président de la République en date du 7 octobre 1947, rendue sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et marins dont les noms suivent:

Pour compter du 8 mai 1947.

ARMÉE ACTIVE

Décorations avec traitement.

TABLEAU SPECIAL DE L'AERONAUTIQUE

PILOTES D'AVIATION

BUSNEL (René), maître, 1737-C-30; 17 ans 2 mois de services, dont 11 ans 7 mois à la mer.

MERAULT (Elie), maître, 2659-B-32, 13 ans 10 mois de services, dont 9 ans 6 mois à la mer. Cité.

RADIOTÉLÉGRAPHISTES VOLANTS

MOUILLERET (Marcel), second maître, 193-B-37; 10 ans 2 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer. Blessé. Deux fois cité.

LE BIHAN (Yves), second maître, 297-B-37; 10 ans 5 mois de services, dont 8 ans 4 mois à la mer. Cité.

FERRER (Joffre), maître, 263-B-35; 12 ans 3 mois de services, dont 9 ans 1 mois à la mer. Cité.

BOUR (Paul), maître, 23-C-31; 16 ans 2 mois de services, dont 8 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

MÉCANICIENS VOLANTS

GLOANEC (Jean), maître, 4673-B-30; 16 ans 8 mois de services, dont 13 ans à la mer. Cité.

PERCHERANCIER (Charles), maître, 1320-T-33; 13 ans 8 mois de services, dont 9 ans 10 mois à la mer. Cité.

GOARIN (Emile), second maître, 2236-B-31; 15 ans 11 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer. Cité.

DUFOUR (Jean), maître, 1642-R-35; 11 ans 9 mois de services, dont 8 ans 9 mois à la mer.

JOSEPH (Gérard), maître, 721-T-32; 15 ans 11 mois de services, dont 5 ans à la mer. Blessé.

MITRAILLEURS BOMBARDIERS

GUINARD (René), maître, 1829-C-34; 12 ans 4 mois de services, dont 5 ans à la mer. Cité.

MIQUEL (Max), maître, 1122-R-36; 10 ans 8 mois de services, dont 8 ans 1 mois à la mer. Cité.

CEVAER (Jean), second maître, 2752-B-35, 11 ans 8 mois de services, dont 10 ans 5 mois à la mer. 4 fois cité.

TABLEAU GENERAL

MANŒUVRIERS

LEPOITTEVIN (Robert), maître, 717-27-1; 20 ans de services, dont 11 ans 10 mois à la mer. Cité.

BOURCH (Jean), maître, 1761-B-30; 17 ans 1 mois de services, dont 14 ans à la mer. Deux fois cité.

GUIZIOU (Joseph), second maître, 1156-27-2; 20 ans 3 mois de services, dont 15 ans 3 mois à la mer.

BAZILE (Raphaël), second maître, 725-26-2; 21 ans 2 mois de services, dont 17 ans 7 mois à la mer. Cité.

GOURRET (Narcisse), maître, 516-B-30; 17 ans 4 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

THOREUX (Théodore), maître, 3283-B-32; 14 ans 7 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer. Cité.

GUELOU (Pierre), maître, 1095-B-31; 16 ans 3 mois de services dont 12 ans 8 mois à la mer. Deux fois cité.

CREN (Raoul), maître, 3739-B-28; 18 ans 9 mois de services, dont 13 ans 9 mois à la mer. Cité.

MOULINEC (Yves), premier maître, 1111-B-20; 17 ans 3 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer. Deux fois cité.

RUNAVOT (Jean), maître principal, 2658-B-28; 18 ans 11 mois de services, dont 15 ans 9 mois à la mer.

QUEDET (Alphonse), second maître, 1121-L-30; 16 ans 8 mois de services, dont 10 ans 1 mois à la mer. Blessé. Cité.

URIEN (Joseph), premier maître, 1587-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 14 ans 10 mois à la mer.

DUHIL (Louis), second maître, 304-B-30; 17 ans 5 mois de services, dont 11 ans 3 mois à la mer.

LE DREF (Jacques), premier maître, 939-L-30; 16 ans 11 mois de services, dont 9 ans 3 mois à la mer. Cité.

CRECHRIOU (Emmanuel), second maître, 2923-B-28; 18 ans 10 mois de services, dont 16 ans 8 mois à la mer.

TANGUY (Léon), premier maître, 608-L-32; 15 ans 3 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer. Cité.

MOUNIER (Amédée), maître, 485-L-28; 19 ans 1 mois de services, dont 9 ans 8 mois à la mer.

CARBONNEL (Georges), second maître, 3-T-30; 17 ans 5 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer.

LE SAINT (André), second maître, 2680-B-31; 15 ans 8 mois de services, dont 12 ans à la mer. 3 fois cité.

DEROUBLAC (Elie), maître, 361-B-29; 18 ans de services, dont 12 ans 1 mois à la mer.

LE BONNIEC (François), second maître, 199-28-2; 17 ans 11 mois de services, dont 14 ans à la mer.

ABAZIOU (François), quartier-maître, 819-B-32; 15 ans 3 mois de services, dont 11 ans 8 mois à la mer. 4 fois cité.

LE NE (Pierre), maître, 1670-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 15 ans à la mer.

LE ROUX (Paul), second maître, 173-28-2; 19 ans 8 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer. Cité.

BURGAUD (Auguste), premier maître, 1072-B-31; 15 ans 9 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

REUBRECHT (Jules), second maître, 1145-C-32; 14 ans 9 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer. 3 fois cité.

GUEZOU (Yves), premier maître, 703-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 14 ans 6 mois à la mer.

NOEL (Georges), second maître, 1214-C-32; 15 ans 2 mois de services dont 8 ans 9 mois à la mer. Cité.

LE MOIGNE (Louis), second maître, 2728-B-30; 16 ans 8 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

TIMONIERS

MASSON (Jean), second maître, 1027-B-28; 18 ans de services, dont 12 ans à la mer.

CALARNOU (Paul), second maître, 2452-B-29; 17 ans 11 mois de services, dont 13 ans 3 mois à la mer. Blessé et cité.

LOUET (Cyrille), premier maître, 4055-27-2; 19 ans 9 mois de services, dont 15 ans 6 mois à la mer. Deux fois cité.

SPINEC (Jean), maître, 2340-B-28; 19 ans de services, dont 16 ans 4 mois à la mer.

BUNEL (Jacques), premier maître, 3175-C-29; 18 ans 1 mois de services, dont 13 ans 9 mois à la mer.

JOLESSE (Marcel), second maître, 402-T-30; 16 ans 2 mois de services, dont 12 ans à la mer. Cité.

BESNAS (Gaston), premier maître, 1032-L-29; 17 ans 8 mois de services, dont 13 ans 9 mois à la mer.

MICHEL (Pierre), maître, 1433-C-29; 18 ans 2 mois de services, dont 14 ans 8 mois la mer. Deux fois cité.

GAZENGEL (Louis), premier maître, 241-B-30; 17 ans 5 mois de services, dont 15 ans 1 mois à la mer.

BOHRINGER (Jacques), second maître, 270-27-1; 19 ans 8 mois de services, dont 13 ans 10 mois à la mer.

ROYER (Albert), second maître, 4071-B-29; 17 ans 6 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer. Cité.

LE SCANF (Jean), maître, 1845-B-29; 18 ans 1 mois de services, dont 15 ans à la mer. Cité.

ALIX (Antoine), maître, 2897-C-28; 16 ans 8 mois de services, dont 15 ans à la mer. Deux fois cité.

BERTE (Georges), maître, 3595-C-28; 19 ans 1 mois de services, dont 7 ans à la mer.

LE SAOUT (François), second maître, 873-B-30; 17 ans 3 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer. Deux fois cité.

QUEMAR (Pierre), maître, 5218-B-28; 18 ans 7 mois de services, dont 12 ans 5 mois à la mer.

COROLLEUR (Jean), maître, 5339-B-28; 19 ans 3 mois de services, dont 10 ans 9 mois à la mer.

LE DUIC (Onésime), maître, 1893-L-30; 16 ans 7 mois de services, dont 10 ans 11 mois à la mer.

TROADEC (Laurent), maître, 676-B-32; 15 ans 3 mois de services, dont 9 ans 10 mois à la mer. Deux fois cité.

LE DEVEDEC (Francis), maître, 357-L-35; 12 ans de services, dont 9 ans 6 mois à la mer. Blessé, cité.

MULLER (Joseph), maître, 1120-C-28; 19 ans 3 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer.

VOEGELE (Emile), maître, 4190-C-28; 18 ans 11 mois de services, dont 16 ans 6 mois à la mer.

PECHAT (Jean), second maître, 653-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 13 ans 11 mois à la mer. Cité.

HYDROGRAPHES

RIVOALLAN (Jean), premier maître, 2616-B-29; 17 ans 10 mois de services, dont 15 ans 3 mois à la mer.

MUTSCHLER (Paul), maître, 5170-C-28; 18 ans 8 mois de services, dont 12 ans 6 mois à la mer.

PILOTES DE LA FLOTTE

DERRIEN (Georges), premier maître, 2555-B-31; 15 ans 9 mois de services, dont 14 ans 4 mois à la mer. Deux fois cité.

PARNET (Gabriel), maître, 547-R-30; 16 ans 6 mois de services, dont 13 ans 5 mois à la mer. Trois fois cité.

PILOTE D'AVIATION

SAOUT (Pierre), second maître, 3980-B-37; 10 ans 9 mois de services, dont 4 ans à la mer.

GANIER (Marie), maître, 4965-T-28; 17 ans 3 mois de services, dont 4 ans à la mer.

KREUTZER (Marie), maître, 2861-T-33; 13 ans 8 mois de services, dont 10 ans 5 mois à la mer. Deux fois cité.

COUDERC (Lôis), maître, 2864-T-32; 14 ans 8 mois de services, dont 9 ans 7 mois à la mer. Cité.

DASSULE (Charles), maître, 1334-T-35; 11 ans 4 mois de services, dont 7 ans 2 mois à la mer. Cité.

RADIOTÉLÉGRAPHISTES VOLANTS

DAUMONT (Louis), second maître, 1128-R-37; 9 ans de services, dont 7 ans 9 mois à la mer. Cité.

LESCOP (François), maître, 1727-B-29; 18 ans 2 mois de services, dont 10 ans à la mer.

OBSERVATEUR D'AÉRONAUTIQUE

GAUTIER (Jean), maître, 17-27-3; 20 ans 8 mois de services, dont 15 ans 6 mois à la mer.

MITRAILLEURS BOMBARDIERS

DOSSER (René), maître, 2701-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 15 ans à la mer. Deux fois cité.

ROUSSEAU (Georges), maître, 135-L-29; 18 ans 5 mois de services, dont 8 ans 1 mois à la mer. Cité.

LE VAILLANT (Désiré), maître, 1607-L-32; 14 ans 6 mois de services, dont 4 ans 6 mois à la mer. Blessé. Cité.

MÉCANICIENS VOLANTS

FOUGERARD (Victor), maître, 2662-B-29; 17 ans 8 mois de services, dont 16 ans 4 mois à la mer. Cité.

JACQUOT (Victor), maître, 4320-C-30; 16 ans 8 mois de services, dont 10 ans 9 mois à la mer. Cité.

ALQUIER (Pierre), maître, 417-CAS-32-A; 14 ans 5 mois de services, dont 11 ans 1 mois à la mer. Deux fois cité.

CHERBONNEL (Roger), maître, 288-L-31; 15 ans 10 mois de services, dont 9 ans 7 mois à la mer. Cité.

KERAMOAL (Jean), maître, 794-B-33; 14 ans 2 mois de services, dont 9 mois à la mer.

LE FLOCH (Henri), second maître, 76-B-31-A; 16 ans 2 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer

MÉCANICIENS DE MOTEURS D'AVION

NOURGOUILLOUX (Pierre), premier maître, 3745-B-32; 15 ans de services, dont 4 ans à la mer. Cité.

BONNIER (Désiré), maître, 1472-T-33; 14 ans 5 mois de services, dont 7 ans 8 mois à la mer. Cité.

FERAUD (Paul), maître, 3644-T-33; 13 ans 7 mois de services, dont 7 ans 8 mois à la mer.

TREMBLAY (Jean), maître, 638-L-28; 18 ans 6 mois de services, dont 15 ans 9 mois à la mer.

CASTILLON (Henri), premier maître, 892-T-28; 18 ans 8 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer.

GARGASSON (Gilbert), maître, 159-L-32; 15 ans de services, dont 6 ans 7 mois à la mer.

FONTVIELLE (Louis), maître, 497-T-29, 18 ans 2 mois de services, dont 6 ans à la mer.

TRINCAVELLI (Henri), second maître, 1923 T-29; 14 ans 5 mois de services, dont 5 ans 9 mois à la mer.

ALBERT (Albert), premier maître, 2282-27 5; 19 ans 8 mois de services, dont 8 ans 11 mois à la mer.

MÉCANICIENS D'AVIONS

CALVEZ (François), maître, 4208-27-2; 19 ans 7 mois de services, dont 17 ans 2 mois à la mer.

CADORET (Joseph), premier maître, 197-L-32 A; 14 ans 7 mois de services, dont 6 ans 2 mois à la mer. Cité.

GUERIN (Pierre), maître, 2967-26-2; 20 ans 1 mois de services, dont 10 ans 3 mois à la mer.

JAOUEN (Auguste), maître, 291-B-30; 17 ans 5 mois de services, dont 7 ans 4 mois à la mer.

MELAN (René), second maître, 190-P-32 A; 14 ans 7 mois de services, dont 7 ans 1 mois à la mer.

HENRY (Léon), premier maître, 52-28-4; 19 ans 8 mois de services, dont 5 ans 4 mois à la mer.

ARMURIER D'AÉRONAUTIQUE

LEPEAUD (Joseph), maître, 267-L-30; 17 ans 1 mois de services, dont 15 ans 1 mois à la mer.

CHARPENTIERS

LETONTURIER (Marie-Ange), second maître, 67-955-1; 23 ans 10 mois de services, dont 8 ans 9 mois à la mer.

LESTEVEN (Joseph), maître, 3651 B 29; 17 ans 8 mois de services, dont 11 ans 3 mois à la mer.

SIBERIL (Emile), maître, 3415.27.2, 17 ans 7 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer.

BURGUIN (Charles), second maître, 2300-27-3, 19 ans 7 mois de services, dont 11 ans 5 mois à la mer.

SIBERIL (Albert), second maître, 465-B-31; 13 ans 4 mois de services, dont 13 ans à la mer. Deux fois cité.

LE CAP (Nicolas), maître, 1793-B-30; 17 ans de services, dont 11 ans 3 mois à la mer. Cité.

CANONNIERS

CORRE (Jean), maître, 121-833-2; 25 ans 8 mois de services, dont 21 ans 9 mois à la mer.

KERNOA (Thomas), second maître, 2197-B-31; 15 ans 10 mois de services, dont 12 ans 6 mois à la mer. Trois fois cité.

NUNEZ (Joseph), maître, 350-27-6; 19 ans 7 mois de services, dont 8 mois à la mer. Trois fois cité.

MAAS (Frédéric), second maître, 1625-T-32; 15 ans 2 mois de services, dont 13 ans à la mer. Deux fois cité. Blessé.

JOST (François), premier maître, 67-C-31; 16 ans 8 mois de services, dont 14 ans à la mer. Cité.

BOTHOREL (Jean), maître, 3881-B-30; 16 ans 8 mois de services, dont 14 ans 4 mois à la mer. Cité.

NEDELEC (André), second maître, 342-B-33; 14 ans 4 mois de services, dont 13 ans 4 mois à la mer. Blessé. Trois fois cité.

LORENTZ (Camille), second maître, 1507-C-30; 17 ans 1 mois de services, dont 12 ans 6 mois à la mer.

EVEN (Georges), second maître, 35-C-37; 10 ans 4 mois de services, dont 7 ans 10 mois à la mer. Huit fois cité.

MOITIE (Joseph), maître, 2165-27-1; 16 ans 2 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer. Cité.

FABER (Charles), maître, 169-T-29; 18 ans 4 mois de services, dont 15 ans 6 mois à la mer.

LERBIER (Julien), second maître, 1363-C-28; 19 ans 2 mois de services, dont 15 ans 7 mois à la mer.

CLOAREC (Jean), maître, 3737-B-28; 18 ans 9 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer.

DEHOVE (Célestin), maître, 961-C-32; 15 ans 3 mois de services, dont 5 ans 3 mois à la mer. Cité.

LE VAILLANT (Jean), maître, 680-B-29; 18 ans 3 mois de services, dont 11 ans 3 mois à la mer. Cité.

LE CHENECHAL (Pierre), second maître, 1498-27-3; 12 ans 9 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer. Blessé et cité.

FAVE (Célestin), maître, 1716-B-32; 15 ans de services, dont 10 ans 10 mois à la mer. Cité.

ROTHWILLER (Charles), second maître, 4886-T-28; 16 ans de services, dont 4 ans 5 mois à la mer.

KERNINON (Laurent), maître, 1380-B-29; 18 ans 2 mois de services, dont 13 ans 1 mois à la mer.

LALOE (Louis), second maître, 1625-C-34; 12 ans 7 mois de services, dont 2 ans 6 mois à la mer. Deux fois cité.

KERVELLA (Jean), second maître, 1210-B-29; 18 ans 2 mois de services, dont 11 ans 2 mois à la mer. Cité.

BRANELLEC (Joseph), second maître, 2810-B-30; 16 ans 8 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer. Blessé et cité.

JAOUEN (Jean), second maître, 1109-B-31; 16 ans 3 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Deux fois cité.

LE GALL (Gabriel), maître, 2768-27-2; 19 ans 1 mois de services, dont 14 ans 5 mois à la mer.

LE GOFF (Jean), maître, 2868-B-28; 18 ans 6 mois de services, dont 12 ans 9 mois à la mer. Cité.

GUEGUEN (Jean), second maître, 3003-B-29; 17 ans 8 mois de services, dont 10 ans 3 mois à la mer. Deux fois cité.

LE DU (Désiré), maître, 126-B-31; 16 ans 3 mois de services, dont 11 ans à la mer. Trois fois cité.

MARY (Fritz), maître, 5148-27-5; 16 ans 11 mois de services, dont 12 ans à la mer. Cité.

CLEMENT (Paul), maître, 316-27-6; 15 ans 9 mois de services, dont 11 ans 9 mois à la mer.

COSQUER (François), second maître, 201-B-29; 17 ans 3 mois de services, dont 14 ans 2 mois à la mer.

LE PIOUFF (Emile), maître, 219-L-31; 15 ans 11 mois de services, dont 13 ans 1 mois à la mer. Cité.

LE LAY (Clet), second-maître, 913-27-2; 20 ans 1 mois de services, dont 15 ans 7 mois à la mer.

LE GOSLES (Marius), second-maître, 355-L-30; 17 ans 3 mois de services, dont 11 ans 11 mois à la mer. Cité.

GAC (Joseph), second-maître, 3351-26-2; 20 ans 8 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer. Cité.

KERDILES (Michel), second-maître, 382-28-2; 18 ans 5 mois de services, dont 12 ans 1 mois à la mer. Cité.

CARIOCH (Paul), maître, 969-B-30; 17 ans 3 mois de services, dont 11 ans 8 mois à la mer.

JACOLOT (Louis), second-maître, 3033-B-29; 17 ans 5 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

JANVIER (Georges), second-maître, 1138-B-29; 18 ans 3 mois de services, dont 9 ans 7 mois à la mer. Cité.

MICHEL (Joseph), premier-maître, 2520-B-32; 14 ans 9 mois de services, dont 12 ans 11 mois à la mer. Cité.

NICODEME (Jacques), second-maître, 5256-27-5; 16 ans 2 mois de services, dont 11 ans 26 jours à la mer.

LE SAUX (Joseph), second-maître, 1023-B-28; 14 ans 4 mois de services, dont 11 ans 5 mois à la mer.

BOURGARD (Georges), second-maître, 4270-T-28; 17 ans 8 mois de services, dont 10 ans 3 mois à la mer.

COUM (Jean), second-maître, 2690-B-31; 15 ans 9 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer. Deux fois cité.

GUERIN (Armand), premier-maître, 707-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 14 ans 3 mois à la mer.

TALOC (Pierre), second-maître, 552-24-2; 19 ans 1 mois de services, dont 9 ans 2 mois à la mer.

OBERLE (Charles), maître, 4195-T-29; 16 ans 1 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

MADEC (Allain), second maître, 1896-27-2; 19 ans 11 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer.

LE BERRE (Yves), maître, 3882-B-29; 17 ans 8 mois de services, dont 12 ans 3 mois à la mer. Cité.

CANONNIERS ET DÉFENSE DES CÔTES

BOUMENDIL (Elie), maître, 284 *bis*-28; 17 ans 6 mois de services, dont 16 ans à la mer.

UGUEN (Yves), maître, 5602-B-28; 18 ans 6 mois de services, dont 3 ans 1 mois à la mer.

GUASTAVINO (Joseph), premier maître, 254-Biz-31; 15 ans 2 mois de services, dont 10 ans 2 mois à la mer.

GRISEZ (Edouard), maître, 3686-27-5; 19 ans 6 mois de services, dont 4 ans 1 mois à la mer.

BENLAMARA (Tahar), maître, 855-Biz-33; 13 ans 8 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

OPTICIENS-TÉLÉMÉTRISTES

BEDIOT (André), second maître, 4082-C-31; 15 ans 6 mois de services, dont 10 ans 4 mois à la mer. Cité.

RASSET (Roger), maître, 1439-C-29; 18 ans 2 mois de services, dont 16 ans 2 mois à la mer.

CONCHE (Alexis), second maître, 1515-C-28; 19 ans 2 mois de services, dont 12 ans 4 mois à la mer.

L'HOSTIS (Jean), second maître, 1173-B-29; 16 ans 3 mois de services, dont 14 ans à la mer. Cité.

JESTIN (Denis), second maître, 2799-27-2; 19 ans 9 mois de services, dont 13 ans à la mer. Cité.

BATTALIER (Joseph), second maître, 1985-T-29; 18 ans de services.

RIVOAL (Pierre), second maître, 1925-B-31; 16 ans 1 mois de services, dont 10 ans 9 mois à la mer. Trois fois cité.

ARMURIERS

STEPHAN (Pierre), quartier-maître, 4119-B-35; 22 ans 3 mois de services, dont 6 ans 5 mois à la mer. Blessé.

CHAROY (André), maître, 613-C-28; 19 ans 8 mois de services, dont 11 ans 11 mois à la mer. 2 fois cité.

GAILLARD (Germain), maître, 1068-R-30; 17 ans 8 mois de services, dont 14 ans 2 mois à la mer. Cité.

MUNCOY (Henri), maître, 284-T-28; 19 ans 8 mois de services, dont 10 ans 6 mois à la mer.

PIERLAS (Armand), maître, 411-26-5; 21 ans 8 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer.

CATHOU (François), maître, 2702-26-2; 21 ans 3 mois de services, dont 5 ans 2 mois à la mer. Cité.

LARGEOT (Marcel), premier maître, 2829-T-32; 14 ans 9 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer. Cité.

ANDRIEUX (Louis), second maître, 1712-27-2; 22 ans 2 mois de services, dont 8 ans 1 mois à la mer.

KEROUANTON (Gervais), second maître, 501-27-2; 20 ans 8 mois de services, dont 12 ans 9 mois à la mer.

FUSILIERS

PASSET (Louis), maître, 2596-T-28; 18 ans 9 mois de services, dont 13 ans 10 mois à la mer. Cité.

DESBOIS (Joseph), premier maître, 332-L-28; 19 ans 4 mois de services, dont 10 ans à la mer. Cité.

DELAMARRE (Jules), second maître, 2612-B-32; 14 ans 10 mois de services, dont 10 ans 8 mois à la mer. Blessé, 2 fois cité.

LANIECE (Marcel), premier maître, 1055-27-1; 20 ans 2 mois de services, dont 8 ans à la mer.

LE COZ (Simon), maître, 212-B-30; 17 ans 5 mois de services, dont 14 ans 10 mois à la mer. Cité.

VINSOT (Jean), maître, 3582-B-35; 11 ans 10 mois de services, dont 7 ans 9 mois à la mer. 2 fois blessé.

CASTEL (François), maître principal, 2673-27-2; 19 ans 8 mois de services, dont 9 ans 10 mois à la mer.

LE CALVEZ (Jean), second maître, 1059-B-30; 17 ans 3 mois de services, dont 13 ans à la mer. 2 fois cité.

NOVAT (Robert), maître, 96-B-29; 18 ans 5 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer. Cité.

AUBRY (Jean), second maître, 1941-C-31; 16 ans 1 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer. Cité.

PAIREMAURE (Jean), second maître, 572-R-31; 13 ans 1 mois de services, dont 10 ans 2 mois à la mer. Cité.

JEGOU (Jean), second maître, 3866-B-31; 18 ans 7 mois de services, dont 5 ans à la mer. Cité.

RIO (Henri), second maître, 1771-L-30; 16 ans 8 mois de services, dont 11 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

GERMAIN (Gaston), maître, 309-27-1; 20 ans 2 mois de services, dont 6 ans 6 mois à la mer. Cité.

LIDOUREN (Jean), premier maître, 1232-B-28; 19 ans 3 mois de services, dont 9 ans 10 mois à la mer. Deux fois cité.

AUBERT (Rolland), maître, 510-C-31; 16 ans 5 mois de services, dont 11 ans 11 mois à la mer. Cité.

BEAUCHAMP (Jean), maître principal, 675-T-28; 19 ans 10 mois de services, dont 6 ans 9 mois à la mer. Cité.

FALHUN (Jean), second maître, 2618-25-2; 21 ans 7 mois de services, dont 14 ans 4 mois à la mer.

HUMMEL (Chrétien), premier maître, 3722-C-28; 19 ans 1 mois de services, dont 6 ans 4 mois à la mer.

LE BOT (François), maître, 985-B-32; 15 ans 2 mois de services, dont 14 ans 2 mois à la mer.

SIMON (Joseph), premier maître, 1539-B-30; 17 ans 1 mois de services, dont 10 ans à la mer. Cité.

CAILLARD (Ernest), second maître, 4256-B-28; 18 ans 7 mois de services, dont 14 ans 10 mois à la mer.

PINVIDIC (Joseph), premier maître, 3332-B-29; 17 ans 9 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer.

BARRIER (Georges), second maître, 2386-T-31; 15 ans 9 mois de services, dont 7 ans 5 mois à la mer. Cité et blessé.

LE BRETTON (Michel), maître, 4549-B-28; 16 ans 8 mois de services, dont 10 ans 6 mois à la mer. Cité.

MEES (Marcel), maître, 210-T-29 ; 18 ans 2 mois de services, dont 10 ans 10 mois à la mer. Blessé.

MOAL (Henri), second maître, 905-B-31; 16 ans 3 mois de services, dont 9 ans à la mer. Cité.

DELAYE (Léon), second maître, 3624-C-29; 17 ans 9 mois de services, dont 12 ans 6 mois à la mer.

HENRY (Jules), maître, 1778-C-30; 17 ans 2 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

LEFRANÇOIS (André), 1er maître, 3673-C-29; 17 ans 8 mois de services, dont 12 ans à la mer. Cité.

CLAIRON

GAC (Yves), second maître, 3010-27-2; 19 ans 2 mois de services, dont 14 ans 2 mois à la mer.

TORPILLEURS

L'ESCOUALH (Hyacinthe), second maître, 764-26-2; 21 ans 2 mois de services, dont 15 ans 6 mois à la mer. Deux fois cité.

GICQUEL (Alexis), maître, 106-L-30; 17 ans 5 mois de services, dont 16 ans 2 mois à la mer. Trois fois cité.

LE DREVES (René), second maître, 754-25-2; 22 ans 2 mois de services, dont 14 ans à la mer.

COSSEC (Hervé), second maître, 814-B-30; 17 ans 3 mois de services, dont 12 ans à la mer. Cité.

HENRY (René), second maître, 4134-B-30; 16 ans 2 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Deux fois cité.

PLUEN (Robert), 1er maître, 3135-B-29; 17 ans 9 mois de services, dont 16 ans 2 mois à la mer. Cité.

BESCOND (Claude), maître, 4556-B-28; 18 ans 8 mois de services, dont 16 ans 8 mois à la mer.

JACQUES (René), second maître, 22-26-1; 21 ans 8 mois de srvices, dont 13 ans 4 mois à la mer.

LAGADEC (Victor), second maître, 2350-B-29; 18 ans de services, dont 15 ans 4 mois à la mer.

LE PENDU (Emmanuel), second maître, 752-25-2; 22 ans 2 mois de services, dont 16 ans 11 mois à la mer.

GUILLE (Frédéric), maître, 3520-C-31; 15 ans 10 mois de services, dont 9 ans à la mer. Cité.

VAILLANT (Désiré), maître, 2167-26-2; 21 ans 2 mois de services, dont 16 ans 1 mois à la mer.

ÉLECTRICIENS

ROGNANT (Hervé), second maître, 979-B-28; 19 ans 1 mois de services, dont 8 ans 7 mois à la mer. Blessé. Deux fois cité.

TATON (Louis), second maître, 4218-B-29; 17 ans 7 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Blessé. Cité.

LE NOANT (Allain), second maître, 2341-26-2; 21 ans 1 mois de services, dont 16 ans à la mer. Cité.

LE GUEN (Yves), second maître, 135-27-2; 20 ans 5 mois de services, dont 16 ans 8 mois à la mer. Cité.

THENISCH (Charles), second maître, 3558-T-29; 17 ans 7 mois de services, dont 11 ans 8 mois à la mer. Blessé. Deux fois cité.

CORRE (Jean), second maître, 4301-26-2; 20 ans 7 mois de services, dont 16 ans 11 mois à la mer. Deux fois cité.

LOISEL (Lucien), second maître, 80-26-2, 20 ans 8 mois de services, dont 11 ans 9 mois à la mer. Cité.

HOUTH (Albert), second maître, 4931-C-28; 18 ans 8 mois de services, dont 16 ans 3 mois à la mer. Cité.

LEGARET (André), second maître, 318-B-30; 17 ans 5 mois de services, dont 16 ans 4 mois à la mer. Deux fois cité.

HENRY (François), second maître, 2047-B-29; 18 ans de services, dont 15 ans 1 mois à la mer. Cité.

MALREAUX (François), second maître, 875-B-29; 18 ans 2 mois de services, dont 15 ans 1 mois à la mer. Cité.

ABAUTRET (Joseph), second maître, 2067-B-29; 18 ans de services, dont 13 ans 10 mois à la mer. Cité.

DIERAS (Paul), second maître, 387-27-6, 19 ans 7 mois de services, dont 19 ans 7 mois à la mer.

SALIOU (Jean), second maître, 4347-27-2, 19 ans 6 mois de services, dont 13 ans 1 mois à la mer. Cité.

LOUARN (Jean), second maître, 1150-B-31; 16 ans 11 mois de services, dont 16 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

DOUGUEDROIT (Marcel), second maître, 5458-B-28; 18 ans 7 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer.

CHAUVETON (Pierre), second maître, 2362-27-5; 18 ans 8 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

PAIN (Henri), maître, 2490-B-28; 18 ans 9 mois de services, dont 12 ans 9 mois à la mer. Cité.

TANNEAU (René), second maître, 845-B-31; 16 ans 2 mois de services, dont 15 ans 6 mois à la mer. Deux fois cité.

RADIOTÉLÉGRAPHISTES

ROPARS (Yves), second maître, 2592-B-28; 18 ans 10 mois de services, dont 15 ans 8 mois à la mer. Cité.

FRIN (Pierre), second maître, 1737-B-28; 19 ans 1 mois de services, dont 8 ans 7 mois à la mer.

BROUDIN (Eugène), premier maître, 3001-26-2; 20 ans 9 mois de services, dont 14 ans 4 mois à la mer.

LAMENDOUR (Jean), maître, 838-26-2; 20 ans 2 mois de services, dont 11 ans 4 mois à la mer.

GERARD (Jean), maître, 136-28-2; 19 ans 8 mois de services, dont 14 ans 5 mois à la mer. Cité.

LE BAUT (Gérôme), premier maître, 4185-27-2; 20 ans 2 mois de services, dont 10 ans 9 mois à la mer.

PLANTEC (François), second maître, 5630-B-28; 18 ans de services, dont 13 ans 9 mois à la mer. Cité.

LUCAS (Hyacinthe), second maître, 2705-27-2; 19 ans 9 mois de services, dont 12 ans 8 mois à la mer.

LE GEVAL (Paul), maître, 2868-B-29; 17 ans 9 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer. Cité.

BUISSON (Joseph), maître, 709-B-28; 19 ans 5 mois de services, dont 10 ans 8 mois à la mer.

HERAUDEAU (Marcel), maître, 982-R-28; 18 ans 11 mois de services, dont 11 ans 2 mois à la mer.

MAINGUY (Jean), second maître, 4467-26-2; 16 ans 10 mois de services, dont 7 ans 11 mois à la mer.

LE GARREC (Germain), second maître, 1317-L-30; 16 ans 9 mois de services, dont 12 ans 3 mois à la mer. Cité.

KERVELLA (Joseph), second maître, 2212-25-2; 21 ans 9 mois de services, dont 11 ans à la mer. Cité.

LAROCHE (Jean), second maître, 566-C-28; 19 ans 5 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer.

KOCH (René), maître, 767-T-28; 19 ans 2 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

TRANSFILISTES

LE TREUST (Louis), maître, 2610-B-28; 18 ans 11 mois de services, dont 11 ans 2 mois à la mer.

CORSETTI (Pierre), second-maître, 4625-6; 19 ans de services, dont 6 ans à la mer.

RADARISTE

LE BEAUDOUR (Louis), 1er maître, 726-B-20; 15 ans 3 mois de services dont 8 ans 4 mois à la mer.

DÉTECTEURS

PERRIN (André), maître, 4158-B-28; 18 ans 8 mois de services, dont 14 ans 3 mois à la mer.

LE MARC (Mathurin), maître, 868-L-30; 16 ans 5 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer. Cité.

MÉCANICIENS

MORO (Jean), second maître, 30-13-B-33; 12 ans 6 mois de services, dont 5 ans à la mer.

LE CORRE (François), maître, 1632-L-31; 16 ans 1 mois de services, dont 10 ans 9 mois à la mer. 2 fois blessé, 2 fois cité.

GUIVARCH (Joseph), premier maître, 132-B-29; 18 ans 7 mois de services, dont 15 ans 7 mois à la mer.

GELARD (Yves), second maître, 794-B-30; 17 ans 1 mois de services, dont 12 ans 6 mois à la mer. Blessé et cité.

JAFFRICOU (Louis), second maître, 2215-B-31; 16 ans 2 mois de services, dont 13 ans 3 mois à la mer. 4 fois cité.

COZIAN (Gabriel), maître, 816-27-2; 20 ans 3 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer.

GUILLEMOT (Joseph), premier maître, 1126-27-3; 20 ans 3 mois de services, dont 15 ans 4 mois à la mer.

MERY (Maurice), premier maître, 21-F.-F.-26; 21 ans 8 mois de services, dont 14 ans 2 mois à la mer.

LE TEUFF (Edmond), second maître, 1124-25-3; 22 ans 2 mois de services, dont 15 ans 3 mois à la mer.

DONNART (Jean), second maître, 415-B-28; 19 ans 8 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer. Cité.

MAZEAS (Pierre), maître, 483-27-2; 18 ans 9 mois de services, dont 14 ans 11 mois à la mer. Blessé, cité.

PHILIPPE (Jean-Marie), second maître, 1193-27-3; 19 ans 8 mois de services, dont 16 ans 3 mois à la mer.

SEVIN (Maurice), second maître, 197-L-28; 19 ans 8 mois de services, dont 15 ans 3 mois à la mer. Cité.

VALENTINI (Valentin), second maître, 244-27-6; 19 ans 10 mois de services, dont 16 ans 10 mois à la mer.

GERARD (Georges), maître, 1258-B-29; 18 ans 2 mois de services, dont 8 ans 1 mois à la mer.

GUEGUEN (Grégoire), second maître, 409-27-2; 18 ans 8 mois de services, dont 14 ans 2 mois à la mer. Deux fois cité.

VERGEROLLE (Raphaël), second maître, 51-FF-30; 16 ans 6 mois de services, dont 14 ans 3 mois à la mer.

BOURDON (Alain), second maître, 217-26-2; 21 ans 8 mois de services, dont 13 ans 10 mois à la mer.

BERROU (Jean), second maître, 210-L-30; 17 ans 4 mois de services, dont 13 ans 3 mois à la mer. Cité.

GLEYO (Louis), maître, 4536-B-29; 17 ans 8 mois de services, dont 11 ans 9 mois à la mer.

GUIADEUR (Charles), maître, 4038-27-2; 19 ans 8 mois de services, dont 16 ans 5 mois à la mer. Cité.

COURTE (Pierre), second maître, 1747-27-2; 20 ans 2 mois de services, dont 14 ans 10 mois à la mer.

PHILIPPOT (Eugène), maître, 4476-B-30; 17 ans de services, dont 10 ans à la mer.

MATHIEU (Germain), second maître, 1901-T-29; 17 ans 6 mois de services, dont 14 ans 7 mois à la mer. Cité.

GLOAGUEN (Jean), second maître, 2712-26-2; 21 ans 2 mois de services, dont 12 ans 10 mois à la mer.

LEMAGNEN (Auguste), maître, 362-C-29; 18 ans 1 mois de services, dont 10 ans 1 mois à la mer. Cité.

GAHINET (Paul), maître, 176-L-28; 19 ans 8 mois de services, dont 14 ans 11 mois à la mer. Cité.

BAILLY (Roger), maître, 1852-T-29; 17 ans 8 mois de services, dont 14 ans 3 mois à la mer. Cité.

GADONNA (Auguste), second maître, 1735-27-2; 20 ans 2 mois de services, dont 14 ans 9 mois à la mer. Cité.

PASCAL (Noël), second maître, 3026-T-31; 13 ans 6 mois de services, dont 12 ans 1 mois à la mer. Blessé, cité.

POTEL (Victor), premier maître, 2240-27-1; 19 ans 9 mois de services, dont 15 ans 1 mois à la mer.

CANDALH (René), second maître, 856-L-29; 16 ans 3 mois de services, dont 15 ans 1 mois à la mer. Cité.

CHABOUSSIE (André), second maître, 129-R-28; 19 ans de services, dont 14 ans 2 mois à la mer.

ALLAIN (Arsène), maître, 168-R-28; 19 ans 8 mois de services, dont 16 ans 7 mois à la mer.

BELZ (Victor), maître, 1335-L-28; 19 ans 3 mois de services, dont 11 ans 6 mois à la mer. Cité.

GOURHEL (Georges), maître, 1500-L-29; 17 ans 9 mois de services, dont 14 ans 10 mois à la mer. Cité.

BUCHON (Marcel), premier maître; 5045-C-32; 13 ans 8 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer. Cité.

BENDLER (Othon), maître; 5036-C-29; 17 ans 9 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

MEHL (Georges), second maître; 1228-T-30; 16 ans 6 mois de services, dont 13 ans 1 mois à la mer.

BODIN (René), second maître, 675-27-1; 19 ans 2 mois de services, dont 17 ans 5 mois à la mer.

TAESON (Joseph), second maître, 3968-C-28; 18 ans de services, dont 14 ans 11 mois à la mer.

HAUTECŒUR (Alexandre), second maître, 1724-27-2; 15 ans 3 mois de services, dont 10 ans 6 mois à la mer. Cité, blessé.

ROUQUET (Alphonse), maître, 537-T-32; 14 ans 7 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer. Cité.

CORNEC (Jean), premier maître, 2373-B-31; 15 ans 2 mois de services, dont 11 ans 6 mois à la mer. 3 fois cité.

LE CORRE (Jean), second maître, 130-818-2; 22 ans de services, dont 15 ans 2 mois à la mer.

LARGENTON (Louis), second maître, 652-B-29; 18 ans 3 mois de services, dont 14 ans 10 mois à la mer.

JAFFRY (Joseph), second maître, 1181-B-28; 19 ans 1 mois de services, dont 17 ans 7 mois à la mer. Deux fois cité.

ABILY (Augustin), second maître, 4705-B-30; 16 ans 7 mois de services, dont 11 ans 6 mois à la mer. Trois fois cité.

MORELLOU (Louis), second maître, 911-T-29; 18 ans 9 mois de services, dont 13 ans 7 mois à la mer.

JAMET (Alexis), maître, 5703-B-28; 17 ans 9 mois de services, dont 14 ans 8 mois à la mer.

CHATOT (André), premier maître, 1539-R-30; 16 ans 9 mois de services, dont 9 ans 8 mois à la mer. Blessé.

LE BAUT (Sébastien), maître, 2733-27-2; 20 ans 5 mois de services, dont 13 ans 5 mois à la mer.

DEFIVES (Léopold), premier maître, 4418-C-28; 18 ans 9 mois de services, dont 16 ans 1 mois à la mer.

VILLAUME (Lucien), premier maître, 7080-C-28; 18 ans 9 mois de services, dont 15 ans 2 mois à la mer.

NEPUSCHILAN (Auguste), second maître, 1716-T-29; 18 ans 3 mois de services, dont 14 ans 6 mois à la mer. Cité.

LEMOIGN (Jean), second maître mécanicien, 5738-B-28; 18 ans 9 mois de services, dont 13 ans 3 mois à la mer.

LE ROUX (Armand), maître, 5813-B-28; 18 ans 9 mois de services, dont 14 ans 8 mois à la mer. Cité.

DEBUISSON (Arthur), maître, 1190-L-29 ; 16 ans 9 mois de services, dont 10 ans 1 mois à la mer. Cité.

CRABOT (Edouard), maître, 4349-27-1; 19 ans 9 mois de services, dont 12 ans 10 mois à la mer.

LE LAY (Corentin), second maître, 1821-27-2; 20 ans 2 mois de services, dont 10 ans 3 mois à la mer.

LE FLOCH (Yves), premier maître, 4532-B-29; 17 ans 9 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer. Cité.

LE MERER (Pierre), premier maître, 2811-B-28; 19 ans 2 mois de services, dont 10 ans 8 mois à la mer. Cité.

PICOUT (Henri), second maître, 2158-26-1; 17 ans 9 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer.

MAURICE (Pierre), second maître, 3751-C-29; 17 ans 9 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer.

TISON (Albert), maître, 3900-27-3; 19 ans 9 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer.

LE CLOAREC (René), second maître, 2369-L-28; 18 ans 9 mois de services, dont 11 ans 3 mois à la mer. Cité.

GRENARD (Albert), second maître, 4710-C-28; 19 ans 3 mois de services, dont 14 ans 1 mois à la mer.

GUENNEGUEZ (François), second maître, 2232-B-31; 14 ans 3 mois de services, dont 10 ans 1 mois à la mer. Deux fois cité.

NICOLAS (Louis), second maître, 493-B-28; 19 ans 9 mois de services, dont 15 ans 9 mois à la mer.

VIDAL (Fernand), second maître, 1940-T-29; 18 ans de services, dont 14 ans 4 mois à la mer.

LE GUILLOU (Gabriel), maître, 507-27-2; 20 ans 9 mois de services, dont 3 ans à la mer.

ROSA (Georges), second maître, 18-F-F-28; 19 ans 1 mois de services, dont 13 ans 7 mois à la mer.

THOMAS (Francis), second maître, 1283-L-28; 19 ans 2 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer.

POIRIER (Raymond), second maître, 2898-27-1; 20 ans 2 mois de services, dont 13 ans 10 mois à la mer.

CASTEL (Etienne), quartier-maître, 2093-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 13 ans 8 mois à la mer. Cité.

MÉCANICIENS DE DÉFENSE DES CÔTES

GALINDO (Etienne), second maître, 1072-26-1; 21 ans 3 mois de services, dont 17 ans 7 mois à la mer.

POULAIN (André), maître, 247-27-3; 19 ans 8 mois de services, dont 2 ans 8 mois à la mer.

CHAUFFEURS

CLEQUIN (Pierre), premier maître, 1886-L-30; 16 ans 8 mois de services, dont 11 ans 11 mois à la mer. Deux fois cité.

BUZARE (Emile), second maître, 1078-B-31; 16 ans 3 mois de services, dont 13 ans à la mer. Cité.

GUILLEM (Jean), maître, 136-R-28; 17 ans 7 mois de services, dont 12 ans 1 mois à la mer. Cité.

MARTIN (Michel), second maître, 4129-B-30; 16 ans 7 mois de services, dont 13 ans 3 mois à la mer.

TROMELIN (Louis), second maître chauffeur, 1401-L-29; 17 ans 6 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer.

YGRAND (Henri), second maître, 3786-B-30; 15 ans 8 mois de services, dont 11 ans 11 mois à la mer. Cité.

DENIEL (Jean), second maître, 606-B-30; 17 ans 4 mois de services, dont 14 ans 1 mois à la mer. Cité.

PERHIRIN (Yves), second maître, 4317-B-29, 17 ans 5 mois de services dont 13 ans à la mer.

LE FURAUT (Joachim), quartier-maître, 713-L-32, 14 ans 11 mois de services dont 10 ans 3 mois à la mer. Deux fois cité.

LE GOFF (Eugène), second maître, 2143-B-29; 18 ans de services, dont 13 ans 5 mois à la mer. Cité.

LE VISAGE (Laurent), maître, 102-L-30; 15 ans 10 mois de services, dont 12 ans 8 mois à la mer. Cité.

PALAB (Jean), second maître, 1638-L-29; 17 ans 7 mois de services, dont 12 ans 7 mois à la mer. Cité.

FOURRIERS

MENEC (Raymond), second maître, 1224-B-38; 10 ans 2 mois de services, dont 2 ans 2 mois à la mer.

FEULOU (Louis), maître, 1320-B-28; 19 ans 2 mois de services, dont 7 ans 5 mois à la mer.

LARMET (Louis), premier maître, 821-B-28; 19 ans 5 mois de services, dont 10 ans 6 mois à la mer.

BRIS (Roger), second maître, 846-R-28; 19 ans de services, dont 14 ans 4 mois à la mer.

KHERRI (Armand), second maître, 445-Biz-27; 19 ans 6 mois de services, dont 3 ans 2 mois à la mer.

GALL (Jean), second maître, 3583-B-29; 17 ans 8 mois de services, dont 2 ans 2 mois à la mer.

PARADEIS (Eugène), premier maître, 2110-C-31; 15 ans 11 mois de services, dont 8 ans 9 mois à la mer. Cité.

NORMANT (Simon), premier maître, 2853-27-2; 19 ans 9 mois de services, dont 7 ans 10 mois à la mer.

PAVARD (Marceau), premier maître, 1334-C-32; 15 ans 3 mois de services, dont 10 ans 3 mois à la mer. Cité.

BOARE (Pierre), premier maître), 96-B-32; 15 ans 8 mois de services, dont 11 ans 4 mois à la mer. Cité.

EVEN (Alfred), maître, 1279-L-28; 18 ans 11 mois de services, dont 10 ans 1 mois à la mer. Cité.

CALIOT (Maurice), premier maître, 859-R-32; 14 ans 9 mois de services, dont 9 ans 10 mois à la mer.

GRESSIER (Albert), second maître, 5397-C-28; 18 ans 8 mois de services, dont 11 ans 4 mois à la mer.

PAVEC (Hervé), premier maître, 3154-B-29; 17 ans 9 mois de services dont 11 ans 10 mois à la mer. Cité.

LORJOU (Etienne), maître, 2087-27-2; 18 ans 7 mois de services, dont 9 ans 9 mois à la mer.

OLLIVIER (Jean), second maître, 3199-B-28; 19 ans 2 mois de services, dont 8 ans 5 mois à la mer.

COAT (Jean), maître, 2619-B-31; 15 ans 2 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer.

GUILLOUT (Hyacinthe), maître, 1524-L-31; 14 ans 8 mois de services, dont 6 ans 4 mois à la mer.

MAGOT (André), second maître, 22-R-31; 16 ans 5 mois de services, dont 9 ans 3 mois à la mer.

MONFORT (Louis), maître, 3266-B-29; 17 ans 8 mois de services, dont 7 ans 4 mois à la mer.

LOGER (Albert), maître, 1649-C-32; 14 ans 7 mois de services, dont 10 ans 6 mois à la mer.

BLAIZOT (Paul), second maître, 203-C-29; 18 ans 3 mois de services, dont 6 ans 8 mois à la mer.

URVOY (Samuel), maître, 3830-B-28; 18 ans 9 mois de services, dont 4 ans 11 mois à la mer. Cité.

FICHOU (Jean), maître, 1434-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 7 ans 2 mois à la mer.

JAOUEN (Adrien), maître, 213-B-29; 18 ans 5 mois de services, dont 9 ans 8 mois à la mer.

HELMSTETTER (Louis), premier maître, 4017-C-30; 16 ans 10 mois de services, dont 10 ans 4 mois à la mer.

SALAUN (François), maître, 666-B-32; 16 ans 2 mois de services, dont 11 ans 5 mois à la mer.

BOZEC (Gilbert), maître, 4157-L-28; 18 ans 11 mois de services, dont 5 ans 6 mois à la mer.

HELEINE (René), maître, 292-C-30; 17 ans 1 mois de services, dont 4 ans 11 mois à la mer.

SECRÉTAIRES MILITAIRES

HORNEZ (Pierre), second maître, 166-C-30; 16 ans 3 mois de services, dont 9 ans 7 mois à la mer.

MUNSCH (Oscar), maître, 3996-C-29; 17 ans 9 mois de services, dont 12 ans 10 mois à la mer. Cité.

LOMBARD (Pierre), maître, 410-T-30; 17 ans 2 mois de services, dont 6 ans 4 mois à la mer.

SCHMITTLIN (René), maître, 95-490-5; 17 ans 10 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer.

STIERLEN (Lucien), second maître, 359-T-30; 17 ans 3 mois de services, dont 13 ans 2 mois à la mer.

KERHOAS (Germain), maître, 2379-B-31; 15 ans 10 mois de services, dont 11 ans 1 mois à la mer. Cité.

RENUCCI (Dominique), maître, 167-T-31; 17 ans 1 mois de services, dont 11 ans 2 mois à la mer.

PICHON (Charles), maître, 2759-B-29; 17 ans 10 mois de services, dont 12 ans 2 mois à la mer.

GENDRE (André), maître, 1774-C-30; 17 ans 2 mois de services, dont 10 ans 10 mois à la mer.

FEUNTUN (Jean), maître, 898-B-31, 16 ans 3 mois de services, dont 5 ans 7 mois à la mer. Blessé, cité.

RUNAVOT (Jean), second maître, 5482-B-28; 17 ans 6 mois de services, dont 5 ans 6 mois à la mer.

CULO (Louis), second maître, 1220-C-31; 16 ans 1 mois de services, dont 3 ans 9 mois à la mer.

KESER (Oscar), maître, 355-T-29; 18 ans 2 mois de services, dont 5 ans 2 mois à la mer.

DUDOUIS (Jean), maître, 183-C-30; 17 ans 3 mois de services, dont 2 ans 8 mois à la mer.

PAPE (Louis), maître, 1471-B-32; 15 ans 1 mois de services, dont 7 ans 5 mois à la mer.

LE COZ (Clet), second maître, 483-B-31; 13 ans 4 mois de services, dont 9 ans 4 mois à la mer.

JEANNIN (Roger), second maître, 186-C-32; 15 ans 2 mois de services, dont 9 ans 4 mois à la mer.

COMMIS AUX VIVRES

QUIGUER (Jean), maître, 3188-B-29; 17 ans 9 mois de services, dont 11 ans à la mer.

LE MINEUR (Jean), maître, 130-991-2; 22 ans 9 mois de services, dont 9 ans 2 mois à la mer.

RAUDE (Laurent), premier maître, 192-L-29; 18 ans 4 mois de services, dont 12 ans 5 mois à la mer.

THOMAS (Jean), maître, 4239-B-28; 18 ans 8 mois de services, dont 13 ans 10 mois à la mer. Cité.

LE MAO (Henri), premier maître, 3138-27-2; 19 ans 8 mois de services, dont 11 ans 2 mois à la mer.

JACQUIAUD (Robert), maître, 11-R-31; 16 ans 8 mois de services, dont 14 ans 8 mois à la mer.

LAVANANT (Robert), maître, 1147-B-30; 17 ans 3 mois de services, dont 8 ans 7 mois à la mer.

INFIRMIERS

CURUMET (Jean), premier maître, 4582-B-30; 16 ans 6 mois de services, dont 10 ans 2 mois à la mer.

PHELEP (Yves), second maître, 2272-27-2; 20 ans de services, dont 2 ans 7 mois à la mer.

DECOURS (Roger), second maître, 1057-25-3; 16 ans 9 mois de services, dont 8 ans 7 mois à la mer.

LE GOFF (Robert), maître, 2943-B-30; 17 ans 2 mois de services, dont 10 ans 6 mois à la mer.

GUYADER (Jean), premier maître, 1997-B-30; 16 ans 9 mois de services, dont 5 ans 7 mois à la mer.

OLLIVIER (Arsène), second maître, 3683-B-31; 15 ans 7 mois de services, dont 4 ans à la mer.

CARAES (Emile), maître, 2955-26-2; 20 ans 10 mois de services, dont 3 ans 6 mois à la mer.

GLIMOIS (Yves), premier maître, 5352-B-28; 18 ans 7 mois de services, dont 3 ans 1 mois à la mer.

SANDARAN (Jean), second maître, 1282-27-4; 14 ans 5 mois de services, dont 9 ans 8 mois à la mer.

JUNKER (Antoine), second maître, 3813-C-28; 19 ans 1 mois de services, dont 5 ans 3 mois à la mer.

CUISINIERS

ARNOUX (Antoine), quartier-maître, 37625-5; 22 ans 3 mois de services, dont 15 ans 11 mois à la mer. Blessé, cité.

BOUCHER (Pierre), second maître, 569-27-2; 20 ans 5 mois de services, dont 10 ans 10 mois à la mer.

ORBAN (Camille), second maître, 7122-C-28; 18 ans 3 mois de services, dont 10 ans 3 mois à la mer.

HOMMEST (Auguste), second maître, 1740-B-30; 16 ans 11 mois de services, dont 10 ans 7 mois à la mer.

HAVEZ (Jean), second maître, 771-L-29; 17 ans 11 mois de services, dont 15 ans à la mer.

PONSIN (Pierre), quartier-maître, 26-R-30; 17 ans 4 mois de services, dont 11 ans 11 mois à la mer.

MOSCOVICI (Jean), quartier-maître, 4255-26-1; 19 ans 2 mois de services, dont 11 ans à la mer.

MAITRES D'HÔTEL

CORNET (Lucien), quartier-maître, 4852-C-28; 17 ans de services, dont 14 ans 2 mois à la mer.

LASSERVARIE (Maurice), second-maître, 299-R-31; 15 ans 9 mois de services, dont 7 ans 11 mois à la mer.

BOULANGER

TOURIEL (Ludovic), second-maître, 1702-C-30; 16 ans 8 mois de services, dont 11 ans à la mer.

TAILLEURS

BRETON (Louis), maître, 5025-B-28; 7 ans 1 mois de services.

SCHRAM (Georges), second-maître, 4095-27-5; 17 ans 11 mois de services, dont 3 ans à la mer.

CORDONNIER

LE GOFF (Gaston), second-maître, 1660-B-28; 19 ans de services, dont 14 ans à la mer.

MUSICIENS

POLLARD (René), maître, 1219-C-28; 19 ans de services, dont 11 ans à la mer, cité.

GENGEMBRE (Gaston), second-maître, 1663-C-29; 18 ans de services, dont 10 ans à la mer.

LANCELLE (Edmond), quartier-maître, 1665-C-29; 18 ans de services, dont 11 ans 9 mois à la mer.

LAURENT (Ernest), quartier-maître, 1658-C-29; 18 ans de services, dont 5 ans 1 mois à la mer. Cité.

PAULIN (Louis), maître, 350-26-5; 21 ans de services, dont 6 ans 10 mois à la mer.

POSTE NAVALE

ADAIN (Jean), premier-maître, 21111-T-29; 15 ans de services, dont 9 ans à la mer.

MARINS INDIGÈNES

AHMED EL HADJ BELKACEM CHERIF, second-maître chauffeur, 42-86-B.H.T.; 18 ans 11 mois de services, dont 12 ans 11 mois à la mer.

ALI BEN FERHAT BEN ALI EL BENI, second-maître chauffeur, 4372-B.H.T.; 20 ans de services, dont 12 ans 2 mois à la mer.

SURVEILLANTS DES ARSENAUX

GARREC (Joseph), second-maître, 4438-B-28; 18 ans 10 mois de services, dont 5 ans à la mer.

RAGUENES (Hervé), second-maître, 674-B-34; 12 ans 10 mois de services, dont 6 ans 3 mois à la mer. Cité.

COLLOT (Joseph), second-maître, 41709-3; 18 ans 9 mois de services, dont 5 ans à la mer.

GENDARMES MARITIMES

DAUGE (Marie-Jean), second-maître, 42-R-28; 18 ans 10 mois de services, dont 9 ans 7 mois à la mer.

GAUDEF (François), second maître, 545-B-32; 15 ans 5 mois de services, dont 7 ans 7 mois à la mer.

DURANTON (Georges), second maître, 323-C-31; 13 ans 5 mois de services, dont 4 ans 6 mois à la mer. Blessé, cité.

LAGADEC (Jean), second maître, 2187-B-32; 14 ans 9 mois de services dont 8 ans à la mer. Cité.

PROMSON (Fernand), second maître, 1784-C-29; 18 ans de services, dont 11 ans 7 mois à la mer.

DAVID (Henri), second maître, 1767-T-32; 15 ans 6 mois de services, dont 6 ans 11 mois à la mer.

SENDRE (Roger), maître, 257-R-30; 17 ans de services, dont 4 ans 1 mois à la mer. Blessé.

DORIN (Marcel), maître, 1892-B-32; 15 ans 4 mois de services, dont 6 ans 2 mois à la mer. Cité.

DUVIGNACQ (Philibert), maître, 1227-R-34; 13 ans de services, dont 4 ans 7 mois à la mer.

BREHIER (Herve), second maître, 1672-B-34; 13 ans 3 mois de services, dont 6 ans 10 mois à la mer. Cité.

GOARDOU (Jean), second maître, 1269-B-31; 16 ans 4 mois de services, dont 8 ans 5 mois à la mer.

CHAMPEAU (Roger), second maître, 4238-C-32; 14 ans 10 mois de services, dont 5 ans 10 mois à la mer. Cité.

CHAMBRES (René), second maître, 941-R-31; 14 ans 6 mois de services, dont 9 ans 8 mois à la mer.

LE BORGNE (Jean), second maître, 401-B-33; 14 ans 7 mois de services, dont 9 ans 1 mois à la mer.

AUDREN (Robert), second maître, 5-28-2; 20 ans 2 mois de services, dont 7 ans 8 mois à la mer.

GREFFIERS

VEILLARD (Jean), maître principal, 38-T-28; 19 ans 5 mois de services, dont 8 ans 8 mois à la mer.

MARINS DE DIRECTION DE PORT

BLANCHARD (Joseph), second maître manœuvrier, 136-244-2, 20 ans 10 mois de services, dont 9 ans 5 mois à la mer.

LECARPENTIER (Albert), second maître mécanicien, 73-320-1; 21 ans de services, dont 10 mois à la mer.

BONAMY (Marcel), second maître charpentier, 45-467-1; 20 ans 3 mois de services, dont 1 an 4 mois à la mer.

LECOURTOIS (Marcel), second maître manœuvrier, 71-699-1; 23 ans 11 mois de services, dont 2 ans à la mer.

MOAL (Jean), second maître mécanicien, 129-052-2; 22 ans 6 mois de services, dont 8 ans 1 mois à la mer.

MARTIN (Roger), premier maître mécanicien, 57-646-1; 24 ans 3 mois de services, dont 3 ans 2 mois à la mer.

LAMER (René), maître manœuvrier, 43-888-3; 19 ans 11 mois de services, dont 2 ans 10 mois à la mer. Cité.

LESAGE (Jules), maître manœuvrier, 1012-25-1; 19 ans 11 mois de services, dont 4 ans à la mer.

LE GUAY (René), second maître manœuvrier, 83-27-1; 20 ans 6 mois de services, dont 3 ans 11 mois à la mer

DUVAL (Désiré), premier maître mécanicien, 70-363-1; 18 ans 11 mois de services, dont 5 ans 11 mois à la mer.

TALAGAS (François), maître manœuvrier, L-29-1921-2; 24 ans 1 mois de services, dont 3 ans 2 mois à la mer.

BRANTONNE (Henri), second maître mécanicien, 994-26-1; 21 ans 2 mois de services, dont 2 ans 11 mois à la mer.

LEPESQUEUR (Louis), second maître mécanicien, 711-27-1; 20 ans 4 mois de services, dont 2 ans 9 mois à la mer.

GAUTIER (Albert), second maître manœuvrier, 2659-27-1; 20 ans 4 mois de services, dont 2 ans 11 mois à la mer.

HOUIVET (Edouard), second maître manœuvrier, 3138-2-1; 20 ans 10 mois de services, dont 2 ans 11 mois à la mer.

AUNE (Célestin), second maître mécanicien, 687-72-1; 21 ans 8 mois de services, dont 2 ans 8 mois à la mer.

LECONTE (Pierre), second maître manœuvrier, 6039-C-28; 18 ans 8 mois de services, dont 2 ans 1 mois à la mer. Cité.

DELŒUVRE (Pierre), maître manœuvrier, 76-194-1; 19 ans 8 mois de services, dont 6 ans 3 mois à la mer.

KERMEL (Laurent), maître manœuvrier, L-16-21-2; 24 ans 7 mois de services, dont 1 an 2 mois de services à la mer.

LEGALCHER (Henri), second maître charpentier, 2195-C-28; 19 ans 4 mois de services, dont 4 ans 10 mois à la mer.

LAMLL (René), second maître manœuvrier, 131-066-2; 21 ans 8 mois de services, dont 2 ans 4 mois à la mer.

MESNIL (Jean), second maître manœuvrier, 1105-C-28; 18 ans 11 mois de services, dont 7 ans 7 mois à la mer.

LE BRIZ (Pierre), second maître manœuvrier, 35-744-3; 22 ans 6 mois de services, dont 2 ans 6 mois à la mer.

LE HUEC (Armand), second maître mécanicien; 37-238-3, 23 ans 3 mois de services, dont 1 an 6 mois à la mer.

LE POGAM (Laurent), second maître manœuvrier; 43-685-3, 20 ans 6 mois de services, dont 3 ans 3 mois à la mer.

LE BRETTON (Pierre), maître manœuvrier, 128-761-2; 21 ans 10 mois de services, dont 4 ans 1 mois à la mer.

FELISAZ (Jean), maître mécanicien, 87-709-5; 23 ans 6 mois de services, dont 1 an 5 mois à la mer.

PEDEL (Hervé), second maître manœuvrier, L-86-27-2; 23 ans 2 mois de services, dont 2 ans 2 mois à la mer.

PRONOST (Gabriel), maître manœuvrier, 36095-2; 18 ans 7 mois de services, dont 4 ans 1 mois à la mer.

FALQUERHO (Fernand), 1er maître mécanicien, 81-26-3; 21 ans 5 mois de services, dont 2 ans 8 mois à la mer.

CORVIC (Rodolphe), quartier-maître manœuvrier, 43-702-3; 20 ans 5 mois de services, dont 2 ans à la mer

DUPUIS (René), second maître manœuvrier, 3448-25-1; 20 ans 11 mois de services, dont 3 ans 5 mois à la mer.

GUYCHARD (Alphonse), second maître mécanicien, 1509-27-3; 19 ans 9 mois de services, dont 5 ans à la mer.

LE DANTEC (Pierre), second maître mécanicien, 121-466-2; 25 ans 1 mois de services, dont 5 ans 5 mois à la mer.

THOMAS (Joseph), second maître manœuvrier, 122-286-2; 20 ans 3 mois de services, dont 2 ans 10 mois à la mer.

GUETTEURS SÉMAPHORISTES

GROUHEL (Ismaël), second maître, 1078-L-30; 16 ans 11 mois de services, dont 1 an 7 mois à la mer.

BENIGNI (Fidèle), maître, 1811-27-5; 20 ans 4 mois de services, dont 11 mois à la mer.

LEPRETRE (Louis), maître, 75-187-1; 21 ans 10 mois de services.

DECOSTER (Jules), maître, 1300-27-1; 20 ans 3 mois de services, dont 1 an 3 mois à la mer.

KERMAREC (Charles), second maître, L-582-27-2; 23 ans 1 mois de services.

NEXER (Victor), second maître, 1368-26-3; 20 ans 8 mois de services, dont 1 an 5 mois à la mer.

MARINS POMPIERS

RIOUALEN (Jean), maître, 1415-B-28; 17 ans 9 mois de services, dont 8 ans 11 mois à la mer.

LE TUTOUR (Georges), maître, 884-26-3; 17 ans 8 mois de services.

PEOCH (Joachim), second maître, 1771-B-31; 17 ans 10 mois de services.

ROHEL (Allain), second maître, 1794-26-2; 18 ans 3 mois de services, dont 1 mois à la mer.

LASTENNET (Joseph), second maître, 2436-25-2; 18 ans 5 mois de services, dont 1 an 9 mois à la mer.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 47-1988 du 15 octobre 1947 relatif au contrôle de la gestion des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Lorsque le payement des dépenses imputables sur le budget de l'Etat, sur les budgets annexes, sur les budgets des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ou sur des comptes spéciaux de trésorerie doit être effectué dans des conditions qui ne permettent pas de respecter les formalités d'ordonnancement préalable habituelles ou lorsqu'il s'agit de menues dépenses, des régies d'avances sont instituées conformément aux dispositions de l'article 94 du décret du 31 mai 1862.

D'autre part, pour faciliter l'encaissement de certains produits intéressant le budget de l'Etat, les budgets annexes, les budgets des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ou des comptes spéciaux de trésorerie, les administrations sont fréquemment dans l'obligation de créer des régies de recettes.

Depuis la guerre, le nombre des régies d'avances et des régies de recettes a considérablement augmenté. Cette augmentation a été provoquée notamment par les nécessités d'ordre économique auxquelles n'échappent pas les administrations, surtout lorsque ces administrations, comme cela se présente fréquemment dans les circonstances actuelles, sont chargées de l'exécution de services à caractère industriel ou commercial qui s'accommodent difficilement des règles de la comptabilité publique. Les opérations effectuées par ces régies d'avances et ces régies de recettes portent souvent sur des chapitres très importants.

Dans ces conditions, il est apparu indispensable de soumettre les régisseurs d'avances et les régisseurs de recettes à l'obligation de tenir une comptabilité sommaire, en laissant au ministre des finances le soin d'en préciser la forme par voie d'instructions. Cette mesure paraît devoir être complétée par une disposition prévoyant le contrôle sur place de la gestion des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes par les membres de l'inspection générale des finances ainsi que par les trésoriers-payeurs généraux ou par leurs représentants.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié,

Décrète:

Art. 1er. — Les régisseurs d'avances institués en application des dispositions de l'article 94 du décret du 31 mai 1862 pour le payement de certaines dépenses imputables sur le budget de l'Etat sur les budgets annexes, sur les budgets des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ou sur des comptes spéciaux de trésorerie doivent tenir une comptabilité sommaire destinée à faire ressortir, à tout moment, la situation des avances reçues, des fonds employés et des fonds disponibles.

La tenue d'une comptabilité sommaire destinée à faire ressortir à tout moment la situation de leur encaisse est également obligatoire pour les régisseurs de recettes chargés de l'encaissement de produits intéressant le budget de l'Etat, les budgets annexes, les budgets des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ou des comptes spéciaux de trésorerie.

Une instruction du ministre des finances précisera les modalités d'application du présent article et notamment la forme de la comptabilité à tenir par les régisseurs d'avances et les régisseurs de recettes.

Art. 2. — Les régisseurs d'avances et les régisseurs de recettes sont soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Les trésoriers-payeurs généraux peuvent, à tout moment, procéder au contrôle sur place de la gestion des régisseurs auxquels ils ont consenti des avances ainsi que des régisseurs de recettes en résidence dans leur département. Dans le département de la Seine, les vérifications de cette nature sont confiées au payeur général de la Seine en ce qui concerne les régies d'avances et au receveur central des finances en ce qui concerne les régies de recettes. Le receveur central des finances de la Seine, le payeur général de la Seine et les trésoriers-payeurs généraux peuvent se faire suppléer dans leur mission par un agent des services extérieurs du Trésor ayant au moins le grade d'inspecteur.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Taux d'intérêt des bons à cinq ans émis par la caisse nationale de crédit agricole.

Le ministre des finances,

Vu la loi validée du 31 janvier 1942 et l'ordonnance n° 45-916 du 5 mai 1945 approuvant une convention conclue avec la caisse nationale de crédit agricole;

Vu l'avis du comité d'administration de la caisse nationale de crédit agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Le taux d'intérêt des bons à cinq ans émis par la caisse nationale de crédit agricole est fixé à 3,50 l'an à compter du 16 octobre 1947.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1947.

SCHUMAN.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 24 septembre 1947, sont titularisés en qualité de secrétaires d'administration de 2e classe, 1er échelon, au ministère de l'économie nationale et maintenus en cette qualité aux directions ci-dessous indiquées, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent:

M. Vincent, direction des prix. — Ancienneté du 22 juillet 1947.
M. Barbier, affaires générales. — Ancienneté du 1er avril 1947.
M. Parneix, direction des prix. — Ancienneté du 1er avril 1947.
Mlle Fournier, service affaires générales. — Ancienneté du 22 juillet 1947.
M. Trotel, direction des R. E. E. — Ancienneté du 22 juillet 1947.
M. Emperauger, direction des R. E. E. — Ancienneté du 1er avril 1947.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 9 octobre 1947, sont renouvelés dans leurs fonctions de pensionnaires de l'institut français d'archéologie orientale du Caire, pour l'année scolaire 1947-1948:

MM. Daumas (2e année).
Christophe (3e année).
Schwartz (3e année).
Vercoutter (3e année).

M. Barguet (Paul) est nommé pensionnaire de l'institut français d'archéologie orientale du Caire, pour l'année scolaire 1947-1948.

Par arrêté en date du 9 octobre 1947, M. Guéraud (Octave) est nommé, à compter du 1er novembre 1947, secrétaire-bibliothécaire stagiaire de l'institut français d'archéologie orientale du Caire.

Par arrêté en date du 9 octobre 1947, sont chargés de mission pendant l'année scolaire 1947-1948 auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire:

M. Bruyère, pour une durée de 4 mois.
M. Piankoff, pour une durée de 12 mois.
M. Posener, pour une durée de 3 mois.
M. J.-J. Clerc, pour une durée de 2 mois.
M. Doresse, pour une durée de 3 mois.
Mlle Halima Benabed, pour une durée de 6 mois.

Par arrêté en date du 26 septembre 1947, sont maintenus en qualité d'attachés libres auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire pendant l'année scolaire 1947-1948, les RR. PP. Jonier et de Beaurecueil.

Par arrêté en date du 26 septembre 1947, sont maintenus pendant l'année scolaire 1947-1948, en qualité d'attachés égyptiens auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire:

MM. le docteur Bishr (Fares) et R.-V. Anawati.

Par arrêté en date du 26 septembre 1947, sont maintenus en qualité d'attachés étrangers auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire, pendant l'année scolaire 1947-1948:

M. Calleris (Grec).
M. Maystre (Grec).
M. Wild (Suisse).
M. Clairmont (Suisse).
Mlle Schweitzer (Suisse).
M. Pines (Palestinien).
M. Michalowski (Polonais).

Par arrêté en date du 26 septembre 1947, sont maintenus pendant l'année scolaire 1947-1948, en qualité de collaborateurs techniques auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire:

MM. Ibrahim el Ebiari et Fouad-Sayyid.

Par arrêté en date du 9 octobre 1947, sont maintenus en fonctions pendant l'année scolaire 1947-1948 les membres de l'école française d'Athènes ci-dessous désignés:

MM. Chamoux (François).
Gallet de Santerre (Hubert).
Delorme (Jean).
Pouilloux (Jean).
Marcade (Jean).

Par arrêté en date du 9 octobre 1947, M. Bazin (Jean), agent du cadre spécial à l'institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie, est nommé, à dater du 1er septembre 1947, mécanicien radiotélégraphiste stagiaire à ce même établissement, en remplacement de M. Castagnet, appelé à d'autres fonctions.

M. Cardona (Michel), auxiliaire à l'institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie, est nommé, à dater du 1er septembre 1947, à ce même établissement, agent du cadre spécial, en remplacement de M. Bazin, appelé à d'autres fonctions.

M. Liberati (Robert) est nommé radio-télégraphiste à l'institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie, à dater du 1er septembre 1947, en remplacement de M. Massari, appelé à d'autres fonctions.

M. Martin (Charles) est nommé radio-télégraphiste à l'institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie, à dater du 1er septembre 1947, en remplacement de M. Dubeau, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 9 octobre 1947, M. Abbet (Charles-Emile), auxiliaire au Muséum national d'histoire naturelle est nommé, à dater du 16 juillet 1945, garçon de laboratoire titulaire au même établissement.

Il est rangé dans la 6e classe avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 4 mois (compte tenu de ses services militaires).

A compter du 1er mars 1946, M. Abbet est rangé dans la 7e classe de son emploi.

Enseignement du second degré.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — M. Paganelli (Dom-Sauveur), agrégé des lettres, inspecteur général des écoles primaires élémentaires, chargé de mission d'inspection générale dans les établissements d'enseignement du second degré, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement du second degré), en remplacement de M. Clarac, appelé à un autre emploi.

Art. 2. — Le directeur de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 octobre 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — M. Camugli (Sébastien), agrégé d'italien, professeur au lycée Henri-IV, est chargé de mission d'inspection générale pour l'italien dans les lycées et collèges, en remplacement numérique de M. Paganelli, appelé à un autre emploi.

Art. 2. — Le directeur de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 octobre 1947.

M.-E. NAEGELEN.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Conseil d'administration de l'office national d'immigration.

Par arrêté du 7 octobre 1947, M. Pierre Charlet, sous-directeur à la direction générale des travaux au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'office national d'immigration au titre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en remplacement de M. Cazenave.

Création des caisses régionales d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 susvisée;

Vu le décret du 21 juillet 1947 relatif aux caisses régionales d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés;

Vu l'arrêté du 11 février 1946 portant création des caisses régionales de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 2 décembre 1946 relatif à la prise en charge par le conseil d'administration des caisses régionales de sécurité sociale des caisses d'assurance sociale vieillesse-invalidité;

Vu l'arrêté du 3 décembre 1946 modifiant l'arrêté susvisé du 11 février 1946;

Vu l'arrêté du 12 février 1947 modifiant l'arrêté du 3 décembre 1946 susvisé,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé, pour l'ensemble du territoire, 16 caisses régionales d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés ayant la même circonscription que les directions régionales de la sécurité sociale.

Art. 2. — Chaque caisse régionale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés prend la suite des opérations des caisses primaires d'assurance-vieillesse et d'assurance-vieillesse et invalidité placées sous l'administration provisoire de la caisse régionale de sécurité sociale correspondante suivant l'énumération qui en est faite dans l'arrêté du 11 février 1946 modifié par les arrêtés des 3 décembre 1946 et 12 février 1947.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 9 octobre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Modifications apportées à ses statuts par la caisse primaire de sécurité sociale de Clermont-Ferrand.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 août 1947: page 8395, 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « caisse régionale de sécurité sociale », lire: « caisse primaire de sécurité sociale »; 11e ligne au lieu de: « caisse régionale », lire: « caisse primaire ».

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 22 septembre 1947, M. Lafontant, chef de section, chargé des fonctions de sous-directeur à la direction régionale de la sécurité sociale de Marseille, a été nommé sous-directeur de 3e classe, à compter du 24 février 1947 et maintenu au même service.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Service municipal du logement de Chambéry (Savoie)

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, et notamment l'article 35 de ce texte;

Vu l'arrêté du 30 novembre 1945 instituant notamment un service municipal du logement à Chambéry;

Sur la proposition du préfet de la Savoie,

Arrête:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 35 (2e alinéa) de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, le nombre des agents assermentés du service municipal du logement de Chambéry est porté à deux.

Art. 2. — Le directeur général de l'urbanisme et de l'habitation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le préfet de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 septembre 1947.

JEAN LETOURNEAU

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Médaille d'honneur des épidémies.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 31 mars 1885 instituant une médaille d'honneur des épidémies;

Vu le décret du 3 juin 1927 relatif à la concession des médailles d'honneur par le ministre des colonies,

Sur la proposition du conseil supérieur de santé des colonies,

Arrête:

Art. 1er. — La médaille d'honneur des épidémies en or est décernée à M. le médecin général inspecteur Vaucel (Marcel), directeur du service de santé colonial.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1947.

MARIUS MOUTET.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 47-1968 relatif à l'introduction dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion des lois et décrets dont l'application relève du ministère de la santé publique et de la population.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 octobre 1947: page 10037, 3e colonne, 19e et 20e ligne, au lieu de: « loi du 30 juin 1938 » et « ordonnance du 18 décembre 1939 », lire: « loi du 30 juin 1838 » et « ordonnance du 18 décembre 1839 ».

Validation des services accomplis par le personnel auxiliaire temporaire et contractuel dans les administrations centrales de l'ancien ministère de la santé publique, de l'ancien secrétariat général à la famille et à la population et du ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des finances,

Vu l'article 10 de la loi du 14 avril 1924;

Vu l'article 17 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1924;

Vu le décret du 10 septembre 1930 modifié portant statut du personnel du ministère de la santé publique;

Vu le décret n° 46-101 du 19 janvier 1946 portant organisation du ministère de la population,

Arrêtent:

Art. 1er. — Peuvent être validés pour la retraite au titre de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924, et dans les conditions prévues par l'article 17 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1924, les services accomplis par le personnel auxiliaire temporaire et contractuel dans les administrations centrales de l'ancien ministère de la santé publique, de l'ancien secrétariat général à la famille et à la population et du ministère de la santé publique et de la population.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 septembre 1947.

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Commission chargée d'émettre un avis sur les demandes de subvention présentées au titre de l'enfance inadaptée, déficiente ou en danger moral.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 45-0131 du 24 décembre 1945 relatif aux attributions du ministre de la population, et notamment son article 3 (§ 6);

Vu l'arrêté du 24 septembre 1946 instituant une commission chargée d'émettre un avis sur les demandes de subvention présentées au titre de l'enfance inadaptée, déficiente ou en danger moral,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 1946 fixant la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur les demandes de subventions présentées au titre de l'enfance inadaptée, déficiente ou en danger moral est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

La commission précitée comprend:

Le directeur général de la population au ministère de la santé publique et de la population, président;

Le directeur général de la santé au ministère de la santé publique et de la population ou son représentant;

Le président du comité des inspecteurs généraux de la santé ou son représentant;

Le directeur de la famille et de l'enfance au ministère de la santé publique et de la population;

M. le docteur Le Guillant, conseiller technique au ministère de la santé publique et de la population;

M. le docteur Bonnafé, conseiller technique au ministère de la santé publique et de la population;

Un représentant du ministère de la justice;

Un représentant du ministère de l'éducation nationale;

Un représentant de l'Entr'aide française;

Le chef du bureau de l'assistance à l'enfance au ministère de la santé publique.

Art. 2. — Le directeur général de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 octobre 1947.

R. PRIGENT.

Commission centrale d'examen des titres des assistants, assistantes et auxiliaire de service social.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 8 avril 1946 relative à l'exercice des professions d'assistant, d'assistante ou d'auxiliaire de service social;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 instituant la commission centrale d'examen des titres en application de l'article 13 de ladite loi;

Vu l'arrêté du 30 juin 1947 modifiant la composition de la commission centrale susvisée;

Vu les circulaires n° 88 du 1er avril 1947 et n° 176 du 3 juillet 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission centrale d'examen des titres, en application de l'article 5 de l'arrêté du 21 mars 1947, complété par l'article 2 de l'arrêté du 30 juin 1947:

M. Rauzy, inspecteur général du ministère de la santé publique et de la population.

Assistantes sociales choisies par les organisations syndicales.

Mme Chesnais, assistante sociale à la caisse centrale de sécurité sociale de la région parisienne.

Mme Snoeck-Dubrai, assistante chef municipale au dispensaire d'Alfortville (C. G. T.).

Mlle Bijon, assistante chef à l'hygiène scolaire et universitaire (C. G. T.).

Mlle Marchal, secrétaire général de la fédération des syndicats chrétiens d'assistantes sociales (C. F. T. C).

Mlle d'Abbadie d'Arrast, assistante sociale diplômée d'Etat, membre du conseil fédéral (C. F. T. C.).

Mlle Deboffe, directrice de l'école de la résidence sociale de Levallois (C. F. T. C.).

Mme de Paillerets, directrice du service social de la Croix-Saint-Simon, déléguée technique du 20e arrondissement (C. F. T. C.).

Assistantes sociales choisies par le ministre de la santé publique et de la population.

Mlle Libermann, présidente de l'association nationale des assistantes sociales diplômées d'Etat.

Mme Vialatte, assistante chef des services sociaux de la marine.

Mlle Heinry, déléguée permanente du syndicat national d'assistantes sociales rattaché à la C. G. A.

Art. 2. — Le directeur général de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 1947.

R. PRIGENT.

Circulaire n° 260 relative à l'application aux travailleurs allemands immigrants en France et aux prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres de la circulaire n° 18 du 20 janvier 1947 relative à l'introduction et à l'implantation des immigrants et de leur famille.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947: page 9975 2e colonne, au lieu de: « Circulaire n° 262 », lire: « Circulaire n° 260 ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret du 2 octobre 1947 remettant à la disposition de son ministère d'origine un chef de service du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil.

Par décret du 2 octobre 1947, il est mis fin, à compter du 10 octobre 1947, aux fonctions de M. Selve (Maximilien), chef de service au secrétariat d'Etat à la présidence du conseil. Ce fonctionnaire est remis à la disposition de son département d'origine, à compter de la même date.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels.
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Etablissements LABINAL

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
28, RUE ARAGO, A SAINT-OUEN (SEINE)
Registre du commerce: Seine 147275.

Obligations de 5.000 *F* 4 1/2 0/0 1946

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 135 obligations 4 1/2 0/0 1946, formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu le 1er novembre 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 6 décembre* 1946.)

Gouvernement Général de l'Indochine

Emprunt 5 0/0 1935.

Liste des 660 numéros d'obligations sorties au tirage du 25 septembre 1947 et remboursables à partir du 1er novembre 1947.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

4.284 à 4.300 — 4.921 à 4.940 — 12.621 à 12.640 — 13.121 à 13.140 — 14.921 à 14.929 — 14.931 à 14.940 — 17.101 à 17.120 — 48.321 à 48.328 — 48.370 à 48.380 — 51.981 à 52.000 — 52.481 à 52.500 — 56.701 à 56.720 — 57.641 à 57.660 — 62.521 à 62.523 — 62.529 à 62.540 — 68.681 à 68.691 — 68.694 à 68.700 — 74.381 à 74.395 — 77.951 à 77.960 — 78.381 à 78.400.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

79.216 à 79.219 — 79.701 à 79.707 — 80.296 à 80.299 — 80.628 à 80.631 — 81.208 à 81.211 — 82.980 à 82.983 — 83.260 à 83.263 — 83.592 à 83.595 — 83.928 à 83.931 — 84.380 — 84.592 — 84.594 et 84.595 — 85.662 à 85.663 — 87.420 à 87.423 — 87.484 à 87.487 — 87.516 à 87.519 — 87.701 à 87.707 — 87.848 à 87.851 — 89.288 à 89.291 — 89.861 à 89.867 — 89.961 à 89.967.

Obligations amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 25 septembre 1947.

361 à 380 — 721 — 725 à 740 — 1.190 à 1.192 — 1.199 et 1.200 — 1.201 à 1.220 — 2.781 à 2.800 — 3.317 à 3.320 — 5.301 à 5.311 — 5.313 à 5.320 — 7.080 — 10.957 à 10.960 — 12.906 à 12.911 — 12.919 et 12.920 — 13.341 — 13.346 à 13.351 — 13.355 à 13.360 — 13.661 à 13.675 — 13.678 et 13.679 — 13.743 à 13.748 — 13.750 à 13.760 — 13.763 et 13.764 — 13.789 à 13.798 — 13.801 à 13.805 — 13.806 à 13.820 — 14.381 à 14.385 — 14.390 à 14.396 — 15.301 et 15.302 — 15.304 à 15.312 — 15.315 et 15.316 — 15.319 et 15.320 — 15.341 à 15.344 — 15.346 et 15.347 — 15.350 — 15.571 à 15.578 — 15.761 à 15.780 — 16.165 à 16.176 — 16.561 à 16.572 — 16.574 à 16.578 — 17.447 à 17.449 — 17.460 — 18.161 à 18.163 — 18.166 à 18.180 — 20.801 à 20.808 — 20.813 à 20.820 — 20.841 à 20.860 — 21.861 à 21.868 — 21.870 et 21.871 — 21.900 — 22.312 à 22.316 — 24.981 à 24.988 — 24.991 et 24.992 — 24.995 à 25.000 — 25.001 à 25.020 — 26.501 et 26.502 — 26.509 à 26.513 — 26.519 et 26.520 — 26.823 — 26.825 à 26.840 — 26.985 à 27.000 — 27.201 à 27.213 — 27.861 à 27.871 — 27.871 à 27.880 — 29.261 et 29.262 — 30.561 à 30.580 — 31.461 — 31.461 à 31.470 — 31.473 à 31.476 — 31.480 — 32.053 — 32.241 à 32.260 — 32.861 à 32.867 — 32.874 à 32.880 — 34.661 à 34.680 — 35.115 — 36.725 à 36.733 — 36.736 à 36.740 — 37.181 — 37.185 et 37.186 — 37.199 — 37.193 et 37.194 — 37.199 et 37.200 — 37.622 à 37.625 — 37.633 à 37.636 — 37.661 à 37.680 — 37.941 à 37.960 — 39.921 à 39.940 — 39.989 à 39.996 — 39.999 et 40.000 — 41.106 — 41.109 et 41.110 — 41.181 — 41.185 à 41.189 — 42.821 à 42.825 — 42.838 à 42.840 — 44.581 à 44.599 — 44.905 — 44.917 à 44.920 — 46.250 à 46.252 — 47.401 et 47.402 — 47.401 à 47.405 — 47.409 à 47.412 — 47.417 à 47.420 — 48.101 à 48.105 — 48.109 et 48.110 — 48.111 et 48.115 — 48.541 à 48.543 — 48.551 à 48.559 — 48.862 à 48.869 — 48.876 à 48.880 — 49.321 à 49.331 — 49.333 à 49.335 — 49.339 et 49.340 — 49.501 et 49.502 — 49.505 — 49.514 à 49.519 — 49.561 — 49.566 à 49.569 — 49.579 et 49.580.

50.021 — 50.032 et 50.033 — 50.781 — 50.787 à 50.797 — 51.177 à 51.180 — 52.061 à 52.080 — 52.781 à 52.786 — 52.796 à 52.798 — 52.801 — 54.313 — 54.345 à 54.346 — 54.348 à 54.350 — 54.359 et 54.360 — 54.723 à 54.727 — 54.736 à 54.740 — 54.955 à 54.960 — 55.063 — 56.136 à 56.140 — 56.621 et 56.622 — 56.624 — 56.626 — 56.629 à 56.631 — 56.636 à 56.640 — 56.661 à 56.663 — 56.669 et 56.670 — 57.603 à 57.613 — 58.406 à 58.410 — 58.411 à 58.420 — 58.897 à 58.900 — 62.972 à 62.975 — 63.298 à 63.300 — 64.533 et 64.534 — 64.941 à 64.900 — 65.039 et 65.070 — 65.282 à 65.293 — 65.605 — 65.661 et 65.662 — 65.671 — 65.678 et 65.679 — 65.911 à 65.914 — 65.954 à 65.960 — 66.387 à 66.390 — 66.393 à 66.396 — 67.241 à 67.247 — 67.258 à 67.260 — 68.896 à 68.900 — 68.981 à 68.984 — 68.992 à 69.000 — 69.028 à 69.030 69.221 à 69.240 — 70.943 à 70.947 — 71.801 — 72.241 à 72.260 — 72.526 à 72.528 — 72.539 et 72.540 — 72.932 à 72.935 — 72.939 et 72.940 — 75.241 à 75.254 — 75.256 et 75.257 — 76.641 à 76.651 — 76.656 et 76.657 — 77.021 — 77.217 à 77.220 — 77.481 et 77.482 — 77.491 à 77.500 — 77.951 à 77.953 — 78.201 à 78.220 — 78.221 à 78.240 — 78.461 et 78.462 — 79.100 à 79.103 — 79.508 à 79.511 — 79.732 à 79.735 — 79.769 à 79.771 — 79.859 — 79.948 — 80.016 à 80.019 — 80.092 à 80.095 — 80.143 — 80.200 — 80.203 — 80.241 et 80.245 — 80.463 et 80.109 — 80.411 — 80.412 — 80.415 — 80.460 à 80.463 — 80.971 — 80.991 — 81.016 à 81.019 — 81.228 à 81.231 — 81.236 à 81.239 — 81.536 — 81.538 à 81.539 — 81.680 à 81.683 — 81.688 à 81.691 — 81.808 et 81.809 — 81.820 à 81.823 — 81.828 à 81.831 — 81.880 à 81.883 — 82.016 — 82.219 — 82.276 — 82.278 et 82.279 — 82.472 à 82.474 — 82.536 — 82.765 à 82.767 — 82.800 — 82.802 et 82.803 — 82.914 à 82.917 — 83.037 à 83.039 — 83.056 à 83.059 — 83.096 — 83.472 à 83.474 — 83.916 à 83.919 — 84.620 à 84.623 — 84.697 à 84.699 — 84.804 à 84.807 — 84.883 — 84.888 — 84.890 — 85.008 — 85.060 — 85.062 et 85.063 — 85.513 à 85.515 — 85.711 — 85.748 et 85.749 — 85.772 à 85.775 — 86.137 à 86.139 — 86.145 à 86.147 — 86.160 à 86.163 — 86.484 à 86.487 — 86.838 — 86.896 — 87.276 — 87.278 et 87.279 — 87.505 — 87 547 — 87.761 à 87.767 — 87.832 à 87.835 — 87.952 à 87.955 — 88.070 — 88.324 à 88.326 — 88.508 — 88.511 — 88.530 et 88.531 — 88.576 à 88.579 — 88.650 et 88.651 — 89.130 et 89.131 — 89.259 — 89.505 — 89.504 — 89.506 — 89.724 — 89.735 — 89.836 à 89.893 — 89.956 à 89.959 — 90.052 — 90.256 à 90 259 — 90.392 — 90.628 à 90.630 — 91.097 et 91.098 — 91.172 à 91.175.

Gouvernement de la Côte Française des Somalis

Emprunt 5 0/0 1934.

Liste des 100 numéros d'obligations sorties au tirage du 25 septembre 1947 et remboursables à partir du 1er novembre 1947.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

3.021 à 3.030 — 5.661 à 5.666 — 8.371 à 8.374 — 8.377 à 8.380 — 11.731 à 11.740 — 12.191 à 12.200 — 13.131 à 13.140 — 13.171 à 13.180 — 16.201 à 16.210 — 16.321 à 16.330 — 16.331 à 16.340.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

16.917 et 16.918.

Obligations amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 25 septembre 1947.

171 à 180 — 731 à 740 — 861 à 870 — 1.324 à 1.330 — 1.741 à 1.750 — 1.901 et 1.902 — 2.177 à 2.179 — 2.181 à 2.189 — 2.222 à 2.230 — 2.690 — 2.821 à 2.823 — 2.827 et 2.828 — 2.961 à 2.970 — 3.061 à 3.070 — 3.581 à 3.584 — 3.651 à 3.653 — 3.659 et 3.660 — 3.971 à 3.980 — 4.231 à 4.235 — 4.239 et 4.240 — 5.071 à 5.074 — 5.201 et 5.202 — 5.204 à 5.207 — 5.652 et 5.653 — 5.659 — 6.241 à 6.250 — 6.341 à 6.348 — 6.662 à 6.665 — 6.775 à 6.777 — 7.051 à 7.056 — 7.241 — 7.472 et 7.473 — 7.781 à 7.790 — 7.811 et 7.812 — 8.101 à 8.110 — 8.161 à 8.170 — 8.211 à 8.220 — 8.551 à 8.560 — 8.673 — 8.678 à 8.680 — 8 978 à 8.980 — 8.982 à 8.987 — 9.297 à 9.299 — 9.494 — 11.061 et 11.062 — 11.068 à 11.070 — 12.101 à 12.110 — 12.252 — 12.253 à 12.260 — 12.911 et 12.912 — 12.914 — 13.131 à 13.134 — 13.159 et 13.160 — 13.231 à 13.234 — 13.239 et 13.240 — 13.577 — 13.585 à 13.590 — 13.680 — 13.901 à 13.910 — 14.607 à 14.610 — 14.171 et 14.175 — 14.180 — 14.389 et 14.390 — 15.248 à 15.250 — 15.291 et 15.292 — 15.294 à 15.300 — 16.241 — 16.753 et 16.754 — 16.776 — 16.851 — 16.852 — 16.919 et 16.920 — 16.981 — 16.982 — 17.175 — 17.195 et 17.196 — 17.259.

Société industrielle de Chicorées supérieures

Société anonyme au capital de 5.675.000 F

siège social:

avenue Industrielle, a WAMBRECHIES

Registre du commerce: Lille 18781.

OBLIGATIONS 5 0/0 1930

Tirage du 23 septembre 1947.

Liste des 58 obligations, solde de l'emprunt 5 0/0 1930, remboursables au pair de 1.000 F net, à partir du 1er novembre 1947, avec le coupon du 1er mai 1948 attaché.

288	300	416	479	486	494	561	573
684	909	1.011	1.123	1.244	2.033	2.054	2.056
2.109	2.111	2.148	2.171	2.174	2.179	2.241	2.253
2.302	2.303	2.379	2.408	2.411	2.437	2.441	2.476
2.497	2.534	2.537	2.558	2.559	2.611	2.612	2.620
2.625	2.628	2.629	2.638	2.657	2.686	2.677	2.755
2.764	2.771	2.783	2.812	2.856	2.862	2.930	2.936
2.939	2.946						

Le remboursement de ces obligations s'effectuera aux guichets de la banque Scalbert, 32, place du Concert, à Lille, et dans toutes ses agences.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

68	69	70	71	72	73	75	76
77	563	492	515	528	549	554	555
569	568	572	594	595	596	599	6 2
659	660	672	683	784	785	827	831
878	907	909	927	950	942	943	944
946	947	949	950	954	952	953	1.002
1.003	1.004	1.005	1.008	1.009	1.010	1.078	1.123
1.126	1.140	1.143	1.155	1.483	1.582	1.584	1.586
1.676	2.972	2.973					

Les Coopérateurs de Champagne

société anonyme coopérative
a capital et personnel variables

siège social:

a CHATEAU-THIERRY, 48, Grande-Rue

Registre du commerce: Château-Thierry 1297.

Onzième tirage, du 7 octobre 1947, au titre de l'année 1947.

Les 126 obligations de notre émission 5 0/0 novembre 1932, dont les numéros sont désignés ci-après, sont remboursables à 500 F, à partir du 15 novembre 1947.

20.046	20.265	20.266	20.267	20.268	20.289	20.327
20.374	20.421	20.468	20.516	20.562	20.609	20.657
20.703	20.751	20.797	20.844	20.891	20.938	20.985
21.032	21.080	21.126	21.173	21.220	21.267	21.314
21.361	21.409	21.455	21.502	21.549	21.596	21.643
21.690	21.737	21.784	21.831	21.878	21.925	21.972
22.019	22.066	22.113	22.160	22.207	22.254	22.301
22.348	22.395	22.442	22.489	22.536	22.583	22.631
22.677	22.724	22.771	22.818	22.866	22.912	22.959
23.006	23.054	23.100	23.147	23.194	23.241	23.288
23.335	23.381	23.429	23.477	23.523	23.570	23.617
23.664	23.711	23.758	23.805	23.852	23.899	23.946
23.993	24.040	24.087	24.134	24.181	24.228	24.275
24.322	24.369	24.416	24.463	24.510	24.557	24.606
24.654	24.706	24.756	24.792	24.839	24.888	24.933
24.980	25.027	25.074	25.123	25.168	25.215	25.262
25.309	25.356	25.509	25.450	25.493	25.544	25.591
25.638	25.686	25.732	25.760	25.761	25.763	25.920

Les titres ci-dessus peuvent être présentés au remboursement après payement du coupon n° 80, à échéance du 15 novembre 1947, à notre siège social, 48, Grande-Rue, à Château-Thierry (Aisne), à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris, et enfin à tous les guichets de la Société générale.

Titres amortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

20.485	20.501	20.525	20.551	20.579	20.585	20.974	
21.082	21.163	21.289	22.109	22.445	22.360	22.372	
22.433	22.519	22.565	22.570	22.664	22.675	22.745	
22.757	22.864	22.925	22.927	23.025	23.029	23.053	
23.180	23.306	23.594	24.065	24.219	24.379	24.414	
24.515	24.628	24.817	24.845	25.006	25.069	25.086	
25.291	25.324	25.510	25.888				

Sucrerie de Toury et Usines annexes

Société anonyme au capital de 28.566.000 F

Siège social: a TOURY (Eure-et-Loir)

R. C.: Chartres B. 41; Paris 117970

OBLIGATIONS 1.000 F 4,25 0/0 1943.

Premier tirage.

Tirage d'amortissement de 8 séries de 100 obligations effectué le 30 août 1947.

Numéros des obligations sorties.

1.501 à 1.600 — 1.701 à 1.800 — 3.201 à 3.300 — 3.601 à 3.700 — 4.701 à 4.800 — 5.001 à 5.100 — 5.301 à 5.400 — 5.401 à 5.500.

Le remboursement à raison de 1.000 F net par obligation sortie sera effectué à partir du 1er janvier 1948, coupon à échéance du 30 juin 1948 attaché, au siège social à Toury (Eure-et-Loir).

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Emprunt de 8 millions de francs 4,25 0/0 obligations de 1.000 F remboursables au pair à la volonté de la société, mais pas avant le 30 juin 1947 et au plus tard le 30 juin 1958.

Tirage au sort par séries de 100 à l'assemblée générale annuelle.

BILANS DE SOCIÉTÉS

L'URBAINE ET LA SEINE

SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Capital Social 91.875.000 francs entièrement versés

39, Rue Le Peletier, à PARIS (9e)

R. C. Seine n° 8763.

Etat A. I. **Bilan au 31 décembre 1946.**

ACTIF		
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations		28.625.158 20
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger		4.054.511 76
III. Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (art. 153 du décret du 30 décembre 1938):		
1. Valeurs mobilières amortissables de l'Etat français, garanties par l'Etat français ou assimilées, admises sans limitation		587.285.373 81
2. Autres valeurs		7.311.557 89
IV. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
1. Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats		2.229.184.786 22
2. Autres valeurs		8.511 »

PASSIF		
Capital social, actions entièrement libérées		91.875.000 »
Réserves pour éventualités		16.000.000 »
Réserve de garantie		126.700.000 »
Réserves pour cautionnements		37.336.896 »
Emprunt pour cautionnement:		
Montant initial	4.000.000 »	
Amortissement réalisé	3.991.500 »	
		8.500 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques, art. 139, 1°, du décret du 30 décembre 1938):		
1. Gestion spéciale des rentes d'accidents du travail, réassurances non déduites:		
a) Réserves mathématiques (sauf Maroc)	568.871.318 33	
b) Réserve de capitalisation	14.107.676 47	
c) Autres réserves (réserve pour appareils de prothèse)	11.594.745 »	
		594.573.739 80

ACTIF (*suite*).

V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que des acceptations en réassurances		11.328.000 »
VI. Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société		13.473.862 »
VII. Autres valeurs détenues par la société		16.981.610 30
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs		»
b) Espèces		5.672.349 69
Créances pour dépôts de garantie effectuées par la société		217.987 50
Créances sur les fonds de majoration prévus par la législation française des accidents du travail		1.723.526 25
Espèces en caisse		4.894.607 50
Banques, chèques postaux		99.146.202 62
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences		173.491.727 74
b) Primes acquises à l'exercice et non émises		589.103.911 82
c) Primes ou portions de primes émises au titre des exercices suivants et non encaissées		»
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date:		
1° Primes nettes d'impôts d'assurances		167.725.561 51
2° Impôts sur primes ci-dessus		16.675.528 10
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date:		
1° Primes nettes d'impôts d'assurances		295.969.542 99
2° Impôts sur primes ci-dessus		58.187.472 21
f) Primes contentieuses		20.160.145 12
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		41.260.767 81
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		3.368.817 76
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires		53.935.121 56
Réserves pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		312.855 98
Réserves pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		185.658.076 93
Réserves pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		1.237.962 »
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		566.606 62
Créances garanties par privilège de vendeur		390.000 »
Créances diverses (débiteurs divers)		8.110.401 98
Intérêts courus et non recouvrés		46.185.326 38
Intérêts échus et non recouvrés		3.537.175 32
Recours et sauvetages sur sinistres		5.181.210 »
Travaux neufs à amortir:		
Montant initial	9.702.191 33	
Amortissement réalisé	7.982.297 56	
		1.719.893 77
Avances sur contrats Vie (assurances complémentaires)		5.547.029 75
« Fonds de solidarité » pour accidents résultant de faits de guerre		809.307 78
Autres éléments d'actif:		
Comptes à régulariser		93.280 30
		4.689.855.636 23

PASSIF (*suite*).

2 Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites:		
a) Réserve pour risque en cours	386.428.186 75	
b) Réserve pour sinistres restant à payer	2.197.101.973 15	
c) Réserves mathématiques, accidents du travail Maroc	9.526.368 »	
Réserves mathématiques, branches diverses	13.564.490 75	
d) Autres réserves techniques	9.442.135 05	
		2.616.066.153 70
3 Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites:		
a) Réserve pour risques en cours	1.341.196 55	
b) Réserve pour sinistres restant à payer	8.625.888 »	
c) Réserves mathématiques	1.566.117 84	
		11.533.202 39
4 Réserve mathématique pour acquisition d'immeuble		2.936.587 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 119, 2°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées		417.958.650 70
b) Dettes immédiatement exigibles		21.492.332 09
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 119, 3°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dépôts en espèces		45.266.734 25
b) Dépôts en valeurs mobilières		1.583.265 »
Réserve pour l'amortissement des emprunts (art. 119, 4°, du décret)		8.500 »
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents (art. 119, 5°, du décret)		3.801.560 85
Dettes envers les agents et courtiers		73.408.230 59
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces		34.610.160 69
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société		13.473.862 »
c) Autres valeurs mobilières		7.984.611 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		128.608.235 36
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		6.827.896 41
Loyers et revenus perçus d'avance		851.631 30
Dettes diverses (créditeurs divers)		41.989.095 94
Réserve ou provision pour dettes incertaines ou éventuelles		1.600.000 »
Réserve ou provision pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées		55.906.032 70
Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances:		
1. Commissions sur primes à recevoir		149.311.639 37
2. Primes à rembourser		21.675.000 »
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif ou de passif:		
Provision pour débiteurs douteux et réassurance		12.000.000 »
Réserve pour fluctuations de valeurs mobilières		2.355.099 »
Réserve spéciale de réévaluation des immeubles		133.509.966 52
Autres éléments du passif:		
a) Comptes à régulariser		11.914.892 82
b) Avances sur contrats Vie remboursées par les réassureurs		654.079 10
Résultats: *a*) Excédent de recettes reportés des exercices antérieurs	8.196 25	
b) Excédents de recettes de l'exercice 1946 (2e semestre)	3.462.753 17	
		3.470.949 42
Solde créditeur avant répartition	3.470.949 42	
Répartition minimum garantie aux porteurs de parts bénéficiaires (art. 7 de la loi du 25 avril 1946), provision	3.020.850 »	
Solde à reporter	450.099 42	
		4.689.855.636 23

Etat A 2.

Etat détaillé des profits et pertes au 31 décembre 1946.

DEBIT	2e SEMESTRE 1946.	ANNÉE 1946.
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres payés	448.333.566 86	806.522.652 48
Participation des assurés aux bénéfices	1.289.149 82	2.192.536 10
Commissions échues	266.398.946 37	467.888.013 61
Primes cédées en réassurances	150.158.351 44	277.505.316 61
Réserves techniques au 31 décembre 1946 (réassurances non déduites):		
a) Risques en cours	387.769.383 30	387.769.383 30
b) Sinistres à payer	2.205.730.861 15	2.205.730.861 15
c) Autres réserves techniques	24.573.043 64	24.573.043 64
Réserve pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées, au 31 décembre 1946	55.906.032 70	55.906.032 70
Réserves techniques de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	172.431.935 67	125.823.563 90
Autres éléments de débit imputables aux catégories	880.785 »	1.101.615 »
Frais généraux	176.883.026 65	341.914.933 29
Impôts à la charge de la société	31.622.201 46	49.495.585 80
DEUXIÈME PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*		
Arrérages de rentes payées (après constitution des réserves)	15.141.795 51	28.709.906 09
Frais généraux	757.089 78	1.435.495 31
Capitaux constitutifs sortis:		
a) Par suite de versements à la C. N. R.	978.487 »	1.534.016 »
b) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger (virement aux résultats des opérations d'assurances)	1.100 723 »	2.156.369 »
c) Par suite de revisions (virement aux résultats des opérations d'assurances)	1.851.461 »	3.701.578 »
d) Autres sorties	99.757 »	364 214 »
Réserves au 31 décembre 1946:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques):		
Tous pays (sauf Maroc)	568.871.318 33	568.871.318 33
Maroc	9.526.368 »	9.526.368 »
Réserve de capitalisation	14.107.676 47	14.107.676 47
Autres réserves affectées à la G. S. (réserve pour appareils de prothèse)	11.594.745 »	11.594.745 »
Autres éléments de débit, imputables à la G. S.	172.775 60	243.933 70
TROISIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	81.285 70	81.302 75
Moins-value par estimation des valeurs	278.826 84	278.826 84
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères	415.048 51	415.048 51
Pertes diverses	840.393 35	1.441.491 71
Impôt de solidarité nationale (payement)	»	5.116.520 36
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		
a) Versés	102.439.416 04	280.497.334 52
b) Dus	296.041.732 54	296.041.732 54
Allocations à la caisse de prévoyance du personnel	9.896.319 76	18.831.219 48
Amortissements réglementaires des immeubles (art. 172 du décret de 1938)	861.283 »	1.722.566 »
Autres amortissements réglementaires	506.196 40	770.546 91
Réserves ou provisions au 31 décembre 1946:		
Réserves pour éventualités	16.000.000 »	16.000.000 »
Réserve de garantie	126.790.000 »	126.790.000 »
Réserve pour cautionnements	37.396.896 »	37.396.896 »
Réserve pour l'amortissement des emprunts	8.500 »	8.500 »
Réserve pour dettes incertaines ou éventuelles	1.000.000 »	1.000.000 »
Autres réserves pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	148.726.249 32	147.864.966 32
Autres éléments de débit	2.981.079 25	2.532.681 61
Solde créditeur avant répartition	3.470.949 42	6.439.543 86
Répartition minimum garantie aux porteurs de parts bénéficiaires (art. 7 de la loi du 25 avril 1946), provision 3.020.850 »		
Solde à reporter 450.099 42		
	5.293.913.772 28	6.331.901.334 89

CREDIT	2e SEMESTRE 1946.	ANNÉE 1946.
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations	1.008.023.811 71	2.202.561.391 79
Primes acquises à l'exercice et non émises	589.103.911 82	589.103.911 82
Primes des exercices antérieurs (nettes d'annulations)	21.803.136 53	68.571.284 61
	1.618.930.860 06	2.860.236.588 19
Part des réassureurs dans les sinistres payés	49.884.771 70	81.736.150 44
Recours et sauvetages sur sinistres	7.753.653 96	13.716.133 31
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1946	241.710.926 09	241.710.926 09
Réserves techniques de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
a) Risques en cours	354.006.002 61	203.702.924 41
b) Sinistres à payer	1.553.495.104 »	1.233.569.014 »
c) Autres réserves techniques	24.109.456 26	22.911.707 94
Réserve pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées de l'exercice précédent	54.040.944 40	30.448.712 12
Autres éléments de crédit, imputables aux catégories	42.269.420 14	73.016.636 71
Portion des frais généraux à la charge de la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.)	757.089 78	1.435.495 31
DEUXIÈME PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*		
Capitaux constitutifs de rentes, virés aux résultats des opérations d'assurances:		
a) A la suite de sinistres:		
1° Capitaux constitutifs de rentes	78 812.744 »	141.385.737 »
2° Capitaux prothèse	3.238.320 »	4.970.509 »
b) A la suite de revisions	921.803 »	1.746.464 »
Revenus des valeurs affectées à la G. S.	10.210.245 86	19.336.890 86
Bénéfices sur réalisation de valeurs affectées à la G. S.	92.444 06	232.951 72
Report des réserves de l'exercice précédent:		
Valeur actuelle des rentes à la charge des l'entreprise (réserves mathématiques)	505.236.508 75	452.126.689 08
Réserve de capitalisation	14.015.232 41	13.874.724 75
Autres réserves affectées à la G. S. (réserve pour appareils de prothèse)	8.396.581 »	6.410.161 »
TROISIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		
Revenu des valeurs mobilières	20.620.308 44	36.717.102 01
Revenu des immeubles (net d'impôts)	1.318.971 55	2.135.386 24
Revenu des autres valeurs	8.869 »	21.050 85
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	523.940 81	762.675 91
Plus-value par estimation des valeurs	2.657.584 82	2.657.584 82
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	»	40.830 63
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	»	24.558 08
Revenus, intérêts et bénéfices divers	5.758.443 19	9.584.377 09
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)	242.117.668 41	446.497.352 73
Report des réserves ou provisions de l'exercice précédent:		
Réserves pour éventualités	16.000.000 »	10.000.000 »
Réserve pour impôt de solidarité nationale		5.116.520 36
Réserve de garantie	73.790.000 »	40.560.000 »
Réserve pour cautionnements	33.619.589 »	30.514.516 »
Réserve pour l'amortissement des emprunts	8.500 »	9.500 »
Réserves pour dettes incertaines ou éventuelles	1.000.000 »	
Autres réserves pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	171.602.610 37	206.513.288 42
Provision pour impôts et taxes d'assurances à payer	156.646.210 58	129.863.910 90
Autres éléments de crédit	350.796 78	154.655 42
Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	8.196 25	8.159.496 49
	5.293.913.772 28	6.331.901.334 89

Etat A-3. **RECAPITULATION**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR ESTIMÉE selon les règles de l'article 170 1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170 2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la Caisse des dépôts et consignations (appartenant à la société)	28.625.158 20	28.625.158 20	28.373.995 »	28.625.158 20
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger (appartenant à la société)	4.115.429 18	4.115.429 18	4.061.636 06	4.051.514 76
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes « Accidents du travail »	597.066.151 73	597.066.151 73	605.231.008 52	594.596.933 73
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
Valeurs visées à l'article 154 du décret	2.142.652.986 01	2.141.753.309 51	2.165.591.454 18	2.140.047.163 51
Valeurs visées à l'article 164 du décret	86.746.850 41	86.746.850 41	88.970.690 29	89.146.163 71
V. — Valeurs remises par la société en garantie	11.328.000 »	11.328.000 »	11.328.000 »	11.328.000 »
VI. — Valeurs remises par les réassureurs	13.643.369 50	13.643.369 50	13.473.862 »	13.473.862 »
VII. — Autres valeurs détenues par la société	17.113.576 24	17.580.826 85	17.471.845 30	16.981.610 30
Total général	2.901.291.521 27	2.900.859.095 38	2.934.505.401 35	2.898.257.406 21
Totaux partiels:				
1. — Valeurs de l'article 154 (IV A + V a + VI a)	2.156.290.355 51	2.155.390.679 01	2.179.065.316 18	2.153.521.025 51
2. — Valeurs de l'article 154 consignées à la Caisse des dépôts et consignation (I b)	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
3. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938	2.326.922.671 69	2.326.622.995 19	2.349.310.715 12	2.324.186.630 07
4. — Total des immeubles :				
G. S. comprise	344.509.952 »	344.509.952 »	342.787.386 »	342.787.386 »
G. S. déduite	344.509.952 »	344.509.952 »	342.787.386 »	342.787.386 »
5. — Total des prêts hypothécaires et aux communes:				
G. S. comprise	9.780.775 89	9.780.775 89	7.311.557 89	7.311.557 89
G. S. déduite	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
6. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassurances exclues):				
G. S. comprise	2.515.699.647 64	2.514.799.971 14	2.552.913.550 16	2.517.154.760 12
G. S. déduite	1.928.414.271 80	1.927.514.595 30	1.954.994.099 53	1.929.869.414 19
7. — Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières:				
G. S. comprise	544.200 »	544.200 »	544.200 »	544.200 »
G. S. déduite	544.200 »	544.200 »	544.200 »	544.200 »
8. — Total 4 + 5 + 6 + 7:				
G. S. comprise (total égal au total de I a+II a+III+IV+V)	2.870.531.575 53	2.869.634.899 03	2.903.556.634 05	2.867.797.933 91
G. S. déduite (total égal au total de I a+II a+IV+V)	2.273.468.423 80	2.272.568.747 30	2.298.325.685 53	2.273.201.060 18

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par arrêt en date du 13 juin 1945 de la cour de justice du Havre, rendu par contumace, le nommé Eliasson (Richard-Gérard), né au Havre le 24 avril 1897, fils d'Ernest-Frédérik et d'Henry (Cécile-Louise), commerçant, domicilié à Lillebonne, 12, boulevard de l'Alliance, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinq cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 13 juin 1945 de la cour de justice du Havre, rendu par contumace, le nommé Kerouredan (Jean-Louis), né à Pouldrezic (Quimper) le 24 septembre 1909, fils d'Yves et de Marie-Anne Le Bec, ex-rédacteur en chef du journal *Le Petit Havre*, domicilié au Havre, 6, rue Lemaistre, en fuite, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme d'un million de francs.

Par arrêt en date du 13 juin 1945 de la cour de justice du Havre, rendu par contumace, le nommé Guiraud, dit Letourneur (Paul-Marie-Jean-Dominique), né à Yport (Seine-Inférieure) le 5 septembre 1913, fils de Jean-Baptiste-Hippolyte et de Petit de Jolleville (Marguerite-Andrée-Suzanne), publiciste, domicilié au Havre, 15, rue Clauzel, en fuite, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme d'un million de francs.

Par arrêt en date du 14 juin 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé David (Germain-Joseph-René-Alfred), né à Fauville (Seine-Inférieure) le 19 avril 1910, fils d'Alfred-Léon-Georges et de Devaux (Germaine-Berthe-Eugénie), marchand de bestiaux, domicilié à Fauville-en-Caux, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de deux millions de francs.

Par arrêt en date du 12 juillet 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Gille (Henri-Edouard-Alexandre-Jules), né au Havre le 10 juillet 1922, fils d'Ernest-Henri et de Gascon (Odette-Fernande), comptable, domicilié au Marais-Vernier (Eure), a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de vingt-cinq mille francs.

Par arrêt en date du 24 mai 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Pinier (Gaston), né à Vire le 7 février 1898, fils de Jules et d'Evrard (Marie), imprimeur, domicilié à Criquetot-l'Esneval (Seine-Inférieure), a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de vingt-cinq mille francs.

Par arrêt en date du 1er juin 1945 de la cour de justice du Havre, rendu par contumace, le nommé Boutelegier (Roger), né à Jarron (Belgique) le 5 mai 1921, fils de Jules et de Deuvilde (Zaïma), commerçant, domicilié à Bolbec, en fuite, a été condamné à la confiscation de ses biens.

Par arrêt en date du 6 juin 1945 de la cour de justice du Havre, la nommée Chenot (Georgette-Renée-Geneviève), femme Restancourt, née à Malakoff (Seine) le 22 août 1910, fille de Camille et de Beicle (Germaine-Gabrielle-Eugénie), ménagère, domiciliée à Yerville, a été condamnée à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de vingt-cinq mille francs.

Par arrêt en date du 7 juin 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Roga (Jean-Marie), né à Morlaix (Finistère), le 2 novembre 1886, fils de Jean-René-Martin et de Cloarec (Marie-Rosalie), mécanicien, domicilié à Fécamp, 39, quai Berigny, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de deux cent cinquante mille francs.

Par arrêt en date du 12 juin 1945 de la cour de justice du Havre, rendu par contumace, le nommé Connan (Narcisse-Jean-Marie), né à Ploezal (Côtes-du-Nord), le 24 janvier 1898, fils de François-Marie et d'Olivier (Françoise), navigateur, domicilié à Virville, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs.

Par arrêt en date du 25 avril 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Peilier-Cuit (Jean), né à Noiraigue (Suisse) le 27 mai 1890, fils de Jean-Marie et de Denfer (Julie), dentiste, domicilié à Fécamp, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de deux cent cinquante mille francs.

Par arrêt en date du 26 avril 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Basille (Fernand-Gaëtan-Roland), né à Gerville (Seine-Inférieure) le 12 novembre 1905, fils de Jean-Baptiste-André et de Recher (Rosine-Victorine), cultivateur, domicilié à Gerville, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de deux cent mille francs.

Par arrêt en date du 22 mai 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Nobis (André-Pierre-Jacques), né à Flers-de-l'Orne le 13 juin 1898, fils d'André-François et de Goupil (Julienne-Augustine), imprimeur, domicilié à Saint-Romain-de-Colbosc, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de deux cent mille francs.

Par arrêt en date du 24 mai 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Profichet (Georges-Charles-Gustave), né à Saint-Georges-des-Groseillers le 10 avril 1873, fils de François-Anatole et de Bohard (Adeline-Maria), docteur en médecine, domicilié au Havre, 17, rue Fontelle, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme d'un million de francs.

Par arrêt en date du 24 mai 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Randolet (René-Lucius-Oscar), né au Havre le 14 février 1883, fils d'Oscar-Edouard et de Devillers (Sophie-Alphonsine), directeur général du journal *Petit Havre*, domicilié au Havre, 112, boulevard de Strasbourg, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme d'un million cinq cent mille francs.

Par arrêt en date du 29 mars 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Dodelin (René-Augustin-Emile), né à Lillebonne le 25 mai 1901, fils de Joseph-Jules et d'Hauchard (Marie-Juliette-Clémence), cultivateur, domicilié à Auberville-la-Campagne, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinq cent mille francs.

Par arrêt en date du 10 avril 1945 de la cour de justice du Havre, les nommés Feuillet (Frédéric-Henri-Joseph), né à la Remuée (Seine-Inférieure), fils de Frédéric-Jules-Aimable et de Lebreton (Isabelle-Marie), et Feuillet (Germaine-Marie), née Bailleul, à la Cerlangue (Seine-Inférieure) le 22 juin 1896, fille de Raphaël-Eugène et de Dumesnil (Marie-Louise-Joséphine), cultivateurs, domiciliés à la Remuée, ont été condamnés à la confiscation de leurs biens jusqu'à concurrence de la somme de cent mille francs chacun.

Par arrêt en date du 18 avril 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Verhaeghe (Firmin), né à Vestroute (Belgique) le 4 juillet 1898, fils de feu Jules et de Ghelein (Lucienne), cultivateur, domicilié à Hantot-l'Auvray, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de huit cent mille francs.

Par arrêt en date du 19 avril 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Krodolies (Georges), né à Karkelin (Lithuanie) le 3 mai 1899, fils de feu Wilem et de feu Lisbeth Bankmann, maraîcher, domicilié à Lillebonne, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs.

Par arrêt en date du 19 avril 1945 de la cour de justice du Havre, la nommée Spovelietie (Marie), femme Krodolies, née à Gorelava (Lithuanie) le 23 mars 1899, fille de Mathurin et de Movochis (Victoria), maraîchère, domiciliée à Lillebonne, a été condamnée à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs.

Par arrêt en date du 22 mai 1946 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, rendu par contumace, le nommé Coat (Georges-Eugène), né à Saint-Marc (Brest), le 14 février 1912, fils d'Auguste et de Veynachter (Alice), gérant de restaurant, domicilié à Paris, rue Péclet, n° 9, chez M. Filipeau, en fuite, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinq cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 23 mai 1946 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Comte (Robert), né à Erstein (Strasbourg), le 17 mars 1899, fils de Georges et de Kisselbergère (Thérèse), hôtelier-cuisinier, domicilié à Paris, boulevard de Charonne, n° 129, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de deux cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 31 janvier 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Wurmlinger (Jean), né à Johanneslund (Roumanie), le 11 juillet 1897, fils de Nicolas et de Schlegeroth, brocanteur, domicilié au Havre, 49, rue Amiral-Courbet, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de deux cent mille francs.

Par arrêt en date du 1er février 1945 de la cour de justice du Havre, la nommée Gaudemer (Jeanne), née à Paris (18e) le 15 avril 1892, fille de Jules-Auguste-Nicolas et d'Elisabeth Metzdorff, débitante, domiciliée au Havre, 2, rue de l'Observatoire, a été condamnée à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence des trois quarts.

Par arrêt en date du 7 mars 1945 de la cour de justice du Havre, le nommé Lasnier (Paul-Georges), né à Douai le 23 avril 1909, fils de Paul-Félix-Victor et de Norbert (Valentine-Mathilde), buraliste, domicilié à Harfleur, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cent cinquante mille francs.

Par arrêt en date du 18 décembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Dumas (Louis-Alexis), né à Saint-Paul-de-Courtonne (Lisieux), le 4 juillet 1897, fils de Louis et de Champdavoine (Albertine), mareyeur, domicilié à Dieppe, 26, rue Jules-Ferry, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 28 janvier 1946 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, la nommée Deshais (Lucienne-Simone), femme Lavigne, née à Darnetal (Seine-Inférieure) le 3 juin 1916, fille d'Edouard et de Rose-Marguerite, maraîchère, domiciliée à la Loude, maison brûlée, hôtel de l'Ermitage, a été condamnée à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de deux cent dix mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 31 janvier 1946 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Chambon (Marcel-Gabriel), né à Bessines (Bellac) le 18 décembre 1921, conducteur de travaux, domicilié à Paris (19e), 5, rue Bouret, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de soixante-quinze mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 25 février 1946 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Prévost (Georges-Albert), né à Paris (5e) le 18 juillet 1920, fils d'Albert-André et de Lambert (Marcelle-Elisabeth), charcutier, domicilié à Berneuil-sur-Aisne (Oise), a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 25 février 1946 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, rendu par contumace, la nommée Wolff (Marcelle), divorcée Bertrand, née à Paris (15e) le 27 avril 1901, fille de François-Antoine et de Lasson (Louise-Alvina), infirmière, domiciliée à Rouen, 10, rue du Tambour, hôtel Foch, en fuite, a été condamnée à la confiscation de la totalité de ses biens, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 15 novembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Legal (Arcade-Louis-Emile), né à Saint-Samson-de-la-Roque (Pont-Audemer) le 11 janvier 1897, fils de Zéphirin et de Blot (Emilie), débitant de boissons, domicilié au Havre, 68, rue de Phalsbourg, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de trente mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 20 novembre 1945, de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Manceau (Gabriel-Joseph-Jean-Baptiste, né à Chastelais (Segré) le 2 mars 1892, fils de Gabriel-Marie et de Tour (Anne-Mauricette), garagiste, domicilié à Longuenil, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 28 novembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Hedoux (Jean-René-Camille), né à Grèges (Dieppe) le 9 mars 1914, fils d'Achille-Elie et de Delande (Emilie-Marie-Charlotte), cultivateur, domicilié à Grèges, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 11 décembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, rendu par contumace, les nommés: Clouet (Marie-Anne), née à Argences (Caen)

le 10 juillet 1922, fille d'Aldéric-Pierre et de Tribouillard (Hélène-Berthe-Lucie, et Clouet (Jean-Sabin-Lucien-Marie), né à Argences (Caen) le 8 mars 1916, fils d'Aldéric et de Tribouillard (Hélène-Berthe-Lucie), blanchisseurs, domiciliés à Evreux, 23, rue Vilaine, en fuite, ont été condamnés à la confiscation de leurs biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs pour Clouet (Marie), et de deux cent mille francs pour Clouet (Jean), sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 12 décembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, la nommée Robillard (Marie-Jeanne), femme Martin, née à Doudeville (Yvetot) le 25 août 1895, fille de Victor et de Coudret (Charlotte), domiciliée à Orival, rue d'Elbeuf, n° 71, a été condamnée à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 20 juillet 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Abraham (Georges-Edouard), né à Dieppe le 29 novembre 1891, fils de Marie-Joseph-Aimable et de King (Emma), débitant, domicilié à Offranville (Seine-Inférieure), place Verte, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de deux cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 28 août 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Laroque (René), né à Etretat (le Havre) le 18 novembre 1906, fils d'Auguste-Alfred-Gaston et de Cheronder (Aline), employé au secteur électrique, domicilié à Boulogne-Billancourt (Seine), 22, avenue J.-B. Clément, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de vingt-cinq mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 12 septembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, rendu par contumace, le nommé Guénard (Victor-Rémond-Désiré), né au Tréport (Dieppe) le 12 janvier 1879, fils de Nicolas-Jules-Amédée et de Romain (Euphrasie-Charlotte-Romaine), commerçant, domicilié à Ferrières-en-Brie, route Neuve, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 6 novembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, les nommés: Renot (Odette), femme Lapotre, née à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 8 avril 1912, fille de Louis et de Savel (Arthémise) et Lapotre (Alexandre), né à Montvicq (Montereau) le 20 février 1877, fils de Jean et de Moret (Madeleine), illusionnistes, domiciliés à Etretat (Seine-Inférieure), ont été condamnés à la confiscation de leurs biens jusqu'à concurrence de la somme de vingt mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 11 novembre 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Platel (Raymond-Robert-Augustin), né à Fauqueville (Louviers) le 18 mars 1897, fils d'Elénord-Albert-Louis et de Christophe (Marie-Léontine), cultivateur, domicilié à Gainneville-la-Campagne, et en résidence assignée à Saint-Nom-la-Bretèche (Oise), a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de trente mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 10 juillet 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Sosson (Charles-Paul-Olivier), né à Rouen le 28 mai 1878, fils de Léandre et de Chemasurier (Augustine), domicilié à Darnétal, 13, rue Sadi-Carnot, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 10 juillet 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, la nommée Loiseleur (Alexandrine), femme Boutin, née à Honfleur (Calvados) le 28 novembre 1908, domiciliée à Rouen, 17, rue Alsace-Lorraine, a été condamnée à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 12 juillet 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, la nommée Dubos (Georgette-Albertine), née à Neufchâtel-en-Bray le 27 mai 1904, fille de Georges et de Lesot (Albertine), herbagère, domiciliée à Bully (Seine-Inférieure), a été condamnée à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de vingt-cinq mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 17 juillet 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Emery (Henri), né à Vichy (Gusset), le 23 octobre 1890, fils de Gilbert et de Dionnet (Claudine), limonadier, domicilié à Rouen, place Reitout, n° 10, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cent mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 17 juillet 1945 de la cour de justice de Rouen, chambre civique, le nommé Bion (Roger), né à Rouen, le 6 juin 1904, fils d'Eugène-Stanislas et d'Engrand (Léontine-Maria), courtier en vins, représentant de commerce, domicilié à Rouen, rue Dufay, n° 13, a été condamné à la confiscation de ses biens jusqu'à concurrence de la somme de cinquante mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

CONCESSIONS DIVERSES

PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE

AVIS

Demande de Permis d'Exploitation de Carrière

Par une pétition en date du 10 février 1947, M. Le Cour-Grandmaison (Antoine-Jacques), directeur des services généraux, 32, avenue de New-York, à Paris (16e), agissant au nom de la Société anonyme des chaux et ciments de Lafarge et du Teil, dont le siège social est à Viviers (Ardèche), a sollicité l'octroi d'un permis d'exploitation de carrière sur le territoire de la commune de Limay, lieudit Moulin-à-Vent (arrondissement de Versailles).

Ce permis d'exploitation intéresserait les parcelles inscrites sous les nos 86, 88 et 89, d'une superficie totale de 7.350 m², figurant aux plans au 1/10.000e et au 1/1.250e joints à la demande.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 24 novembre au 24 décembre 1947 inclusivement.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture (direction des affaires communales, 2e bureau), où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations pourront être, soit consignées sur le registre spécialement ouvert à cet effet, soit adressées par lettre recommandée au préfet.

Versailles, le 7 octobre 1947.

Le préfet de Seine-et-Oise,
Signé: A. Ziwès.

PUBLICITÉ

CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

SIGNIFICATION PUBLIQUE

La Cellulose de Strasbourg, société anonyme, 4, rue Charles-Friedel, à Strasbourg-Port-du-Rhin, représentée par son administrateur président directeur général, demanderesse représentée par Me Louis-C. Pollecker, avocat à Strasbourg, 11 *a*, Fossé des Treize, actionne le sieur Gustave-Auguste Marok, ayant habité 41, rue du Marais-Vert, à Strasbourg, actuellement sans domicile connu, défendeur, en faisant valoir que le sieur Marok avait promis à la Cellulose de Strasbourg une livraison de 100 t de chaux pour un prix global de 130.000 F, sur cette somme il a touché une avance de 40.000 F; que malgré différents rappels, le sieur Marok n'a jamais exécuté la commande et a disparu avec l'acompte qu'il a touché; que le démarcheur de M. Marok a remboursé la somme de 10.000 F, de sorte qu'il reste dû un solde de 30.000 F, et en concluant qu'il plaise au tribunal:

1° Dire et juger que le contrat de vente passé entre la Cellulose de Strasbourg et le défendeur en date du 20 mai 1946 et portant sur la livraison susindiquée est résolu pour inexécution de la part du défendeur;

2° Condamner le défendeur à rembourser à la demanderesse la somme de 30.000 F, avec intérêts à 5 0/0 à dater du 20 mai 1946;

3° Condamner le défendeur à verser à la demanderesse à titre de dommages-intérêts une somme de 10.000 F avec intérêts à 5 0/0 du jour de la signification de la demande;

4° Charger le défendeur des frais et dépens.

La demanderesse assigne le défendeur à comparaître, représenté par un avocat inscrit au tableau du tribunal ci-après désigné, au jour et à l'heure fixés pour le débat oral, soit le 9 janvier 1948, à neuf heures, devant la chambre commerciale du tribunal de première instance de Strasbourg, salle 84.

Le présent extrait de l'acte introductif est publié aux fins de signification par voie de notification publique.

Strasbourg, le 10 octobre 1947.

Le greffier
au tribunal de première instance.

Demandes de changement de nom

M. Letowski (Stanislas), né à Poilcourt-Sydney (Ardennes) le 3 avril 1924, demeurant à Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Letour.

M. André Viniezki, né à Saint-Etienne (Loire) le 12 mai 1907, docteur en médecine à Chazelles-sur-Lyon (Loire), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui d'André Vinier.

M. Xavier-Jean Messina-Sènègats, né à Tabarka (Tunisie) le 17 février 1923, domicilié à Fès (Maroc), 52, avenue de France, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom patronymique de Messina-Sènègats celui de Sènègats, sous lequel il est exclusivement connu, afin de s'appeler à l'avenir Xavier-Jean Sènègats.

M. Coen (André-Victor-Léon), né à Marseille le 7 décembre 1917, y demeurant, 6 *a*, rue Saint-Jacques, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Colin.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

15 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. Association des chasseurs de la commune de Saint-Christophe-en-Bazelle et communes limitrophes. But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles, protection des récoltes. Siège social: mairie de Saint-Christophe-en-Bazelle.

15 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. Club sportif pradelain. But: pratique des sports. Siège social: école Saint-Joseph, Pradelles.

16 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. Société de chasse de Tivernon. But: exercice du droit de chasse, conservation et repeuplement du gibier, ainsi que répression du braconnage. Siège social: mairie de Tivernon.

16 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association de la libre entreprise. But: mise en commun des efforts de ses adhérents en vue de défendre et de préconiser la liberté d'entreprise sur le plan économique et social, avec toutes ses conséquences, par tous moyens appropriés dans le cadre des lois en vigueur. Siège social: 29, rue de Berri, Paris.

17 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Faire connaître. But: apporter son aide matérielle et morale aux anciens prisonniers de guerre, déportés ou victimes de la guerre qui désirent faire connaître des œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques. Siège social: 110, rue Ordener, Paris.

17 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Société de chasse de Champsecret. But: exercice de la chasse en forêt d'Andaines et environs, protection du gibier par création de réserves, répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: Champsecret.

18 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Association des familles catholiques de Saint-Inglevert et Hervelinghen. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: M. Jean Courquin, président, salle Jeanne-d'Arc, Saint-Inglevert, par Marquise.

18 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association aéronautique du centre de Meaux. But: formation de pilotes et propagande aéronautique en général. Siège social: 3, rue Jules-Breton, Paris.

19 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association sportive Toufelin. But: pratique des sports. Siège social: 31, rue Fernand-Pelloutier, Clichy-la-Garenne.

22 septembre 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. Société d'aviation civile de Vierzon. But: pratique des sports aériens. Siège social: café des Négociants, place Maréchal-Foch, à Vierzon.

22 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Société de musique La Fédérale. But: apporter l'élément musical aux fêtes, défilés, réunions de la fédération de la Seine du parti communiste français. Siège social: 220, rue La Fayette, Paris.

23 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. Association des combattants et victimes des deux guerres de la commune de Chaliers. But: grouper les combattants et victimes des deux guerres, défendre leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: mairie de Chaliers.

23 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Comité du sou du soldat de Villejuif. But: modifications apportées aux statuts et à la composition des membres du bureau. Siège social: mairie de Villejuif.

24 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Caritas. But: soutien matériel et moral des œuvres sociales, d'hygiène, de santé, d'éducation populaire de la région parisienne. Siège social: 33, rue Jules-Guesde, à Montreuil-sous-Bois.

25 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de Gap. La Saint-Hubert, société de chasse. But: défense du gibier, repeuplement et répression du braconnage. Siège social: chez M. Achard (Elie), café, à Aspres-les-Corps.

25 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Allier. Association sportive pierrefittoise. But: encourager les joueurs et entretenir les liens d'amitié qui doivent exister entre les membres. Siège social: café Guinet, anc. ennement café Bouillier, Pierrefitte-sur-Loire.

25 septembre 1947. Déclaration à la préfecture du Cantal. La Ruche, coopérative scolaire des écoles publiques de Prunet. But: prendre soin de l'école, organiser fêtes scolaires et sportives. Siège social: école de Prunet.

25 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. Société communale de chasse de Mont-les-Lamarche. But: conservation et protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Mont-les-Lamarche.

25 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. Le Cercle des bergers et amis des bergers. But: réunir les bergers de la commune afin de s'entretenir sur tout ce qui a trait à leur profession et défendre leurs intérêts. Les bergers et amis se proposent aussi de venir en aide aux familles nécessiteuses des adhérents. Siège social: chez M. Acquaviva (Jean-Joseph), trésorier, Lozzi.

28 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. La Protectrice de Blandas. But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: hameau de Quintanel, commune de Blandas.

29 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. La Saint-Hubert-Club de Labejan. But: repeuplement de la chasse, protection des espèces. Siège social: mairie de Labejan.

29 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des urbanistes en chef et des inspecteurs de l'urbanisme et de l'habitation. But: défense des intérêts moraux et matériels, développement des relations amicales, information professionnelle. Siège social: institut d'urbanisme, 3, rue Michelet, Paris

30 septembre 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. Libre pensée (groupe Voltaire). But: défense laïque. Siège social: 2, boulevard des Arènes, Nîmes.

30 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Orga sportive transfère son siège social d'Avignon, 51, rue Carnot, à Alfortville, café Jean, 25, rue de la Station.

30 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Union nationale des associations familiales et sociales change son titre qui devient Fédération nationale des associations familiales et sociales. Siège social: 25, rue de Valois, Paris.

30 septembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des anciens du centre spécial d'organisation et d'instruction des unités légères d'assaut et de choc. But: resserrer les liens entre les anciens de l'unité et venir en aide à ses membres ainsi qu'à leurs familles. Siège social: chez M. Luce, 28, rue d'Assas, Paris.

1er octobre 1947. Déclaration à la préfecture du Gard. Amical-Vélo-Club beaucairois. But: pratique de tous les sports en général et du cyclisme en particulier. Siège social: bar du Marché, place de l'Hôtel-de-Ville, Beaucaire.

1er octobre 1947. Déclaration à la préfecture d'Angers. Groupe d'entr'aide de Tesnières, commune de Soucelles. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Soucelles.

1er octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. Société de chasse en plaine de la Neuville-les-Bray. But: empêcher le braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de la Neuville-les-Bray.

1er octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. L'Étoile ondraise. But: enseignement du tambour et sonneries de clairons. Siège social: salle Goutanègre, route Nationale, Ondres.

3 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. Foyer rural de Beauregard-de-Terrasson. But: éducation, information technique et émancipation de ses membres. Siège social: école de Beauregard-de-Terrasson.

3 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. Amicale laïque de Cazoules. But: activités sociales, éducatives et sportives. Siège social: école de Cazoules.

4 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Maison des jeunes et de la culture de Montbazin. But: éducation et culture populaire. Siège social: chez le président, Montbazin.

4 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Allier. Amicale des anciens de la classe 1946. But: maintenir les liens de camaraderie ayant existé entre tous les membres de l'association, perpétuer le culte d'un souvenir. Siège social: café Lozet, place du Bourg, Yzeure.

4 octobre 1947. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Société d'éducation populaire de Dierre. But: entretenir chez les jeunes gens des activités intellectuelles et éducatives. Siège social: école de Dierre.

6 octobre 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. Association de l'Islamia. But: création d'une mosquée pour la prière et l'enseignement de la langue arabe. Siège social: à la mosquée, à l'Arba.

6 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. Société communale des chasseurs de Naves. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier, constitution des réserves. Siège social: M. Pelissier (Clément), à Naves.

7 octobre 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Amicale sportive Rochefort-Orcival. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école publique de Rochefort-Montagne.

8 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. Association familiale rurale de Dozulé. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Dozulé.

9 octobre 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Association sportive Conchon-Quinette. But: pratique de la culture physique et des sports. Siège social: établissements Conchon-Quinette, 16, boulevard Pasteur, Clermont-Ferrand.

10 octobre 1947. Déclaration à la préfecture des Ardennes. Association mutuelle des petits poissonniers ardennais. But: groupement des commandes de poissons de mer en conformité du décret du 20 février 1947, pour l'acheter au profit de ses membres et en assurer la répartition. Siège social: 70, rue de Mézières, Vivier-au-Court.

10 octobre 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. Syndicat des locataires des hospices civils de Lyon. But: assurer la représentation réglementaire des locataires des hospices civils de Lyon pour les locaux situés rue de la Barre. Siège social: 15, rue de la Barre, Lyon.

CABINET PERNET
5, rue Abbé-Torne, Tél. 15-59 TARBES
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.